Plan d'action rural

Une stratégie de développement économique rural
pour l'Île-du-Prince-Édouard

Île-du-Prince-Édouard
CANADA

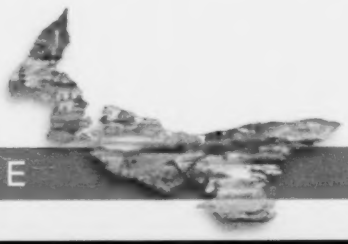

UNE ÎLE UNIE UN AVENIR UNIQUE

Développement rural Î.-P.-É.
Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural
548, rue Main
C. P. 1180
Montague (Î.-P.-É.)
C0A 1R0

Téléphone : 902-838-0910
Télécopieur : 902-838-0975

Imprimé sur du papier recyclé

Avant-propos du premier ministre Robert Ghiz

Partout dans le monde, l'Île-du-Prince-Édouard est fortement associée à sa nature rurale et à ses petites collectivités. Nous bénéficions d'une réputation exceptionnelle à l'échelle internationale pour la beauté de notre nature, notre hospitalité et le caractère unique de notre géographie. Pour tous les Insulaires, et ce, peu importe où ils se trouvent aujourd'hui, la mosaïque pittoresque de champs et de forêts, de même que les eaux pures qui les entourent, ont fait naître en eux un profond sentiment d'attachement envers notre province.

Cependant, beaucoup de nos collectivités rurales ont connu un ralentissement économique et ont besoin de stratégies pour mettre en œuvre un renouvellement et atteindre la prospérité. Dans son discours du Trône de l'année 2008, le gouvernement provincial a annoncé son intention d'entreprendre la création d'une stratégie de développement économique rural. Cette stratégie permettrait au gouvernement en entier de mettre l'accent sur les problèmes des zones rurales, afin de s'assurer que les besoins et les aspirations des résidents des régions rurales sont pris en compte dans toutes les politiques gouvernementales.

Maintenant, grâce à la création d'un nouveau ministère responsable du développement rural et à l'élaboration d'une stratégie de développement économique, l'avenir des collectivités rurales est pris en main pour la première fois de façon approfondie.

Le *Plan d'action rural* a été élaboré au moyen de vastes consultations effectuées auprès des Insulaires, et tient compte de tous les secteurs de notre économie. Il expose de nombreux objectifs ambitieux, ainsi qu'un plan d'action pour les atteindre. Ce plan se base sur un certain nombre d'initiatives clés que le gouvernement provincial a déjà mises en œuvre, et présente beaucoup de nouvelles mesures conçues pour favoriser l'établissement de collectivités rurales fortes, en pleine croissance et en santé.

Pour atteindre dans l'avenir la prospérité globale, l'Île-du-Prince-Édouard dépend de la mise en œuvre de politiques et de programmes gouvernementaux qui profitent aux collectivités tant urbaines que rurales. Tous les Insulaires admettent que l'atteinte d'un équilibre entre la croissance rurale et urbaine est essentielle au renforcement de notre qualité et de notre niveau de vie. En fait, il s'agit de l'esprit lié au thème « Une île unie, un avenir unique » qui guide le gouvernement provincial.

Les défis auxquels doivent faire face les collectivités rurales ne sont pas uniques à notre province. Partout en Amérique du Nord, beaucoup de collectivités rurales sont en déclin. Néanmoins, nous croyons qu'en raison de la taille unique de l'Île-du-Prince-Édouard, la province jouit d'avantages qui nous permettront de créer un effet fructueux sur la revitalisation et le renouvellement des collectivités rurales. Grâce à son plan d'action, le gouvernement travaillera de concert avec les Insulaires des collectivités rurales pour mettre à profit nos forces et chercher de nouvelles possibilités. Ce plan marque le début d'une nouvelle ère à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je vous invite à lire ce plan, et j'espère que vous verrez, tout comme moi, les nombreux avantages et les espérances exceptionnelles qu'il contient pour l'avenir des collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Robert Ghiz
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

Message du ministre

À l'Île-du-Prince-Édouard, les collectivités rurales contribuent énormément à la richesse de notre province, à notre culture dont nous sommes si fiers, et à notre riche patrimoine. L'honnêteté et la résilience des Insulaires des collectivés rurales est un témoignage extraordinaire de l'esprit et de l'ambition de la province. Mais comme c'est le cas dans beaucoup d'autres régions, au Canada et à l'étranger, nos collectivités rurales doivent faire face aux myriades de défis qui surviennent dans un monde en perpétuel changement.

Depuis l'époque précédant la Confédération, la population et les différents gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait des efforts pour améliorer le sort des collectivités rurales de l'Île. Cet héritage de leadership communautaire, marqué par plus d'un siècle d'adaptation et de progrès, compte parmi ses meilleurs exemples le mouvement coopératif et le Comprehensive Development Plan. Ces initiatives avaient comme objectif d'améliorer le niveau et la qualité de vie des résidents des collectivités rurales. Toutefois, pendant une grande partie de la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, la zone rurale de l'Île-du-Prince-Édouard a connu une faible croissance économique.

Dans les dernières décennies, de nouvelles tendances ont fait leur apparition, par exemple, en matière d'avancées technologiques et d'infrastructures urbaines, et ont mené à l'élargissement de l'influence des villes à l'ensemble de l'économie de l'Île. Charlottetown et Summerside, par exemple, sont devenus des centres clés de services et d'emplois. Étant donné que de plus en plus de gens travaillent dans les villes, mais continuent de vivre dans les campagnes avoisinantes, la frontière séparant la zone rurale de la zone urbaine est devenue floue; des économies qui étaient autrefois en état de dépendance mutuelle, tout en demeurant différentes, sont de plus en plus intégrées les unes aux autres.

Cependant, des collectivités rurales plus éloignées n'ont pas profité de la même croissance ni du même éventail de possibilités. En fait, certaines zones rurales continuent de lutter contre des taux de chômage élevés, des salaires bas, des défis en matière de main-d'œuvre et un exode constant de la population, particulièrement chez les jeunes. Il est nécessaire de procéder à des investissements pour renforcer l'économie de nos régions rurales afin de mettre entièrement en œuvre la vision « Une île unie, un avenir unique », comme exposé dans le discours du Trône de 2008. En se fondant sur le legs du mouvement coopératif et du plan de développement de 1969, les collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard doivent maintenant se renouveler une fois de plus.

Le gouvernement provincial a adopté une approche approfondie et consultative pour agir sur les défis auxquels doivent faire face nos régions rurales. Cet effort comprend au départ :

1. La création de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine pour mettre au point des approches approfondies sur les défis environnementaux auxquels doivent faire face les industries et les résidents en milieu rural;

2. L'inclusion de deux secteurs stratégiques dans la *Stratégie de prospérité insulaire* qui auront des effets considérables sur l'économie rurale, soit l'énergie renouvelable et les sciences biologiques. Cette stratégie présentait aussi la *Stratégie accélérée d'offre de service à large bande dans les régions rurales*;

3. La création de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard, qui était un processus de visualisation mené par l'industrie visant à exprimer clairement une vision partagée relativement à l'avenir de notre plus grande industrie du secteur primaire en matière de production de richesses. Le résultat des travaux de cette commission, un document intitulé *Growing the Island Way*, fournit une feuille de route pour l'établissement d'un avenir novateur, concurrentiel et prospère dans le domaine de l'agriculture;

4. La création d'initiatives dans le secteur des pêches, dont le programme de prêt à intérêt réduit, la table ronde sur le homard, le plan en cinq points pour l'industrie du homard, le financement accordé pour agir sur le problème des espèces envahissantes qui ont un impact sur l'industrie de la moule à l'Î.-P.-É., ainsi qu'un programme de développement élargi pour l'industrie de l'huître afin de répondre aux besoins immédiats de cet important secteur de l'économie de l'Île;

5. La nomination du commissaire à l'aménagement du territoire et à la gouvernance locale, qui a reçu la tâche d'examiner les structures qui régissent notre territoire et nos collectivités afin d'améliorer les possibilités pour la province de faire face aux défis que réserve l'avenir. Son rapport, intitulé De nouvelles bases, fournit un plan d'action afin de progresser par rapport à des questions de haute importance dans les collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le *Plan d'action rural* représente le point culminant de ces efforts, combiné aux commentaires recueillis lors d'un vaste processus de consultation à l'échelle de la province qui a permis d'obtenir l'opinion de plus de 1 200 Insulaires. Le plan présente 40 mesures ayant pour but de mettre l'accent sur les efforts déjà existants ainsi que sur de nouvelles initiatives pour développer l'économie rurale. Ces mesures sont fondées sur sept objectifs :

1er objectif : Créer une base solide pour favoriser la croissance des entreprises, la création de nouvelles affaires et l'émergence de nouveaux secteurs d'activités dans les collectivités rurales;

2e objectif : Permettre la croissance d'entreprises novatrices, concurrentielles et durables dans le secteur primaire pour s'assurer qu'elles demeurent les piliers de l'économie et des collectivités rurales pour des générations à venir;

3e objectif : Faire augmenter l'intérêt porté envers les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que destinations touristiques, ainsi qu'élargir l'importance des produits touristiques, comme les festivals et les événements, et en accroître le nombre. Ces activités viennent compléter celles du secteur primaire et renforcer la culture locale, en plus d'augmenter le nombre de visiteurs à l'échelle de la province;

4e objectif : Améliorer l'équilibre entre la croissance et la santé des industries du secteur primaire et des collectivités rurales, et les besoins en matière de conservation de l'environnement;

5e objectif : Investir dans les efforts de développement communautaires et renforcer les capacités dans les collectivités;

6e objectif : Investir en éducation et dans le perfectionnement des ressources humaines pour créer des possibilités, renforcer les assises des industries de l'Île, et partager le plus possible les avantages liés au principe « Une île unie »;

7e objectif : Augmenter les investissements en matière de développement dans les secteurs qui en ont le plus besoin pour stimuler la croissance et accroître les possibilités.

Bien que la mise en œuvre de certains aspects du *Plan d'action rural* soit déjà en cours, la période d'entrée en vigueur de toutes les mesures du plan commencera le 1er avril 2010.

Dans notre plus récent discours du Trône, intitulé « Vers un commun effort », nous avons souligné que le gouvernement s'est engagé à atteindre l'objectif de bâtir une île unie. Nous avons aussi reconnu que nos régions urbaines et rurales ont des forces, des besoins et des possibilités qui leur sont uniques.

Le *Plan d'action rural* a comme objectif de progresser vers la réalisation de la vision du gouvernement « Une île unie, un avenir unique » par la reconnaissance de l'interdépendance accrue entre l'économie rurale et urbaine, le renforcement des efforts pour renverser le déclin dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, la mise en place d'une base solide pour le renouvellement, l'augmentation des possibilités pour les citoyens des collectivités rurales, et le nivellement par le haut des résultats économiques à l'échelle de la province.

Pour terminer, j'aimerais d'abord et avant tout remercier toutes les personnes qui ont participé au processus de consultation dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie; votre contribution a été très précieuse, et j'espère sincèrement que nous avons représenté adéquatement votre opinion et votre vision dans le *Plan d'action rural*.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil consultatif du développement économique rural : Norma MacNeill (présidente), Russell Gallant, Léonce Bernard, Jeanette Arsenault, Stephen Howatt, Barrie Harris et Denis Thibodeau. Vos conseils et votre expérience nous ont été d'une très grande utilité. J'espère travailler avec vous à la mise en œuvre du *Plan d'action rural*.

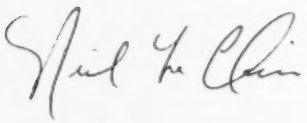

L'honorable Neil J. LeClair
Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural

Table des matières

Avant-propos du premier ministre Robert Ghiz 3

Message du ministre 4

Résumé 8

1re partie : Contexte socioéconomique des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard 14

1.0 Introduction 15

2.0 Les régions rurales de l'Î.-P.-É. du XXIe siècle 19

3.0 Consultations, ateliers et sondage en ligne 33

4.0 Vision, objectifs et thèmes clés 42

2e partie : Le *Plan d'action rural* 46

5.0 Le *Plan d'action rural* 47

1er objectif : Améliorer le développement des entreprises 48

2e objectif : Renforcer le secteur primaire et celui des ressources naturelles 52

3e objectif : Augmenter le tourisme 60

4e objectif : Conservation de l'environnement et économie rurale 64

5e objectif : Soutenir le développement communautaire et le renforcement des capacités 70

6e objectif : Ressources humaines, éducation et services essentiels 78

7e objectif : Une île unie, un avenir unique 86

6.0 Mise en œuvre 88

Conclusion : La prospérité insulaire: Cap sur le changement 92

Annexes

Recommandations du rapport Growing the Island Way 95

Plan en dix points pour l'énergie éolienne 97

Recommandations de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine 98

Recommandations de la Commission pour l'aménagement du territoire et pour la gouvernance locale 100

Recommandations du Comité permanent sur les affaires communautaires et le développement économique 105

Résumé

Dans le discours du Trône de 2008, intitulé « Une île unie, un avenir unique », le gouvernement provincial a annoncé son intention de créer un nouveau ministère qui serait responsable du développement rural, et d'élaborer une stratégie de développement économique rural. Ce ministère et cette stratégie seront les premiers éléments dans leur genre à l'Île-du-Prince-Édouard.

Après avoir été porté au pouvoir, le gouvernement provincial a immédiatement commencé à mettre en œuvre des mesures pour aider les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Par la suite, le discours du Trône a marqué le point de départ de l'évolution vers une approche stratégique et élargie à tout le gouvernement relativement aux questions liées aux régions rurales. Les priorités d'importance du gouvernement comprenaient les suivantes : 1) mettre en place un système à large bande à l'échelle de la province; 2) participer à un processus dirigé par l'industrie afin de formuler une nouvelle vision pour l'avenir de l'agriculture; 3) lancer des programmes pour agir sur les problèmes d'accès au capital dans le secteur des pêches; 4) mandater un examen des politiques en matière d'utilisation des terres et de gouvernance locale; 5) financer entièrement le programme de péréquation municipale; 6) investir dans les soins de santé en milieu rural et les stabiliser.

Consultations

Durant l'été 2008, le gouvernement a amorcé ses travaux sur la stratégie de développement économique rural en effectuant successivement de la recherche fondamentale et de vastes consultations à l'échelle de la province, incluant des consultations régionales, des ateliers et un sondage en ligne.

Plus de 1 200 Insulaires ont participé aux consultations, qui ont eu lieu de février à octobre 2009. En juillet, des consultations régionales se sont tenues à Mill River, à Crapaud et à Montague. Une consultation en français a également eu lieu à Wellington. Plus de 200 personnes représentant des intérêts privés, des organisations et des groupes de développement ont assisté aux quatre séances. Les participants ont souligné la nécessité de se concentrer sur les éléments suivants :

- Le développement économique;
- La conservation de l'environnement;
- Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie;
- L'obtention de la participation locale dans la mise en œuvre du *Plan d'action rural*.

Les consultations ont permis de révéler des opinions qui variaient quelque peu selon la région. Dans la région rurale ouest, les participants ont demandé les éléments suivants :

- Des progrès en ce qui concerne le développement de l'énergie éolienne;
- Du soutien au financement pour les associations touristiques rurales;
- Du soutien au financement pour les musées communautaires.

Dans la région rurale est, les participants étaient en faveur de se concentrer sur les éléments suivants :

- Plus de soutien pour les sociétés de développement communautaire;
- Du soutien pour les ressources de développement local.

Les participants de la région centrale de l'Île ont mis davantage l'accent sur les éléments suivants :

- Des initiatives pour améliorer la qualité de vie;
- La promotion de l'entrepreneuriat et du mentorat;
- L'élaboration de politiques sur l'utilisation des terres;
- Le renforcement de l'administration locale.

Lors de la séance en français, les participants ont :

- Mis l'accent sur la nécessité de créer des possibilités de télétravail;
- Présenté le succès du Collège Acadie Î.-P.-É., dont son modèle d'éducation à distance, comme un exemple de possibilités d'enseignement pour les Insulaires vivant dans des collectivités rurales;
- Montré l'importance de leur association touristique régionale;
- Souligné l'importance des entreprises coopératives.

Sept ateliers sectoriels ont eu lieu entre le 3 septembre et le 5 octobre 2009. Plus de 200 personnes ont pris part à ces ateliers, dont des membres d'organisations de l'industrie et des représentants des Premières nations et de la communauté acadienne. Ces ateliers ont permis de cerner beaucoup de points similaires à ceux des consultations. L'accent a été mis sur les éléments suivants :

- La planification de l'utilisation des terres et le renforcement des administrations locales;
- La mise en œuvre de programmes permettant au secteur primaire et à l'industrie du tourisme de devenir plus concurrentiels;
- L'engagement d'investissements stratégiques en matière d'infrastructures qui permettra aux secteurs ruraux traditionnels (les industries primaires et le tourisme) de croître;
- L'établissement de nouveaux secteurs dans les régions rurales.

Le gouvernement a aussi effectué un sondage en ligne dans lequel il demandait aux répondants de mettre en ordre de priorité quatre moyens par lesquels le gouvernement pourrait aborder le développement économique. Les répondants ont classé ces moyens de la façon suivante :

1) Aider les employeurs actuels à renforcer ou à accroître leurs activités;
2) Aider les entrepreneurs locaux à lancer de nouvelles entreprises;
3) Encourager le développement des secteurs de la « nouvelle économie » dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard;
4) Chercher de nouveaux employeurs d'importance.

Tous les ministères ont participé à la recherche de solutions aux problèmes de développement économique rural qui ont été cernés au cours du processus de consultation. Les résultats de ces travaux, et ce, tant les mesures initiales que les nouvelles approches, sont exposés dans le présent document préparé par le gouvernement, intitulé *Plan d'action rural*.

Vision

Le Plan d'action rural expose une vision pour l'établissement :

De régions rurales prospères, vibrantes et saines à l'Île-du-Prince-Édouard pouvant s'adapter à un monde en évolution et offrir diverses possibilités et une grande qualité de vie à tous leurs résidents.

Objectifs et mesures

Le Plan d'action rural établit 7 objectifs généraux et 40 mesures correspondantes :

1er objectif : Créer une base solide pour favoriser la croissance des entreprises, la création de nouvelles affaires et l'émergence de nouveaux secteurs d'activités dans les collectivités rurales.

1re mesure : Développer les entreprises rurales.

2e mesure : Répondre aux besoins des entreprises.

3e mesure : Augmenter la participation aux programmes relatifs à la prospérité de l'Île.

4e mesure : Défendre le projet d'établissement du service à large bande dans toutes les régions rurales de l'Île.

5e mesure : Créer un fonds pour l'implantation du service à large bande dans les régions rurales.

2e objectif : Permettre la croissance d'entreprises novatrices, concurrentielles et durables dans le secteur primaire pour s'assurer qu'elles demeurent les piliers de l'économie et des collectivités rurales pour des générations à venir.

6e mesure : Soutenir un secteur agricole novateur.

7e mesure : Augmenter la compétitivité du secteur agricole.

8e mesure : Appuyer un secteur des pêches viable.

9e mesure : Rechercher l'innovation dans le secteur des pêches.

10e mesure : Permettre l'établissement d'un secteur des pêches durable.

11e mesure : Créer un programme pour les futurs pêcheurs.

12e mesure : Investir dans un secteur de l'aquaculture durable.

13e mesure : Mettre sur pied des projets pilotes relatifs à l'énergie thermique produite au moyen de la biomasse.

14e mesure : Procéder à la planification et à la certification des ressources forestières.

15e mesure : Augmenter les capacités en matière d'énergie éolienne.

3e objectif : Faire augmenter l'intérêt porté envers les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que destinations touristiques, ainsi qu'élargir l'importance des produits touristiques, comme les festivals et les événements, et en accroître le nombre. Ces activités viennent compléter celles du secteur primaire et renforcer la culture locale, en plus d'augmenter le nombre de visiteurs à l'échelle de la province.

16e mesure : Augmenter le tourisme.

17e mesure : Soutenir les associations touristiques régionales.

18e mesure : Créer un festival culturel à l'échelle de la province.

19e mesure : Promouvoir l'Alliance culinaire.

4e objectif : Améliorer l'équilibre entre la croissance et la santé des industries du secteur primaire et des collectivités rurales, et les besoins en matière de conservation de l'environnement.

20e mesure : Protéger les eaux souterraines.

21e mesure : Consulter au sujet de l'utilisation des terres.

22e mesure : Modifier la Lands Protection Act.

23e mesure : Soutenir la conservation.

5e objectif : Investir dans les efforts de développement communautaire et de renforcement des capacités.

24e mesure : Créer des fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités.

25e mesure : Augmenter l'accès aux fonds de développement.

26e mesure : Faciliter l'accès aux données et aux statistiques.

27e mesure : Permettre l'échange d'information.

28e mesure : Créer des stratégies locales en matière de population.

29e mesure : Investir dans les infrastructures rurales.

30e mesure : Élargir le rôle des municipalités rurales dans le développement.

31e mesure : Investir dans les emplois en milieu rural.

6e objectif : Investir en éducation et dans le perfectionnement des ressources humaines pour créer des possibilités, renforcer les assises des industries de l'Île, et partager le plus possible les avantages liés au principe « Une île unie ».

32e mesure : Soutenir des services de santé durables.

33e mesure : Moderniser l'éducation.

34e mesure : Agir sur les préoccupations en milieu rural dans le cadre de la stratégie provinciale des soins à l'enfant.

35e mesure : Créer des conseils régionaux de perfectionnement des ressources humaines.

36e mesure : Appuyer les groupes communautaires et les nouveaux diplômés.

37e mesure : Investir dans le développement du leadership.

38e mesure : Consulter les jeunes des régions rurales.

39e mesure : Investir dans les possibilités d'instruction dans le comté de Prince-Ouest.

7e objectif : Augmenter les investissements en matière de développement dans les secteurs qui en ont le plus besoin pour stimuler la croissance et accroître les possibilités.

40e mesure : Employer des mesures spéciales pour les sous-régions.

Mesures de transformation

Le *Plan d'action rural* contient six ensembles de mesures qui auront, en particulier, un très fort effet de transformation sur l'avenir des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard :

1) La création de trois centres d'action rurale et de deux centres satellites éliminera certains obstacles empêchant le développement et la croissance des entreprises locales, en plus de soutenir le développement communautaire et le perfectionnement des ressources humaines dans les régions rurales.

2) L'implantation du service à large bande dans les régions rurales à l'échelle de l'Île permettra aux Insulaires vivant à l'extérieur des grandes villes de faire des affaires avec des clients de partout dans le monde, en plus de leur offrir un accès aux marchés internationaux pour vendre leurs produits. Cette technologie réduira de façon spectaculaire les obstacles existant entre le fait de vivre en milieu rural et les possibilités économiques.

3) Les industries du secteur primaire seront renforcées par des investissements effectués dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement, ainsi que par des mesures en matière d'agroenvironnement et des modifications apportées à la législation afin d'améliorer la compétitivité du secteur agricole, de réduire les impacts environnementaux et d'offrir des avantages aux industries de l'aquaculture et du tourisme. Les mesures visant à réduire les intrants, comme les coûts en matière d'énergie, amélioreront la situation des industries du secteur primaire de l'Île. Le gouvernement provincial appuiera les objectifs présentés dans le document Growing the Island Way, le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard.

4) L'offre de ressources supplémentaires destinées au développement communautaire fournira les ressources nécessaires, à savoir, du soutien technique, l'accès à de l'information et de l'aide financière, pour mettre en œuvre un développement par la base efficace dans les régions rurales.

5) L'offre de financement stable aux associations touristiques régionales facilitera l'expansion du tourisme dans les régions rurales, ce qui profitera à ces dernières ainsi qu'à toute l'industrie du tourisme de l'Île.

6) Des investissements et des approches seront déterminés pour accroître et diversifier les possibilités dans les régions rurales est et ouest. L'accent sera mis en particulier sur trois sous-régions qui nécessitent plus d'attention et où les besoins sont plus grands. Ces efforts permettront de s'assurer que les possibilités seront offertes partout dans la province.

Mise en œuvre

Ces mesures requièrent une approche de mise en œuvre partagée par six ministères différents. Par conséquent, le gouvernement modifie actuellement la manière dont il entreprend le développement rural. Ces changements comprendront la création d'un nouveau secrétariat – Développement rural Î.-P.-É. – qui rassemblera des ressources provenant de tous les secteurs du gouvernement pour mettre en œuvre le *Plan d'action rural*. Le gouvernement établit également une nouvelle approche en matière de politiques, appelée « développement rural intégré ».

La mise en œuvre de plusieurs parties importantes du *Plan d'action rural* est en cours, et les efforts pour entreprendre le reste des mesures débuteront en avril 2010. Pendant toute sa durée, qui s'étendra d'avril 2010 à mars 2015, le plan établira une base solide sur laquelle les futurs programmes et initiatives créés au bénéfice des régions rurales de l'Île seront bâtis.

Évaluation du progrès

Le présent plan comprend des exemples d'indicateurs et de mesures du progrès et des réalisations qui serviront à montrer l'état de l'exécution d'éléments individuels du plan, ainsi que celui du programme dans son ensemble. Une série d'indicateurs de base sera créée et révisée annuellement.

Le *Plan d'action rural* marque le début d'une nouvelle approche ciblée pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard relativement au développement économique rural. Dans la mise en œuvre de ce plan, le gouvernement embrassera les principes d'interdépendance et d'avenir commun des collectivités rurales de l'Île, ce qui permettra de bâtir une fondation plus solide pour le renouvellement des campagnes et, en fin de compte, de créer une unité globale et une prospérité collective plus grande pour la communauté fière, résiliente et ambitieuse de l'Île.

1re partie
Contexte socioéconomique des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard

1.0 Introduction

Dans le discours du Trône de 2008, intitulé « Une île unie, un avenir unique », le gouvernement provincial a annoncé son intention de créer un nouveau ministère qui serait responsable du développement rural, et d'élaborer une stratégie de développement économique rural. Ce ministère et cette stratégie seraient les premiers éléments dans leur genre à l'Île-du-Prince-Édouard.

Après avoir été porté au pouvoir, le gouvernement provincial a immédiatement commencé à mettre en œuvre des mesures pour aider les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Par la suite, le discours du Trône a marqué le point de départ de l'évolution vers une approche stratégique et élargie à tout le gouvernement relativement aux questions liées aux régions rurales. Les priorités d'importance du gouvernement comprenaient les suivantes : 1) mettre en place un système à large bande à l'échelle de la province; 2) participer à un processus dirigé par l'industrie afin de formuler une nouvelle vision pour l'avenir de l'agriculture; 3) lancer des programmes pour agir sur les problèmes d'accès au capital dans le secteur des pêches; 4) mandater un examen des politiques en matière d'utilisation des terres et de gouvernance locale; 5) financer entièrement le programme de péréquation municipale; 6) investir dans les soins de santé en milieu rural et les stabiliser.

Durant l'été 2008, le gouvernement a amorcé ses travaux sur la stratégie de développement économique rural en effectuant d'abord de la recherche fondamentale, puis de vastes consultations à l'échelle de la province. Plus de 1 200 Insulaires ont participé à ces consultations, qui ont débuté en février 2009 pour se terminer à la mi-octobre de la même année. Tous les ministères ont participé à la recherche de solutions aux problèmes de développement économique rural qui ont été cernés au cours du processus de consultation. Les résultats de ces travaux, et ce, tant les mesures initiales que les nouvelles approches, sont exposés dans le présent document préparé par le gouvernement, intitulé *Plan d'action rural*.

Le *Plan d'action rural* comprend 40 mesures; certaines d'entre elles ont déjà été annoncées et financées et font l'objet d'une attention stratégique accrue, alors que beaucoup d'autres sont nouvelles et visent à corriger les lacunes présentes dans les politiques gouvernementales. Ces mesures requièrent une approche de mise en œuvre partagée par six ministères différents. Par conséquent, le gouvernement modifie actuellement la manière dont il entreprend le développement rural. Ces changements comprendront la création d'un nouveau secrétariat – Développement rural Î.-P.-É. – qui rassemblera des ressources provenant de tous les secteurs du gouvernement pour mettre en œuvre le *Plan d'action rural*. Le gouvernement établit également une nouvelle approche en matière de politiques, appelée « développement rural intégré ».

Depuis l'époque précédant la Confédération, la population et les différents gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait des efforts considérables pour améliorer le sort des collectivités rurales de l'Île. Cet héritage de leadership communautaire, marqué par plus d'un siècle d'adaptation et de progrès, compte parmi ses meilleurs exemples le mouvement coopératif et le Comprehensive Development Plan. Ces initiatives avaient comme objectif d'améliorer le niveau et la qualité de vie des résidents des collectivités rurales. Toutefois, pendant une grande partie de la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, la zone rurale de l'Île-du-Prince-Édouard a connu une faible croissance économique.

Dans les dernières décennies, de nouvelles tendances sont apparues et ont eu un effet considérable sur les régions rurales. Les zones urbaines, par exemple, exercent une influence de plus en plus forte sur l'économie globale de l'Île. Au cours des vingt dernières années, Charlottetown et Summerside sont devenus d'importants centres de services et d'emplois. Étant donné que de plus en plus de gens travaillent dans les villes, mais continuent de vivre dans les campagnes avoisinantes, la frontière séparant la zone rurale de la zone urbaine est devenue floue; des économies qui étaient autrefois en état de dépendance mutuelle, tout en demeurant différentes, sont de plus en plus intégrées les unes aux autres.

Les régions rurales sortent gagnantes de cette tendance. L'avènement des nouvelles technologies, comme le service à large bande, augmente de plus en plus les possibilités pour les travailleurs, les entrepreneurs et d'autres gens d'affaires du domaine de l'économie du savoir de vivre et de travailler dans les régions rurales. Cette flexibilité permet à ces personnes d'obtenir une meilleure qualité de vie, de profiter des services locaux et de contribuer au renforcement de la culture régionale. De façon similaire, de nouvelles tendances parmi les consommateurs et les touristes indiquent l'énorme potentiel des attractions rurales fondées sur le savoir. Par exemple, les aliments préparés de façon artisanale et les produits maison authentiques et de haute qualité sont de plus en plus populaires. Ces tendances sont clairement prometteuses pour les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Le *Plan d'action rural* se concentre sur la transformation de ces espérances en possibilités.

Toutefois, les différentes régions de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas toutes reçu une part égale de la croissance et des possibilités récentes. En fait, beaucoup de régions rurales continuent de lutter contre des problèmes comme les taux de chômage élevés, les salaires bas et une population moins instruite. L'exode de la population, particulièrement chez les jeunes, demeure une préoccupation constante. Il est nécessaire d'effectuer des investissements pour renforcer l'économie des régions est et ouest afin de réaliser entièrement la vision énoncée dans le discours du Trône de 2008 : « une île unie, un avenir unique ».

Le* Plan d'action rural *expose une vision dans le but suivant : *établir des régions rurales prospères, vibrantes et saines à l'Île-du-Prince-Édouard pouvant s'adapter à un monde en évolution et offrir diverses possibilités et une grande qualité de vie à tous leurs résidents.*

Le Plan d'action rural établit sept objectifs généraux :

1er objectif : Créer une base solide pour favoriser la croissance des entreprises, la création de nouvelles affaires et l'émergence de nouveaux secteurs d'activités dans les collectivités rurales;

2e objectif : Permettre la croissance d'entreprises novatrices, concurrentielles et durables dans le secteur primaire pour s'assurer qu'elles demeurent les piliers de l'économie et des collectivités rurales pour des générations à venir;

3e objectif : Faire augmenter l'intérêt porté envers les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que destinations touristiques, ainsi qu'élargir l'importance des produits touristiques, comme les festivals et les événements, et en accroître le nombre. Ces activités viennent compléter celles du secteur primaire et renforcer la culture locale, en plus d'augmenter le nombre de visiteurs à l'échelle de la province;

4e objectif : Améliorer l'équilibre entre la croissance et la santé des industries du secteur primaire et des collectivités rurales, et les besoins en matière de conservation de l'environnement;

5e objectif : Investir dans les efforts de développement communautaires et renforcer les capacités dans les collectivités;

6e objectif : Investir en éducation et dans le perfectionnement des ressources humaines pour créer des possibilités, renforcer les assises des industries de l'Île, et partager le plus possible les avantages liés au principe « Une île unie »;

7e objectif : Augmenter les investissements en matière de développement dans les secteurs qui en ont le plus besoin pour stimuler la croissance et accroître les possibilités.

Le présent plan comporte six ensembles de mesures qui auront, en particulier, un effet de transformation sur l'avenir des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard :

1) La création de trois centres d'action rurale éliminera certains obstacles empêchant le développement et la croissance des entreprises locales, en plus de soutenir le développement communautaire et le perfectionnement des ressources humaines dans les régions rurales;

2) L'implantation du service à large bande dans les régions rurales à l'échelle de l'Île permettra aux Insulaires vivant à l'extérieur des grandes villes de faire des affaires avec des clients de partout dans le monde, en plus de leur offrir un accès aux marchés internationaux pour vendre leurs produits. Cette technologie réduira de façon spectaculaire les obstacles existant entre le fait de vivre en milieu rural et les possibilités économiques;

3) Les industries du secteur primaire seront renforcées par des investissements effectués dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement, ainsi que par des mesures en matière d'agroenvironnement et des modifications apportées à la législation afin d'améliorer la compétitivité du secteur agricole, de réduire les impacts environnementaux et d'offrir des avantages aux industries de l'aquaculture et du tourisme. Les mesures visant à réduire les intrants, comme les coûts en matière d'énergie, amélioreront la situation des industries du secteur primaire de l'Île;

4) L'offre de ressources supplémentaires destinées au développement communautaire fournira les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un développement par la base efficace dans les régions rurales;

5) L'offre de financement stable aux associations touristiques régionales facilitera l'expansion du tourisme dans les régions rurales, ce qui profitera à ces dernières ainsi qu'à toute l'industrie du tourisme de l'Île;

6) Des investissements et des approches seront déterminés pour accroître et diversifier les possibilités dans les régions rurales est et ouest. L'accent sera mis en particulier sur trois sous-régions qui nécessitent plus d'attention et où les besoins sont plus grands.

Les collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard continuent de s'adapter et de se moderniser pour assurer leur survie, leur croissance et leur renouvellement. Le *Plan d'action rural* éliminera les obstacles qui ralentissent cette progression. Il fournira les ressources nécessaires, soit le soutien technique, l'information et les investissements, pour appuyer la croissance, ainsi que pour trouver et pour réaliser les possibilités dont les collectivités rurales ont besoin afin d'atteindre leurs objectifs. Au bout du compte, le *Plan d'action rural* transformera la vision collective de plus de 1 200 Insulaires en un plan cohérent qui marquera le commencement du prochain chapitre du renouvellement de l'Île.

L'approche du gouvernement relativement au développement rural fera l'objet d'améliorations importantes, et l'attention portée aux régions rurales sera un élément constant dans l'élaboration de toutes les politiques du gouvernement.

1.1 Résumé du processus de planification

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a entamé le travail en vue de la publication du *Plan d'action rural* le 4 avril 2008, quand il a annoncé, dans le cadre du discours du Trône, son intention de créer le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural. Afin de faire progresser le développement économique rural, le ministère a reçu l'instruction d'élaborer une nouvelle stratégie à cet égard.

Au cours de l'été 2008, le Comité permanent sur les affaires communautaires et le développement économique a tenu des audiences partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Le *Plan d'action rural* englobe la majorité des recommandations du Comité permanent.

Le calendrier établi pour la préparation du *Plan d'action rural* tenait compte de la nécessité d'effectuer de vastes consultations à l'échelle de la province, et de permettre à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Commission pour l'aménagement du territoire et pour la gouvernance locale de terminer leurs processus publics et de présenter leurs conclusions.

Des consultations ministérielles ont eu lieu à l'hiver 2009. Celles-ci consistaient en des réunions en personne auxquelles prenaient part le ministre et des gens d'affaires des régions rurales. Au printemps, dans le cadre de la Conférence provinciale sur le développement rural, le gouvernement a publié un document de travail intitulé Renouvellement des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce document offrait un aperçu de l'historique des efforts en matière de développement qui ont été effectués dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'une description des initiatives en cours visant à stimuler le développement économique rural. Ce document a également servi de base technique pour le *Plan d'action rural*.

Au printemps 2009, le gouvernement a pris des mesures pour veiller à ce que l'opinion des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard soit exprimée dans le *Plan d'action rural*. Ces mesures comprenaient un sondage en ligne, des consultations régionales et des ateliers sectoriels. Les résultats de ces délibérations sont contenus dans la section 3.0 du présent plan.

Les consultations régionales, effectuées en juillet 2009, ont obtenu la participation de plus de 200 personnes représentant des organisations de secteur et des groupes de développement. Les participants ont souligné la nécessité de se concentrer sur le développement économique, la conservation de l'environnement, la qualité de vie et le caractère essentiel de la participation locale dans la mise en œuvre du plan. Les ateliers sectoriels, quant à eux, ont eu lieu à l'automne 2009 et ont rassemblé des représentants d'organisations de l'industrie, des Premières nations et de la communauté acadienne. Les participants ont mis l'accent sur la planification de l'utilisation des terres, le renforcement des administrations locales, les programmes pour rendre l'industrie du tourisme et le secteur primaire plus concurrentiels, les infrastructures et l'établissement de nouveaux secteurs d'activités. Pour ce qui est du sondage en ligne, celui-ci a été rempli par plus de 600 personnes et avait pour but de connaître les priorités des Insulaires en matière de développement. En ce qui touche les résultats, 75 % des répondants ont affirmé que le développement rural devait être effectué au moyen d'une approche régionale, et 89 % d'entre eux estimaient que du soutien supplémentaire devait être offert aux régions rurales faisant face aux plus grandes difficultés.

2.0 Les régions rurales de l'Î.-P.-É. du XXIe siècle

Cette section fournit les éléments suivants :

- Un bref historique des efforts de développement dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard;
- La situation économique des collectivités rurales d'aujourd'hui;
- Une vision de l'avenir de ces collectivités.

L'économie des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard a subi de nombreux changements au cours des deux dernières décennies. Par exemple, l'économie de villes comme Charlottetown et Summerside exerce davantage d'influence sur la province. Cette situation a pour résultat de transformer des métiers non traditionnels en importantes sources d'emploi pour beaucoup de résidents des zones rurales. Les collectivités se trouvant dans un rayon raisonnable par rapport à ces villes ont des populations plus stables, des revenus moyens plus élevés et des ratios de dépendance plus bas.

Les industries rurales traditionnelles – l'agriculture, la pêche maritime, l'aquaculture, la foresterie et le tourisme – continuent d'être d'importants éléments de l'économie rurale et provinciale. Les industries rurales ont conservé une contribution relativement stable en ce qui a trait au produit intérieur brut de l'Île. Cependant, elles ont diminué leur apport à l'économie en matière de pourcentage. Ces secteurs connaissent également un déclin relativement au nombre d'emplois qu'ils fournissent, en raison des avancées technologiques, des marges de profit plus basses pour les producteurs causées par l'augmentation des coûts de production, et de la stagnation des prix des produits. Les collectivités situées à l'extérieur du rayon ou de la zone « d'influence métropolitaine » des agglomérations urbaines principales n'ont pas profité autant que les autres de la croissance de l'économie provinciale. Cette inégalité a attiré l'attention sur le besoin de cibler ces régions rurales dans le *Plan d'action rural*.

L'amélioration des infrastructures de transport et de communication crée de nouvelles possibilités pour les collectivités rurales à l'échelle de l'Île-du-Prince-Édouard. Afin de tirer profit de ces possibilités, les régions rurales ont besoin de ressources – soutien technique, information et financement – qui peuvent transformer ces possibilités en croissance et en développement durables. Le *Plan d'action rural* prévoit un avenir dynamique et prospère pour les collectivités rurales de l'Île, mais des intentions claires et un leadership solide seront requis pour atteindre cet objectif.

2.1 Historique du développement économique rural à l'Île-du-Prince-Édouard

L'identité moderne de l'Île-du-Prince-Édouard possède de solides racines dans sa nature rurale. Jusqu'à ce jour, son économie profite de contributions importantes venant du secteur primaire : l'agriculture, la pêche maritime, l'aquaculture et la foresterie. Toutefois, bien que les Insulaires vivant en milieu rural représentent encore la majorité des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, l'équilibre entre les populations rurales et citadines a changé considérablement, de même que la nature de la vie dans les campagnes. Au début du XXe siècle, plus de 85 % de la population vivait à l'extérieur des grandes zones urbaines. Aujourd'hui, les personnes qui vivent dans les régions rurales constituent seulement 55 % de la population, et de très nombreux résidents de ces régions sont étroitement liés, par l'intermédiaire de l'emploi et des services, aux villes de Charlottetown et de Summerside.

Depuis l'époque précédant son intégration à la Confédération, l'Île-du-Prince-Édouard a fait de nombreux efforts pour soutenir et renforcer ses collectivités rurales. Ces dernières ont traditionnellement compté sur un mode de vie de semi-subsistance basé sur l'agriculture, la pêche et la

production manufacturière locale. La Banque des fermiers de Rustico, qui a été la première banque appartenant à la collectivité au Canada, a été fondée en 1864. Aussi tôt qu'en 1916, une conférence provinciale a eu lieu pour déterminer des stratégies afin d'agir sur le déclin des régions rurales. En 1923, il y a eu la fondation de la Coopérative des pêcheurs de Tignish, suivie par une vague de créations de coopératives, qui a débuté dans les années 1930.

Voici la traduction d'un extrait d'un document d'époque :

52 *Rapport du ministère de l'Agriculture*

CONFÉRENCE SUR LA VIE DANS LES RÉGIONS RURALES

Partout en Amérique du Nord, les ecclésiastiques s'intéressent de plus en plus au problème « rural ». Beaucoup de membres du clergé de l'Île rendent d'excellents services en matière de travaux agricoles. Les qualités de meneur offertes par le clergé ont généralement comme résultats l'organisation de la production et de la vente, ainsi que la mise en place d'aide lorsqu'il y a absence d'amélioration dans la prospérité sociale d'une collectivité.

Il est bon de se rappeler que la culture des terres et la conservation de la fertilité des sols sont des devoirs religieux et patriotiques, indépendamment de la rémunération reçue. La baisse de la fertilité des sols peut soit inciter le peuple vers d'autres secteurs, soit provoquer indirectement une diminution des standards en matière d'éducation et de moralité. La partie la plus forte et la plus assurée de la population a la volonté de faire face aux pressions connues par les premiers d'un nouveau pays, alors que la partie la plus faible de cette population trop souvent reste et devient une victime des circonstances.

À la demande de certains membres du clergé, un cours sera donné conjointement avec l'école d été des professeurs à Charlottetown.

L'idée de départ était de mettre l'accent sur les résultats déjà atteints au moyen des activités de certains membres du clergé et d'autres personnes, et de mettre ces résultats bien en évidence par rapport aux autres, ainsi que d'établir des actions concertées parmi tous les membres du clergé relativement aux questions d'ordre public, qui, si elles sont réglées, seraient propices à améliorer la situation de l'Île. L'intention était qu'une grande partie de ces cours prennent la forme de discussions.

Fondé sur des principes comme l'importance de l'éducation, l'autonomie et le leadership communautaire, l'héritage du mouvement coopératif continue d'exercer une profonde influence sur le tissu des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce mouvement n'était pas motivé par la nostalgie ni par la sentimentalité; ses dirigeants cherchaient plutôt à améliorer le statu quo. L'un des principes clés de la morale du mouvement coopératif est de profiter du changement pour améliorer le niveau et la qualité de vie des membres de la collectivité, et de veiller à la fois à ce que les prises de décision au niveau communautaire demeurent solides.

Dans les années 1950 et 1960, une bonne partie du Canada connaissait une période de forte croissance économique. Toutefois, l'Île-du-Prince-Édouard demeurait quant à elle dépendante de l'agriculture et de la pêche à petite échelle, et sa croissance était lente. Le nombre de fermes a diminué, tandis que leur taille a augmenté, ce qui a forcé de nombreux Insulaires vivant dans les campagnes à quitter leur collectivité rurale, voire leur province, pour partir à la recherche de possibilités viables. En fait, depuis les années 1870, l'exode est une caractéristique constante de la réalité économique de l'Île.

Île-du-Prince-Édouard, adieu

Le père et son fils, sa seule joie,
Doivent se dirent tristement adieu;
Ils se quittent. Se reverront-ils
Ici-bas? Dieu seul le sait.
Loin de l'Île, dans les prairies sauvages,
Dans des pays jusque-là inconnus,
Où tous seront heureux de rester et béniront le jour
Où ils auront dit à l'Île « adieu ».

Nos filles chéries, dans un désespoir profond,
Doivent quitter leur terre natale;
Elles sont transportées vers des rives lointaines,
Selon ce que j'ai pu comprendre.
La marée monte, c'est l'heure du départ
Il n'y a plus rien à faire;
Pendant que leur parents pleurent, elles doivent partir
Et dire à l'Île « adieu ».

Abattu, cœur loud, ventre creux,
Le pauvre homme avance;
Un sifflet stridentretentit,
C'est le « Chevalde fer »;
Sur son dos, l'homme met son sac,
Que pourrait-il faire d'autre?
En route pour Bangor, en route pour le Maine,
Île-du-Prince-Édouard, adieu.

Chanson folklorique de l'Î.-P.-É. de James H. Fitzgerald, vers 1873-1878

En 1969, le gouvernement provincial a mis en place le Comprehensive Development Plan. Ce plan se concentrait de façon générale sur la modernisation de l'économie provinciale et des services gouvernementaux. Il proposait qu'une attention particulière soit portée envers l'économie rurale, dans l'espoir de stimuler les secteurs stagnants de l'agriculture et des pêches, de diversifier l'économie et de tirer profit des nouvelles possibilités dans l'industrie du tourisme. Au cours des dernières décennies, le gouvernement provincial a continué de réaffirmer son engagement envers les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard au moyen de nombreuses initiatives. Des investissements ont été effectués dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des pêches, de l'aquaculture et des industries de transformation, ainsi que dans la construction et l'entretien des routes, des écoles, des hôpitaux et des installations collectives.

Les gouvernements successifs ont travaillé à promouvoir de nouvelles entreprises dans les régions rurales, à encourager la croissance et la progression du tourisme, ainsi qu'à maintenir et à renforcer les installations et les services publics. En fait, au cours des 40 dernières années, l'Île-du-Prince-Édouard a mis en œuvre une gamme de stratégies de développement économique. Les collectivités rurales ont manifestement bénéficié d'un grand nombre de ces initiatives gouvernementales. Cependant, mis à part le Comprehensive Development Plan, elles n'ont pas pu profiter d'une approche cohésive assurant une croissance équilibrée à l'échelle de la province.

2.2 Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard d'aujourd'hui

À l'Île-du-Prince-Édouard, des écarts économiques distincts existent entre les régions rurales et urbaines. De nos jours, les zones urbaines sont plus peuplées et possèdent un pourcentage plus élevé de personnes ayant suivi un enseignement secondaire ou même universitaire. Elles ont un taux d'emploi plus élevé, plus d'emplois tertiaires dans les secteurs publics et privés, ainsi qu'un pourcentage plus élevé de travailleurs touchant un salaire supérieur au revenu moyen provincial. Cette tendance est partiellement due à l'arrivée de personnes venant des régions rurales, en particulier, des jeunes. Elle est aussi due à la nature des emplois dans beaucoup de régions rurales. Par exemple, les emplois du secteur public ne représentent que 20 % des emplois dans les régions rurales, alors que ce pourcentage s'élève à 33 % dans les régions urbaines. En revanche, les emplois dans l'industrie de la production de biens représentent 45 % des emplois dans les régions rurales, tandis que cette proportion n'est que de 18 % dans les régions urbaines. La région rurale ouest fait face à des difficultés encore plus grandes que celles de la région rurale est, particulièrement dans les régions les plus éloignées. L'éducation, l'emploi et le niveau des revenus de la région rurale du centre sont quant à eux plutôt similaires à ceux de Charlottetown et, dans de nombreux cas, supérieurs à ceux de Summerside. Néanmoins, la région rurale du centre a également besoin de services et de commodités qui sont caractéristiques de ceux des régions rurales.

Définition des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard

La définition de la notion actuelle de « rural » fait partie intégrante de la réussite de la mise en œuvre du *Plan d'action rural*. Historiquement, les collectivités urbaines et rurales étaient plus distinctes et plus indépendantes. En fait, « rural » faisait référence à toute région de l'Île-du-Prince-Édouard qui se trouvait à l'extérieur des limites de villes plus ou moins grandes. Ces régions se caractérisaient généralement par une densité de population plus faible et une économie basée sur les industries du secteur primaire.

Aujourd'hui, les villes s'étendent jusqu'à la campagne, les habitants des régions rurales font la navette entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail en ville, et les agriculteurs représentent un pourcentage de plus en plus faible de la population. La distinction entre les zones rurales et urbaines est devenue floue; les définitions officielles du mot « rural » sont passées de la simple densité de population à l'évaluation du degré d'intégration des régions « rurales » à leur agglomération urbaine adjacente.

Statistique Canada classe maintenant les zones urbanisées de petite et de moyenne taille comme celles qui existent à l'Île-du-Prince-Édouard comme étant des « agglomérations de recensement » ou « AR ». Ces AR consistent en des noyaux urbanisés d'au moins 10 000 personnes, et d'une zone périphérique dont au moins la moitié de la population travaille dans le noyau urbanisé. L'Île-du-Prince-Édouard compte deux AR : une grande AR dans la ville de Charlottetown et autour de celle-ci englobant près de 60 000 personnes, et une autre AR, beaucoup plus petite, dans la ville de Summerside et autour de celle-ci comprenant environ 16 000 personnes. Ces régions urbaines comportent de nombreux avantages, dont leur emplacement central, leur concentration de commodités et de services, ainsi que leur proportion plus élevée d'emplois dans le secteur public. Des régions rurales plus solides et plus dynamiques à l'Île-du-Prince-Édouard sont essentielles à l'avenir de ces deux agglomérations urbaines (particulièrement celle de Summerside, étant donné le rôle important qu'elle joue en tant que centre de services pour tout le comté de Prince).

Les régions se trouvant à l'extérieur des zones urbaines de type AR sont classées par Statistique Canada dans la catégorie « régions rurales et petites villes ». Ces régions sont ensuite divisées en zones d'influence urbaine, selon le pourcentage de la population qui fait la navette pour travailler dans les agglomérations urbaines. Étant donné que les gens ont tendance à magasiner et à s'adonner à des loisirs dans les villes où ils travaillent, il a été démontré que le navettage est un indicateur très efficace de l'étendue globale de l'intégration urbaine. Ces définitions sont considérées par Statistique Canada comme étant les plus utiles pour examiner des éléments comme le développement économique, les analyses du marché du travail et la zone d'influence des services publics.

Plus de la moitié de la population de l'Île-du-Prince-Édouard, soit 54 %, vit dans les régions situées aux alentours de Charlottetown et de Summerside, et travaille dans l'une de ces deux villes. Aussi, 13 % de la population vit dans des régions où de 30 % à 50 % de la main-d'œuvre travaille dans ces villes, et 14 % de la population vit dans des régions où de 10 % à 29 % de la main-d'œuvre travaille dans ces villes. Seulement 19 % des Insulaires vivent dans des régions où moins de 10 % de la main-d'œuvre travaille à Charlottetown ou à Summerside. Ces catégories sont différentes de celles utilisées par Statistique Canada, qui définit une région où moins de 5 % de la population fait du navettage comme une « zone d'influence métropolitaine faible » et celles où de 5 % à 29 % de la population fait du navettage comme une « zone d'influence métropolitaine modérée ». Cependant, en raison de la petite taille de l'Île-du-Prince-Édouard, très peu de régions de la province se retrouvent dans la catégorie des moins de 5 %. Par conséquent, les catégories utilisées dans le présent document définissent plus précisément les différents types de région se trouvant à l'Île.

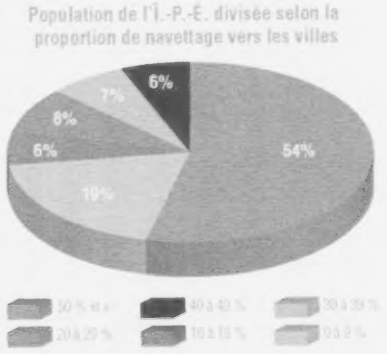

Pour qu'il soit géré efficacement, le *Plan d'action rural* est basé sur des zones géographiques, ce qui permet l'utilisation éclairée des données et de l'information venant de Statistique Canada et d'autres sources. Toutefois, ces zones doivent aussi tenir compte des réalités historiques, administratives, politiques et sociales de l'Île-du-Prince-

Édouard. La meilleure approche à utiliser doit prendre en considération que les circonstances et les perspectives économiques des diverses régions de l'Île-du-Prince-Édouard varient considérablement et qu'elles requièrent différentes mesures.

Au cours de l'étape des consultations, trois zones rurales ont été proposées à des fins d'analyse et de discussion : la région située à l'ouest de l'AR de Summerside (région rurale ouest), la région située entre les AR de Summerside et de Charlottetown (région rurale du centre), ainsi que la région située à l'est de l'AR de Charlottetown (région rurale est).

Cependant, selon les résultats obtenus lors du sondage en ligne et les commentaires formulés durant les consultations publiques, les Insulaires préfèrent fortement définir la notion de « rural » comme étant les régions situées à l'extérieur des quatre municipalités les plus populeuses ou le « Big Four », c'est-à-dire, Charlottetown, Stratford, Cornwall et Summerside.

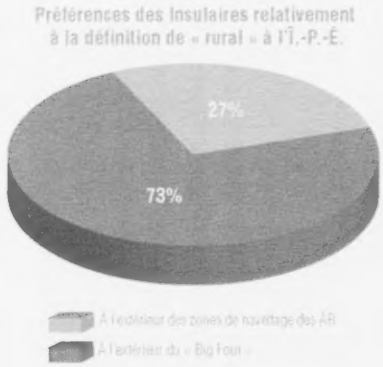

Afin de tenir compte des commentaires des Insulaires, le *Plan d'action rural* a modifié les trois zones rurales pour inclure toutes les régions situées à l'extérieur des limites des quatre plus grandes municipalités. Cette modification élargit légèrement le territoire de la région rurale ouest pour englober Miscouche, Linkletter et le lot 17, ce qui ajoute 1 650 personnes. Le territoire des régions rurales est et du centre s'est agrandi de façon beaucoup plus importante, afin d'incorporer toutes les régions situées dans l'AR de Charlottetown, à l'exception de Cornwall, Charlottetown et Stratford. La frontière entre les régions rurales est et du centre commence au nord-est de Charlottetown, le long de la rivière Hillsborough, puis continue vers le nord le long de la frontière ouest du lot 35 (soit aux environs de Frenchfort et vers le nord, sur la route 6). Ces changements ont ajouté 5 335 personnes à la région rurale est, et 10 395 personnes à la région rurale du centre.

Le *Plan d'action rural* sera fondé sur ces nouvelles frontières. Cependant, dans l'analyse exposée ci-dessous, les zones de navettage sont présentées comme une cinquième région distincte, afin de cerner plus clairement les résultats et les tendances, car l'ajout des zones de navettage hautement performantes aux régions rurales a tendance à compenser et, par conséquent, à masquer les différences et les inégalités considérables qui existent entre les différentes régions rurales de la province.

Les résultats et les tendances indiquent également qu'il y a trois « sous-régions » qui nécessitent une attention particulière dans le *Plan d'action rural* : Prince-Ouest, Kings-Est et le sud-est de l'Î.-P.-É. Des mesures particulières seront élaborées pour répondre aux besoins les plus criants de ces sous-régions.

Aussi, les Insulaires estimaient en très grande majorité que le *Plan d'action rural* devait se concentrer fortement sur les régions ayant les plus grands besoins, avec près de 500 répondants ou 89 % appuyant cette approche, contre seulement 61 répondants ou 11 % s'opposant à celle-ci.

Opinion des Insulaires sur l'aide supplémentaire à apporter aux régions rurales les plus désavantagées

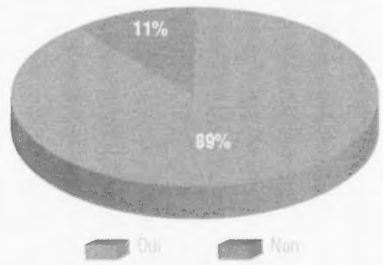

Indicateurs clés

Aperçu

Une recherche effectuée à l'échelle nationale par le Secrétariat rural (une division d'Agriculture et Agroalimentaire Canada) suggère que des écarts et des inégalités considérables existent au Canada entre les régions rurales les plus éloignées et celles se trouvant plus près des régions urbaines. Ces écarts se sont accentués de nombreuses façons de 1991 à 2001. Les données du recensement de 2006 indiquent que ces caractéristiques et ces tendances nationales sont en grande partie valables également pour l'Île-du-Prince-Édouard. Pour tous les indicateurs, c'est la région rurale ouest qui connaît le plus de difficultés. La région rurale est obtient des résultats similaires, mais se trouve tout de même un peu plus avantagée que la région rurale ouest. Par ailleurs, la région rurale du centre, selon de nombreux indicateurs, ressemble davantage aux régions urbaines qu'aux régions rurales est et ouest.

Répartition de la population et tendances

De 1991 à 2006, les régions rurales est et ouest de l'Île-du-Prince-Édouard ont chacune perdu 3 % de leur population. Les villes de Charlottetown, Cornwall, Stratford et Summerside ont quant à elles vu augmenter leur population de 7 %. Cette croissance a été encore plus rapide dans la région rurale du centre, dont la population a augmenté de 8 %. Ce fut également le cas dans les zones de navettage situées aux alentours des villes, qui sont maintenant considérées comme faisant partie des régions rurales. Ces dernières ont connu une augmentation de leur population de 16 %.

Tendances relatives à l'accroissement de la population (1991 = 100)

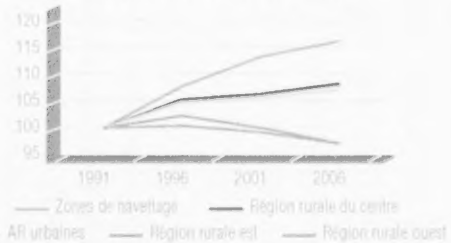

Il est à noter que la région de Tignish a perdu 7,5 % de sa population au cours de cette période, et la région d'O'Leary, 6,4 %, ce qui montre clairement que ces régions ont de grands besoins en matière d'aide au développement.

Les caractéristiques en matière d'accroissement et de diminution de la population au cours de cette période sont indiquées sur la carte ci-dessous.

Par conséquent, la proportion de population des régions centrales et urbaines de l'Île-du-Prince-Édouard s'accroît lentement, mais de façon continue, alors que celle des régions rurales est et ouest diminue. En comparaison de 1991, la proportion de population des régions urbaines a augmenté de 42 % à 43 %, tandis que la région rurale du centre et les zones de navettage ont vu leur proportion passer de 25 % à 27 %. Par ailleurs, la proportion des régions rurales est et ouest combinée est passée à près de 33 % à un peu plus de 30 %.

Proportion de la population de l'Î.-P.-É. par région (2006)

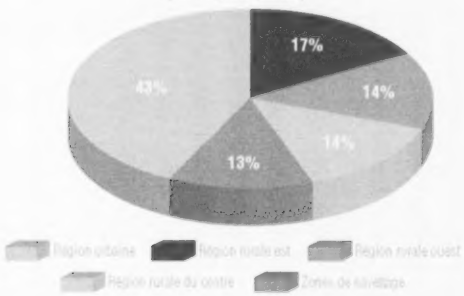

Structure par âge de la population

Le ratio de dépendance est une mesure fréquemment utilisée pour exprimer la proportion d'enfants et de personnes âgées par rapport à la population d'âge actif (de 15 à 65 ans). Ce ratio présente le nombre d'enfants ou de personnes âgées par 100 personnes d'âge actif. Les ratios de dépendance de 2006 indiquaient que les régions rurales avaient une proportion d'enfants plus élevée, alors que les régions urbaines avaient une proportion plus élevée de personnes âgées. Le ratio de dépendance combiné variait de 51 % dans les régions rurales est et ouest à 46 % dans les régions urbaines, et atteignait 42 % dans les zones de navettage. Le ratio très bas observé dans les zones de navettage était dû au nombre de personnes âgées qui se situait bien en dessous de la moyenne.

Ratios de dépendance des enfants et des personnes âgées (2006)

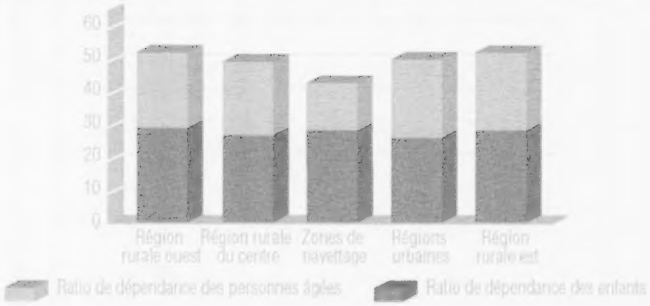

Éducation et compétences

Le niveau d'instruction de la population reflète la disponibilité et l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire, la demande en matière de compétences sur le marché du travail local, ainsi que les migrations d'entrée et de sortie qui en résultent. L'effet de ces facteurs peut être observé dans les niveaux d'instruction qui diffèrent grandement à l'échelle de l'Île-du-Prince-Édouard.

En 2006, moins de 33 % de la population âgée de 15 ans ou plus dans la région rurale ouest possédait un diplôme postsecondaire, comparativement à 53 % dans les zones de navettage et les régions urbaines. La proportion de personnes possédant un diplôme universitaire dans les régions urbaines s'élevait à 19 %, soit plus du triple que la proportion de la région rurale ouest et presque le double de celle de la région rurale est. Les zones de navettage et les régions urbaines avaient une proportion similaire de personnes possédant un diplôme, qui s'élevait à 26 %. Toutefois, les zones de navettage avait une proportion plus élevée de résidents possédant un diplôme décerné par une école de métiers et une proportion plus basse de résidents possédant un diplôme universitaire.

Proportion de la population possédant un diplôme postsecondaire (2006)

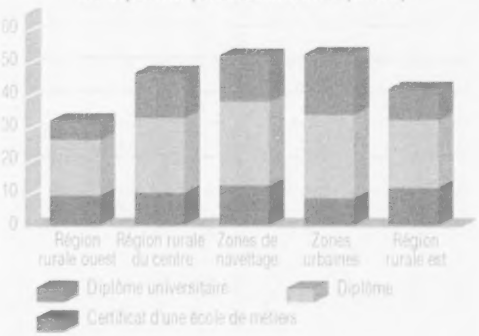

Cette caractéristique est due d'une part au manque de demande pour les diplômes de niveau supérieur sur le marché du travail des régions rurales, et d'autre part à l'accès plus limité qu'ont les résidents des régions rurales à une variété de possibilités d'apprentissage postsecondaire. Néanmoins, dans toutes les régions de l'Île-du-Prince-Édouard, la demande sur le marché du travail pour des compétences particulières augmente de façon continue depuis de nombreuses années. De moins en moins d'emplois sont à la portée des personnes ne possédant pas de diplôme d'études secondaires. Bien que le niveau de compétence de la population augmente de façon continue, une proportion importante des adultes de l'Île-du-Prince-Édouard possède toujours un niveau d'instruction inférieur à celui du diplôme d'études secondaires. Ces Insulaires doivent faire face à un avenir de plus en plus incertain. Par ailleurs, il se peut que des employeurs éprouvent des difficultés à trouver les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin pour être concurrentiels et faire croître leur entreprise.

De 1996 à 2006, la proportion de la population en âge d'activité maximale ne possédant pas de diplôme d'études secondaires a chuté considérablement partout à l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui indique une amélioration importante du niveau d'instruction. Toutefois, en 2006, cette proportion demeurait plus élevée dans les régions rurales est et ouest que dans la région rurale du centre et les zones urbaines.

Proportion de la population ne possédant pas de diplôme d'études secondaires

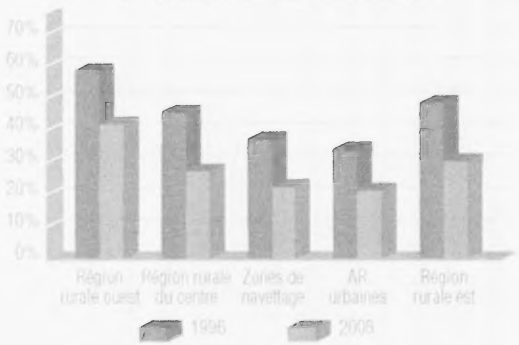

Activité sur le marché du travail

Les conditions économiques et d'emploi varient considérablement à l'Île-du-Prince-Édouard. Par exemple, les industries dominantes des régions rurales sont plus saisonnières que celles des régions urbaines. La différence entre les régions en matière de proportion de la population active occupée âgée de 15 ans ou plus ayant un emploi à temps plein à l'année varie de 31 % dans la région rurale ouest à 51 % dans les régions urbaines.

Proportion de la population active occupée ayant un emploi à temps plein à l'année (2006)

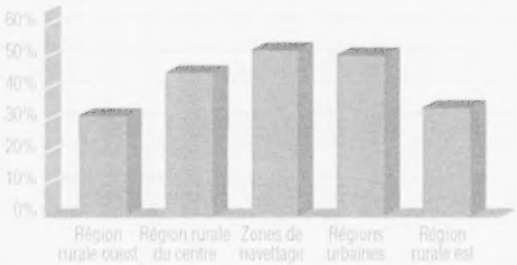

Le taux d'emploi, ou la proportion de la population âgée de 15 ans ou plus qui est active, est une mesure générale utile de l'activité sur le marché du travail. Ce taux exprime l'offre existant sur le marché du travail au moyen du taux d'activité, ainsi que la demande qu'il y a sur ce même marché, par rapport au nombre d'emplois offerts. Se situant à 55 %, le taux d'emploi est considérablement plus bas dans la région rurale ouest que dans les autres parties de la province. Ce taux reflète une proportion plus faible de personnes âgées de 15 à 64 ans, un taux d'activité plus bas, le caractère plus saisonnier du marché de l'emploi local et un taux de chômage plus élevé. À l'autre extrême se trouve l'impressionnant taux d'emploi de 75 % des zones de navettage, ce qui reflète leur population relativement restreinte de personnes âgées, leur taux d'activité très élevé sur le marché du travail, et leur proportion élevée d'emplois à temps plein et à l'année.

Taux d'emploi (2006)

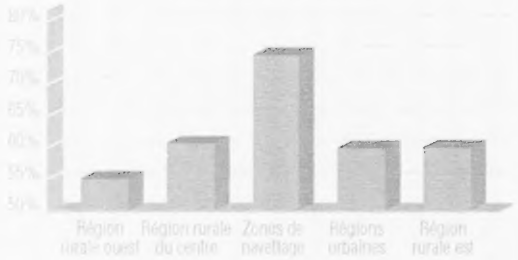

L'exode des jeunes est un problème qui préoccupe les régions rurales depuis longtemps. Des différences considérables existent entre les régions rurales et urbaines dans la structure par âge de la population d'âge actif. Les régions rurales ont une proportion plus faible de résidents âgés de 20 à 29 ans que dans les AR urbaines. Ce groupe représente 14 % de la population d'âge actif (de 15 à 64 ans) dans la région rurale du centre, 15 % dans la région rurale est, ainsi que 16 % dans la région rurale ouest et dans les zones de navettage, alors qu'il constitue 20 % de la population d'âge actif dans les zones urbaines.

Proportion des groupes d'âge des 20 à 29 ans dans la population d'âge actif (2006)

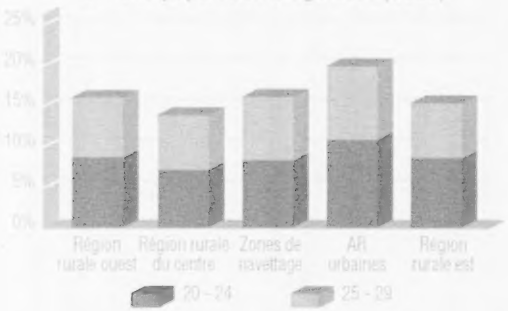

Secteurs d'activité

Des différences importantes existent entre les zones rurales et urbaines ainsi que les diverses régions de l'Île en ce qui a trait à la répartition par secteur d'activité. Ces secteurs peuvent être divisés en trois catégories :

- Production de biens : agriculture, pêches et aquaculture, foresterie, construction, services publics, et industries manufacturières et de transformation;
- Industries de service du secteur privé : commerce, transport, restauration et hébergement, finance, assurance et immobilier, information, arts et loisirs, services scientifiques et services personnels;
- Services principaux du secteur public : santé, éducation et administration publique.

Les emplois des industries de production de biens représentent environ 45 % de tous les emplois des régions rurales est et ouest, et 36 % des emplois de la région rurale du centre, comparativement à 12 % dans les régions urbaines. Pour ce qui est des emplois des industries de service du secteur privé, ceux-ci constituent le tiers des emplois dans les régions rurales est et ouest, comparativement à plus de la moitié dans les régions urbaines. À cet égard, la région rurale du centre et les zones de navettage se trouvent à mi-chemin entre les deux extrêmes. Finalement, les emplois du secteur public représentent un emploi sur cinq dans les régions rurales, plus d'un emploi sur quatre dans les zones de navettage, et un emploi sur trois dans les régions urbaines.

Répartition des emplois par secteur d'activité (2006)

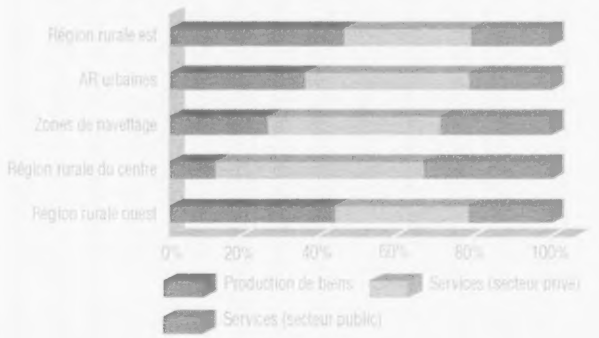

Changements dans le secteur primaire

Certains changements appréciables sont survenus dans le secteur primaire de l'Île-du-Prince-Édouard de 1991 à 2006. Au cours de cette période, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard a obtenu 7 050 emplois de plus, mais a connu une perte nette de 1 180 emplois dans le secteur primaire, ce qui a fait chuter de 15 % à 12 % la proportion de ce secteur en matière de main-d'œuvre. Le pourcentage de la main-d'œuvre travaillant dans le secteur primaire a augmenté dans quelques régions, mais a diminué dans la plupart des secteurs de la province, comme indiqué sur la carte.

Durant la même période, depuis 1990, la contribution en pourcentage du secteur primaire à l'économie de la province est demeurée assez constante.

Ces données présentent l'essentiel du défi clé relatif au développement rural et au secteur primaire. D'ailleurs, ce défi était reflété fidèlement dans les priorités des Insulaires dans le cadre du sondage en ligne. Le secteur primaire apporte toujours une contribution importante à l'économie provinciale; cependant, le nombre d'emplois offerts par celui-ci est en baisse. Par conséquent, afin de soutenir l'économie des régions rurales, le secteur primaire doit être maintenu et croître, de sorte qu'il continue de produire des richesses. Toutefois, pour stimuler la croissance de l'emploi, il est nécessaire de diversifier l'économie des régions rurales. Cette mesure permettra d'appuyer les services et la population de base des régions rurales, en plus de renforcer les collectivités de ces régions en général.

Changements en matière d'emploi et de PIB (1990 à 2008)

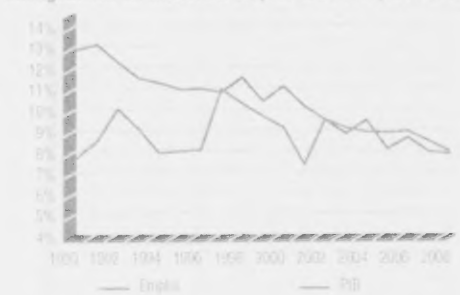

Répartition par profession

La répartition des professions varie considérablement à l'Île-du-Prince-Édouard en ce qui a trait au niveau et au genre de compétences, selon le classement du système de Classification nationale des professions (CNP).

Il y a cinq niveaux de compétence : les postes de gestion, dont les exigences en matière de scolarité officielle varient; les professions libérales de niveau A, nécessitant habituellement un diplôme universitaire; les emplois du secteur technique de niveau B, nécessitant habituellement un diplôme d'études collégiales ou un certificat d'une école de métiers; les emplois de niveau C, nécessitant habituellement un diplôme d'études secondaires ou de la formation régulière; et les emplois de niveau D, qui ne requièrent pas de diplôme et qui ne fournissent aucune formation en milieu de travail.

La proportion de professions exigeant un niveau de compétence de gestion ou de profession libérale varie de 13 % dans la région rurale ouest à 25 % dans les régions urbaines. Les emplois de niveaux C et D, qui ne nécessitent qu'une scolarité égale ou inférieure au diplôme d'études secondaires, ont une proportion qui varie de 58 % dans la région rurale ouest à 47 % dans les régions urbaines. Les régions rurales est et du centre se trouvent à mi-chemin entre les deux extrêmes. En général, la proportion d'emplois de niveau B (nécessitant un diplôme d'études collégiales) est assez constante dans l'ensemble de l'Île-du-Prince-Édouard.

Répartition des professions par niveau de compétence (2006)

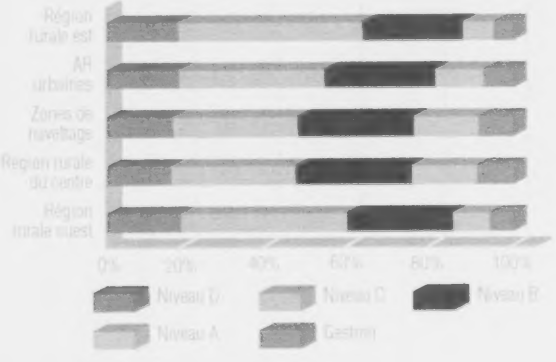

Le système de CNP comporte neuf catégories de niveaux de compétence. Il existe une dixième catégorie, soit la gestion, qui est distincte des autres. La répartition de ces compétences varie beaucoup d'une région à l'autre de l'Île-du-Prince-Édouard. Les niveaux de compétence relatifs au secteur primaire et à la transformation dominent dans les régions rurales est et ouest, représentant près du tiers des emplois de ces régions. En revanche, ces catégories constituent 15 % des emplois des zones de navettage, et 7 % des emplois des régions urbaines. La proportion d'emplois exigeant des compétences pour les métiers et le transport est assez semblable dans les diverses régions rurales de l'Île, mais inférieure dans les régions urbaines. Les emplois liés à la vente et aux services jouent un rôle plus important dans la région rurale du centre et les zones urbaines que dans les régions rurales est et ouest. Le reste des emplois, qui comporte une proportion élevée de professions libérales et d'emplois du secteur technique, constitue 47 % de tous les emplois des zones de navettage et 54 % des emplois des régions urbaines, comparativement à 30 % dans la région rurale ouest et à 33 % dans la région rurale est. La région rurale du centre se situe à mi-chemin entre les deux extrêmes, avec une proportion de 42 %.

Niveaux de compétence professionnelle par région (2006)

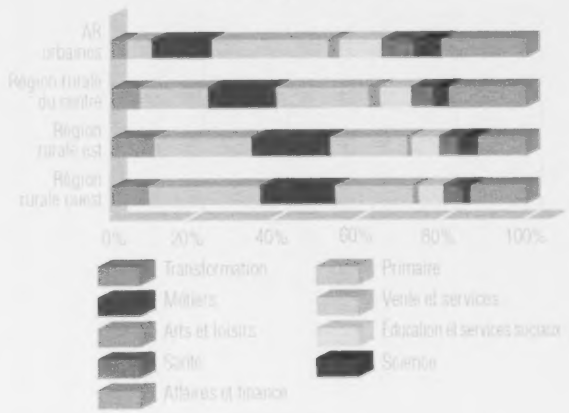

Répartition des emplois par niveau de compétence (2006)

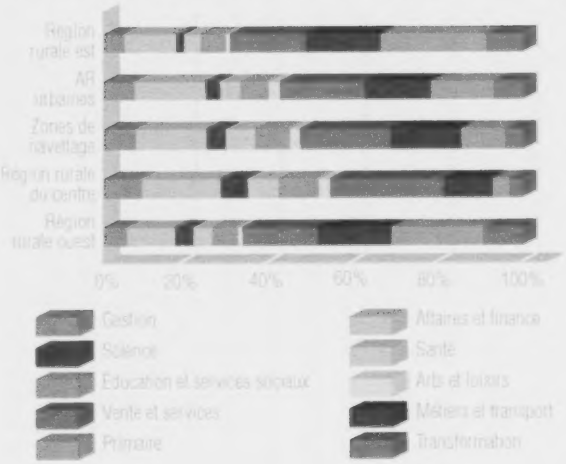

Revenu

Le revenu est une mesure importante du niveau et de la nature des possibilités qui s'offrent aux Insulaires des régions rurales. À l'échelle de la province, le revenu moyen était de 20 205 $, en 2006. Les revenus moyens étaient relativement similaires dans les diverses régions de l'Île-du-Prince-Édouard, variant d'un peu plus de 19 000 $ dans les régions rurales est et ouest à un peu plus de 22 000 $ dans les zones de navettage.

Cependant, cette moyenne masque les différences dans la répartition des revenus parmi la population. Une plus grande proportion de la population vivant en milieu rural dispose de revenus inférieurs à la moyenne provinciale. Cette proportion varie de 53 % dans la région rurale ouest à 46 % dans les zones de navettage. La proportion de la population ayant des revenus se situant dans la gamme allant de 20 000 $ à 40 000 $ est inférieure dans les régions urbaines, s'élevant à 36 %, est un peu plus élevées dans les trois zones rurales, atteignant de 38 % à 39 %, et est la plus élevée dans les zones de navettage, s'élevant à 41 %. La proportion de la population ayant des revenus supérieurs à 40 000 $ (ou plus du double de la moyenne provinciale) est beaucoup plus élevée dans les régions urbaines, à 16 %, que dans les régions rurales est et ouest, où cette proportion atteint 9 %. La région rurale du centre et les zones de navettage se situent entre les deux extrêmes, avec des proportions respectives de 12 % et de 13 %.

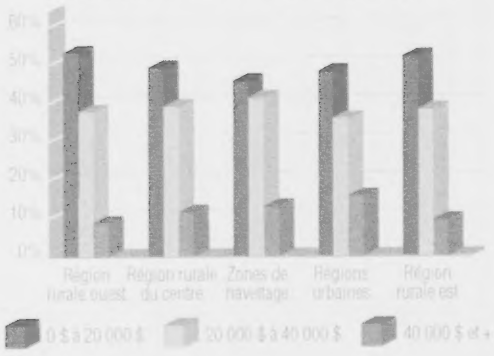

Les transferts de revenus gouvernementaux (assurance-emploi, Régime de pensions du Canada, Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti [SV/SRG], prestations fiscales pour enfants, aide sociale) jouent un rôle vital pour équilibrer les revenus dans les diverses régions de l'Île-du-Prince-Édouard. Les transferts gouvernementaux représentaient 25 % du revenu total dans la région rurale ouest et 22 % dans la région rurale est, alors qu'ils constituaient 13 % du revenu dans les régions urbaines.

Dans les régions rurales est et ouest, le revenu gagné (les salaires, le revenu agricole net et les revenus de travail indépendant) constitue de 67 % à 68 % du revenu total, comparativement à 73 % dans la région rurale du centre et les régions urbaines, et à 78 % dans les zones de navettage. Inversement, les revenus sous forme de transferts gouvernementaux, comme l'assurance-emploi, les prestations pour enfants et les pensions varient de 13 % dans les zones de navettage et les régions urbaines, à 23 % dans la région rurale est et à 25 % dans la région rurale ouest. Les régions rurales les plus éloignées ont également un niveau inférieur « d'autres revenus » par rapport à la région rurale du centre et aux régions urbaines. À cet égard, les proportions vont de 8 % dans la région rurale ouest à 14 % dans les régions urbaines. La catégorie « autres revenus » peut être considérée comme un indicateur de la présence de richesses et d'actifs, car elle inclut les dividendes, les intérêts, les autres revenus de placement et les pensions de retraite.

Régions ayant de plus grands besoins et nécessitant une attention particulière

Bien que l'Île ait été divisée en trois régions rurales afin de permettre la gestion du *Plan d'action rural*, l'aperçu statistique exposé dans le présent document indique que trois régions de la province nécessitent une attention particulière dans la mise en œuvre du plan. En particulier, ces trois sous-régions connaissent les plus importants déclins en matière de population : le comté de Prince-Ouest (ainsi que les municipalités de Wellington, d'Abram-Village et de Tyne Valley), le comté de Kings-Est (ainsi que les municipalités de Morell, de St. Peters et de Georgetown) et le sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard.

Particulièrement, ces trois régions requièrent une attention accrue en matière de diversification de leur économie. Elles doivent mettre en valeur de nouveaux secteurs d'activité, favoriser la croissance de l'entrepreneuriat et obtenir plus de possibilités d'emploi dans le secteur public. En outre, il est nécessaire de déployer des efforts pour augmenter la capacité des plus grands centres municipaux de ces régions de sorte qu'ils puissent servir de centres de services et d'emploi.

Dans l'ensemble, ces indicateurs montrent que des différences importantes existent entre les régions rurales et urbaines de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces différences sont également presque aussi grandes entre les régions rurales est et ouest et la région rurale du centre. En particulier, l'écart en matière de population se creuse : les régions rurales est et ouest perdent des résidents, alors que la région rurale du centre et les régions urbaines en gagnent. Dans un autre secteur clé, celui de l'éducation, toutes les régions font des gains. Cependant, dans certains domaines, comme celui de la réduction de la proportion de la population ne disposant pas d'une école secondaire, les régions rurales est et ouest ne progressent pas aussi rapidement que les régions urbaines et la région rurale du centre, ce qui provoque l'élargissement de l'écart dans ce domaine également. Le *Plan d'action rural* a comme objectif d'influer sur les tendances que la présente analyse met en évidence.

2.3 Les régions rurales de demain à l'Île-du-Prince-Édouard

Modification des tendances

Des signes indiquant que les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard connaîtront des transformations profondes font leur apparition. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement investira 500 millions de dollars pour augmenter, mettre à jour et moderniser les infrastructures publiques à l'échelle de la province, pour offrir les services de haute qualité et l'accès à diverses possibilités dont les collectivités ont besoin pour croître et dont les Insulaires des régions rurales ont besoin afin d'améliorer leur qualité de vie. Tous les Insulaires pourront profiter de l'amélioration du système de transport, de la modernisation des installations publiques (comme les écoles, les hôpitaux et les foyers), ainsi que d'investissements effectués dans divers secteurs, allant du logement aux sites patrimoniaux.

Ces mesures essentielles en matière d'infrastructure profiteront tant aux nouvelles entreprises qu'aux secteurs traditionnels, étant donné que la modernisation crée des avantages pour le développement économique rural dans toutes les industries. Beaucoup d'améliorations en matière d'infrastructure – mises en œuvre au moyen d'investissements effectués dans les ressources humaines, l'innovation et l'infrastructure économique – sont en cours et auront un effet particulièrement important sur l'accroissement des richesses du secteur primaire et la diversification de l'économie des régions rurales.

Six ensembles de mesures inclus dans le *Plan d'action rural* auront un effet de transformation sur l'avenir des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard (voir la section 1.0). Ces mesures comprennent les suivantes : la création de trois centres d'action rurale; l'implantation du service à large bande dans les régions rurales à l'échelle de l'Île; le renforcement des industries du secteur primaire au moyen d'investissements dans l'innovation, la recherche et le développement; l'offre de ressources supplémentaires destinées au développement communautaire; l'offre de financement stable aux associations touristiques régionales; et la détermination d'investissements et d'approches pour accroître et diversifier les possibilités dans les régions rurales est et ouest.

Des collectivités rurales dynamiques

Étant donné que beaucoup de gens préfèrent le mode de vie de la campagne, les collectivités rurales qui offrent des niveaux comparables de services éducatifs et de connectivité seront bientôt en mesure de faire concurrence aux agglomérations urbaines pour attirer des résidents très talentueux et possédant une expertise de grande qualité. Cette situation concernera particulièrement les collectivités ayant une culture et une identité locales dynamiques. Si les collectivités rurales peuvent attirer et conserver ne serait-ce qu'un faible pourcentage des personnes désirant élever leur famille dans un milieu rural, et ce, peu importe s'ils gagnent leur vie dans la collectivité ou dans une agglomération urbaine, ces citoyens pourraient fournir aux régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard les assises économiques dont elles ont besoin pour maintenir leur mode de vie et obtenir une meilleure qualité de vie. Aussi, les industries des régions rurales qui demeureront concurrentielles tout en mettant en application les pratiques exemplaires en matière d'environnement amélioreront la vitalité et l'attrait des collectivités rurales.

Le *Plan d'action rural* comporte 40 mesures qui, ensemble, sont ciblées pour améliorer le potentiel économique des collectivités rurales de partout à l'Île. Ces mesures mèneront idéalement à établir des collectivités rurales dynamiques qui soutiennent un développement actif et fructueux des entreprises, à créer et à améliorer des possibilités en matière d'expression culturelle, à nourrir la culture et le patrimoine locaux, et à obtenir des infrastructures communautaires solides. Au sein de ces collectivités, les résidents auront des emplois intéressants dans les secteurs primaire, tertiaire ou public, auront accès à des établissements d'enseignement de qualité supérieure, profiteront de riches commodités culturelles et sociales et de la nature à quelques pas de chez eux, et se montreront accueillants envers les nouveaux arrivants.

Les résidents actuels et les nouveaux arrivants qui auront été attirés par ces collectivités seront le plus souvent des gens ayant les compétences et les connaissances nécessaires en matière d'entrepreneuriat pour créer leur propre emploi, indépendamment de l'endroit où ils vivent. Les infrastructures seront en place pour rendre attrayant auprès des professionnels et des artisans locaux le fait d'habiter dans une collectivité rurale. Le télétravail sera possible grâce à des mesures comme l'établissement du service à large bande. D'ailleurs, le système à large bande offrira de nombreuses nouvelles possibilités aux régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, non seulement aux gens travaillant dans le secteur tertiaire, mais aussi aux personnes spécialisées dans la production de biens. Par exemple, l'exportation de produits naturels sera rendue possible grâce à une plateforme fondée sur Internet qui permettra aux artisans – incluant les gens de métier, les artistes et les producteurs d'aliments – de commercialiser et de vendre leurs produits en ligne à longueur d'année.

Ces collectivités devront avoir accès à un système d'éducation de classe mondiale, qui permettra aux résidents actuels et aux nouveaux arrivants de vivre en milieu rural sans avoir à faire des sacrifices en matière d'éducation et de possibilités d'activités parascolaires pour leurs enfants. Le Collège Acadie Î.-P.-É. a déjà montré le potentiel considérable du service à large bande au moyen de son programme d'éducation à distance; l'enseignement peut ainsi être fourni et reçu au sein des régions rurales. De telles collectivités attireront et conserveront de nouveaux résidents, ce qui, de cette façon, favorisera la diversité dans les régions rurales, où les résidents pourront profiter de la culture locale et des avantages du milieu qui contribuent à l'obtention d'une qualité de vie supérieure.

Pour rendre possible la création de collectivités rurales dynamiques, Développement rural Î.-P.-É. reliera les collectivités à des ressources de tous les secteurs du gouvernement. Ces ressources aideront les collectivités à créer des plans efficaces favorisant le développement et la croissance. Les centres d'action rurale joueront un rôle important pour veiller à ce que les résidents des régions rurales obtiennent l'information et l'accès aux ressources dont ils ont besoin pour tirer profit de nouvelles possibilités. Le *Plan d'action rural* expose de nombreuses mesures au moyen desquelles le gouvernement provincial collaborera avec des industries, des associations et des groupes locaux pour faire des collectivités rurales créatives une caractéristique accomplie et enviable de la vie à l'Île-du-Prince-Édouard.

3.0 Consultations, ateliers et sondage en ligne

Cette section fournit les éléments suivants :

- Les résultats des consultations et des ateliers qui ont eu lieu au cours de l'été et de l'automne 2009 en préparation de l'élaboration du *Plan d'action rural*;
- Des observations particulières formulées par des participants lors des consultations pour que celles-ci soient prises en considération dans le *Plan d'action rural*;
- Les résultats du sondage en ligne auquel ont participé plus de 600 personnes pour avoir une idée des priorités des Insulaires en matière de développement rural.

3.1 Consultations régionales

En juillet 2009, le gouvernement provincial a tenu des consultations régionales dans des régions rurales des trois comtés, soit à Mill River, à Crapaud et à Montague. Une consultation en français a également eu lieu à Wellington. Plus de 200 personnes représentant des organisations de secteur et des groupes de développement ont assisté aux quatre séances. Les participants ont souligné la nécessité de se concentrer sur les éléments suivants :

- Le développement économique;
- La conservation de l'environnement;
- Le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des résidents des régions rurales;
- La participation locale dans la mise en œuvre du *Plan d'action rural*.

Les consultations ont permis de révéler des opinions qui variaient quelque peu selon la région. Dans la région rurale ouest, les participants ont demandé les éléments suivants :

- Des progrès en ce qui concerne le développement de l'énergie éolienne;
- Du soutien au financement pour les associations touristiques rurales;
- Du soutien au financement pour les musées communautaires.

Dans la région rurale est, les participants étaient en faveur de se concentrer sur les éléments suivants :

- Plus de soutien pour les sociétés de développement communautaire;
- Du soutien pour les ressources de développement local.

Les participants de la région centrale de l'Île ont mis davantage l'accent sur les éléments suivants :

- Des initiatives pour améliorer la qualité de vie;
- La promotion de l'entrepreneuriat et du mentorat;
- L'élaboration de politiques sur l'utilisation des terres;
- Le renforcement de l'administration locale.

Lors de la séance en français, les participants ont :

- Mis l'accent sur la nécessité de créer des possibilités de télétravail (soit de travailler périodiquement à partir de la maison);
- Présenté le succès du Collège Acadie Î.-P.-É., dont son modèle d'éducation à distance, comme un exemple de possibilités d'enseignement pour les Insulaires vivant dans des collectivités rurales;
- Montré l'importance de leur association touristique régionale;
- Souligné l'importance des entreprises coopératives.

3.2 Ateliers sectoriels

Sept ateliers sectoriels ont eu lieu entre le 3 septembre et le 5 octobre 2009. Plus de 200 personnes ont pris part à ces ateliers, dont des membres d'organisations de l'industrie et des représentants des Premières nations et de la communauté acadienne. Ces ateliers ont permis de cerner beaucoup de points similaires à ceux des consultations. L'accent a été mis sur les éléments suivants :

- La planification de l'utilisation des terres et le renforcement des administrations locales;
- La mise en œuvre de programmes et l'engagement d'investissements stratégiques en matière d'infrastructures qui permettront aux secteurs ruraux traditionnels (les industries primaires et le tourisme) de croître et de devenir plus concurrentiels;
- L'établissement de nouveaux secteurs dans les régions rurales.

3.3 Résumé des thèmes clés abordés lors des consultations régionales et des ateliers sectoriels

Les consultations régionales et les ateliers sectoriels étaient essentiels à l'établissement des éléments du *Plan d'action rural*. Les thèmes clés et généraux abordés lors de ces séances sont présentés ci-dessous.

3.3.1 Développement des entreprises

Capitaux

Les participants ont souligné l'importance d'être en mesure d'avoir accès à des réserves de capitaux pour le développement des entreprises. Néanmoins, ils ont noté que le capital de risque était difficile d'accès à l'Île-du-Prince-Édouard, ou dans les Maritimes, en général. Les premiers 25 % de capitaux sont les plus difficiles à avoir, et obtenir des capitaux supplémentaires au moyen des programmes actuels exige beaucoup de temps en raison des demandes et des formulaires à remplir. Le gouvernement doit se montrer plus proactif et fournir des directives plus claires, c'est-à-dire un plan, sur la manière d'avoir accès au financement applicable. Les programmes de prêt doivent être plus flexibles, et des solutions de rechange doivent être offertes. Les participants ont indiqué que les obstacles qui rendent difficile pour les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprises des régions rurales la possibilité d'avoir accès aux divers programmes doivent être éliminés. Ils ont également souligné qu'il est nécessaire d'établir une communication plus claire afin de mieux déterminer les programmes et les services qui s'offrent à eux. Aussi, les citoyens des régions rurales demandent une plus grande clarté et une plus grande simplification en ce qui a trait aux services offerts et aux organisations qui les fournissent.

Programme d'approche

Les participants ont discuté de la nécessité d'établir un « programme d'approche » qui pourrait aider les propriétaires d'entreprises à avoir accès à du financement venant du fédéral et du provincial. Le meilleur moyen de communiquer la disponibilité de ce financement est par l'intermédiaire de l'industrie et des associations qui lui sont liées. Les consultations ont permis d'obtenir la recommandation de mettre sur pied un programme de mentorat pour les entrepreneurs des régions rurales. Ces derniers devraient ainsi être mis en collaboration avec des entreprises bien établies et recevoir l'accès à du soutien et à des conseils solides.

Approche à guichet unique

Les participants ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche à guichet unique. Le gouvernement et les organismes de développement régional doivent offrir des services aux entreprises dans un seul et unique endroit ou par l'intermédiaire d'une seule et unique organisation, ce qui réduirait le chevauchement des services et créerait une plus grande efficacité (moins de multiplication de démarches). Les entrepreneurs et les PME ont besoin de soutien et de collaborations plus solides de la part des sociétés de développement communautaire. Ils requièrent aussi de la communication plus claire au sujet des programmes et des services offerts.

Stratégie de marque

Les participants ont constaté que la stratégie de marque et le développement des marchés peuvent réduire la vulnérabilité de la province par rapport au marché mondial des produits. Il est nécessaire de mettre en œuvre des initiatives qui font la promotion de la marque propre à l'Île-du-Prince-Édouard, et qui permettent aux producteurs d'aliments et aux artisans d'offrir des produits concurrentiels et immédiatement commercialisables. Il est requis de créer des organismes de développement rural pour aider les collectivités à poursuivre leur développement économique. Ces organismes doivent coordonner leurs efforts dans l'ensemble des régions rurales.

3.3.2 Secteur primaire et tourisme

Agriculture

Les participants ont souligné la nécessité de diversifier le secteur agricole afin de s'adapter aux changements. D'importantes préoccupations ont été exprimées au sujet de la viabilité de ce secteur. Depuis plusieurs décennies, l'Île connaît une forte diminution du nombre de fermes qu'elle compte sur son territoire, en raison de la prise de contrôle du secteur agroalimentaire par les multinationales qui placent les agriculteurs dans une position intenable. Ces derniers devraient étudier d'autres possibilités afin d'innover, et devraient tirer profit des mesures incitatives visant à mettre de côté des terres pour la conservation.

L'énergie de remplacement représentait un élément clé pour les participants. Beaucoup de commentaires reflétaient les recommandations du document Growing the Island Way, le rapport datant de 2009 de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard. Les participants ont mis l'accent sur le soutien lié à la recommandation du rapport relativement à la bioénergie. Le rapport demandait un programme pour aider les sociétés et les personnes à créer des entreprises d'énergie qui utilisent des technologies fonctionnant au moyen d'énergie de remplacement obtenue grâce à des produits agricoles et forestiers. Étant donné que l'on prévoit une augmentation des prix du pétrole, des sources d'énergie de remplacement comme celle-ci permettront de faire des économies de coûts et d'obtenir des avantages économiques.

Les participants ont insisté sur le besoin de promouvoir des pratiques agricoles durables sur le plan de l'environnement. Les modifications apportées à la Lands Protection Act et la création du programme Alternative Land Use Services (ALUS) ont été louangées et considérées comme des initiatives bénéfiques. La protection des cours d'eau et des bassins hydrographiques, et l'assurance que des zones tampons sont en place devraient être des priorités. D'autres mesures incitatives sont nécessaires pour que les agriculteurs adoptent des pratiques environnementales saines, comme le reboisement pour créer des possibilités économiques.

Des mesures en matière d'innovation ont aussi été appuyées. Par exemple, certaines personnes jugeaient que les projets pilotes qui intègrent de nouvelles techniques novatrices devaient être financés aux premières étapes de leur mise en œuvre. Le rapport de la Commission a aussi fait remarquer que la recherche et le développement, ainsi que l'exploitation des marchés étaient des éléments essentiels au succès futur du système agroalimentaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les problèmes relatifs à l'utilisation des terres étaient une grande priorité pour de nombreuses personnes. La menace de l'étalement urbain et le manque de planification en matière d'utilisation des terres étaient des thèmes fréquents. Par exemple, les participants critiquaient le nombre et la taille des maisons construites dans les régions rurales, qui, dans certains cas, sont bâties le long de routes existantes (phénomène d'urbanisation linéaire) au lieu de l'être dans des collectivités distinctes dotées de voies d'accès vers les routes. Les agriculteurs sentent qu'ils n'ont pas un mot à dire sur les activités d'aménagement qui ont lieu dans leur voisinage, alors même qu'on exerce de la pression sur eux pour qu'ils adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement ou pour qu'ils mettent des terres de côté pour la conservation.

Pêches

Les pêches constituent un important moyen de subsistance dans les collectivités côtières dispersées un peu partout à l'Île. Les consultations et les ateliers ont permis de révéler un consensus sur le fait que le homard représente la base du secteur des pêches. Toutefois, de nombreux travailleurs expérimentés envisagent la retraite – les producteurs ont en moyenne plus de 50 ans – et des stratégies sont nécessaires pour recruter et former la prochaine génération. Dans l'état actuel des choses, le travail est dur, mais n'offre qu'un salaire modeste. Aussi, la création d'un milieu plus propice au soutien financier pourrait aider ce secteur. L'industrie du homard devrait être respectée pour sa contribution à l'économie et recevoir plus de considération lorsqu'elle cherche à obtenir des investissements dans ses infrastructures. Les consultations ont aussi révélé un intérêt marqué pour l'établissement d'installations d'entreposage sous froid afin de congeler les appâts pour la pêche et d'autres produits locaux dans les régions rurales.

Aquaculture

En général, l'aquaculture est considérée comme ayant un grand potentiel pour contribuer au futur développement rural. La demande mondiale pour les fruits de mer augmente de 9 % par année. À l'Île, ce secteur a bonne réputation et peut apporter une contribution importante au futur développement économique des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cependant, les participants estimaient que l'Île avait besoin de trouver des moyens d'augmenter la valeur des produits de l'aquaculture. L'une des approches recommandées est d'augmenter l'utilisation de marques, ce qui peut représenter un excellent outil de marketing. Les participants jugeaient aussi que la province avait besoin de mettre au point des initiatives qui font la promotion de la marque de l'Île-du-Prince-Édouard et qui aident les producteurs à présenter des produits immédiatement commercialisables et concurrentiels, ainsi qu'à augmenter leurs exportations. Aussi,

les pêcheurs de mollusques et de crustacés font face à des difficultés grandissantes en matière d'accès à leurs ressources. Dans le cas des huîtres, la quantité et la qualité des produits doivent augmenter. Les éléments liés aux infrastructures, comme la qualité des quais et l'accès au rivage, doivent être maintenus.

Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet des espèces envahissantes – surtout les tuniciers (ou ascidies) – avec lesquelles la situation s'est détériorée au cours des dernières années. Il est nécessaire de trouver des solutions, car cette source d'irritation fait augmenter les frais d'exploitation. La qualité de l'eau, qui est d'une importance cruciale pour la sécurité et la qualité des produits, est une autre préoccupation majeure. L'industrie de l'aquaculture doit travailler de concert avec d'autres secteurs pour éliminer les menaces. Le problème de la pénurie de main-d'œuvre doit aussi être résolu.

Transformation du poisson et des fruits de mer

Les participants ont indiqué que le secteur de la transformation du poisson requiert des innovations importantes en matière de développement de nouveaux produits et de processus de production novateurs, afin d'améliorer la compétitivité et la productivité du secteur tout en réduisant ses besoins en matière de main-d'œuvre peu spécialisée. Le secteur de la transformation du poisson comprend un grand nombre d'usines, ce qui mène à une forte concurrence pour l'obtention de matières premières et à la sous-utilisation des usines. En outre, de moins en moins d'Insulaires sont attirés par des emplois saisonniers dans le domaine de la transformation du poisson, qui offrent souvent des salaires peu élevés et comportent des conditions d'emploi médiocres. Aussi, ce secteur souffre de pénuries de main-d'œuvre chroniques de plus en plus graves. Les consultations ont révélé un intérêt marqué pour l'établissement d'installations d'entreposage sous froid afin de congeler les appâts pour la pêche et d'autres produits locaux dans les régions rurales.

Foresterie

Les participants ont insisté sur la nécessité d'équilibrer les industries du secteur primaire, qui ont un impact sur les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, avec les préoccupations environnementales, qui doivent aussi être prises en compte. Une gestion forestière améliorée, qui comporterait le nettoyage des forêts et des mesures comme l'utilisation des rebuts pour fabriquer des granulés de bois, devrait être prise en considération. Actuellement, un grand nombre de propriétaires de lot boisé n'utilisent pas les programmes en matière de foresterie. L'inventaire forestier de la province devrait être mis à jour pour guider les futures décisions sur l'utilisation de cette source de biomasse.

Énergie

Les participants ont constaté que l'Île-du-Prince-Édouard devait améliorer son autosuffisance en matière de production de chaleur et d'électricité. L'énergie éolienne a été soulignée comme étant un secteur de croissance potentielle, et même comme étant un produit pour le tourisme participatif. L'Île-du-Prince-Édouard produit actuellement 18 % de son énergie électrique grâce à l'énergie éolienne. Comme indiqué dans le document de politique du gouvernement sur l'énergie éolienne, intitulé Island Wind Energy, Securing Our Future: The 10 Point Plan (Le Pouvoir éolien de l'Île, Assurer notre avenir : le Plan en 10 points), de nombreuses possibilités existent sur l'Île pour augmenter l'utilisation de sources d'énergie de remplacement. En combinant la protection des bassins hydrographiques et l'énergie éolienne, les

citoyens pourraient recevoir des sommes d'argent pour élargir les zones tampons et utiliser ces dernières pour produire de l'énergie qui pourrait réduire la dépendance de l'Île-du-Prince-Édouard envers le pétrole et l'importation d'énergie, ainsi que mener à l'exportation de la technologie éolienne. Cependant, il est nécessaire d'effectuer des consultations supplémentaires auprès des collectivités avant que l'Île-du-Prince-Édouard continue son projet par l'ajout d'éoliennes ou de lignes de transport d'électricité.

Tourisme

Les participants ont indiqué que l'industrie du tourisme à l'Île-du-Prince-Édouard avait besoin de stimuler une nouvelle croissance et d'encourager les touristes à revenir dans la province. Ce secteur doit se concentrer sur le développement de produits et la mise en œuvre de stratégies à cet égard. Un site Web devrait être créé pour indiquer les endroits où ont lieu les différents festivals et événements de l'Île. En général, les participants ont fait remarquer que le service Internet à large bande aidera l'industrie du tourisme à faire des affaires de façon plus professionnelle et lui permettra d'atteindre une clientèle plus vaste.

Les participants estimaient également que le financement offert aux associations touristiques régionales devait être plus stable pour que ces dernières puissent bien planifier leurs activités, particulièrement en ce qui a trait au financement du personnel. Les règles et les rôles des associations doivent être clarifiés. Aussi, ces dernières doivent mieux communiquer entre elles, et ont besoin de plus de personnel et de bénévoles. Les participants jugeaient que les associations touristiques régionales pourraient aider à améliorer l'organisation de festivals et d'événements. Par exemple, les festivals communautaires requièrent du soutien et de l'expertise de niveau supérieur.

Les infrastructures ont aussi été une préoccupation clé des consultations sur le tourisme. Les participants estimaient que des améliorations considérables étaient nécessaires pour que les collectivités rurales de l'Île-du-Prince-Édouard deviennent des « destinations ». Les infrastructures peuvent s'avérer très précieuses pour le tourisme. La nouvelle route Central Coast, portant la mention « One Drive – Two Shores » (D'un littoral à l'autre... en une seule route), est un bon exemple du type d'améliorations requises.

Les participants ont signalé que d'autres biens culturels et patrimoniaux nécessitaient des améliorations, que les égouts et l'approvisionnement en eau devaient être améliorés dans les parcs, et que les plages communautaires requéraient de meilleurs services. Des améliorations aux infrastructures de transport doivent aussi être apportées. L'industrie du tourisme doit avoir accès à du capital, ce qui signifie qu'il est nécessaire de demander aux établissements de crédit de jouer un rôle plus important afin de compléter celui du fédéral, ainsi que d'obtenir une plus grande participation du secteur privé.

3.3.3 Développement communautaire

Compétences

Une économie axée sur le savoir requiert un niveau de base minimal de compétences parmi la main-d'œuvre. Lors des consultations, les participants ont décrit les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard comme étant des zones ayant un

niveau d'alphabétisation peu élevé, des faiblesses en matière de technologie, des lacunes relativement au transport, un manque de possibilités, et une diminution correspondante de l'intérêt pour l'éducation. Dans les régions rurales est et ouest, environ 40 % de la population âgée de 25 à 64 ans a suivi un enseignement postsecondaire, en partie en raison du fait que le marché du travail des régions rurales ne requiert pas traditionnellement de diplômes de niveau supérieur.

Depuis de nombreuses années, la demande en matière de compétences sur le marché du travail augmente de façon continue. De moins en moins d'emplois existent pour les personnes qui ne possèdent pas au moins un diplôme d'études secondaires. Les participants ont laissé entendre que si les niveaux d'alphabétisation et d'instruction ne s'amélioraient pas, le gouvernement et les entreprises ne pourraient pas attirer de nouvelles occasions d'affaires. Des ensembles de compétences particuliers pour la formation doivent être cernés. Les participants ont indiqué qu'il était nécessaire d'établir des politiques plus ciblées en matière de mise en valeur des ressources humaines qui s'harmonisent avec les besoins et les possibilités du développement économique rural. Des stratégies relatives à la mise en valeur des ressources humaines sont nécessaires tant au niveau général que particulier.

Formation

Les participants estimaient que la culture d'apprentissage devait être améliorée grâce à une plus grande participation de la collectivité et à l'établissement d'un partenariat avec des centres d'apprentissage comme le Holland College, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et le Collège Acadie Î.-P.-É. afin d'offrir des programmes de formation aux régions rurales. Beaucoup de personnes ont un travail et des obligations familiales qui les empêchent de parcourir de grandes distances pour obtenir de l'éducation. Pourtant, la formation est un élément crucial, si les entreprises souhaitent survivre ou prospérer. Le gouvernement doit aider les résidents des régions rurales est et ouest à obtenir des diplômes d'études postsecondaires plus rapidement.

3.3.4 Développement du leadership et bénévolat

Développement du leadership

Les participants ont souligné qu'il était nécessaire de trouver des méthodes pour les dirigeants des régions rurales d'exprimer leur point de vue de façon continue dans les stratégies axées sur les milieux ruraux. Aussi, ils ont indiqué qu'il y avait un besoin de promouvoir une plus grande collaboration entre les dirigeants, les collectivités, les organisations et le gouvernement. Bien qu'un rôle de direction puisse sembler prestigieux, les participants ont laissé entendre que la fonction de « dirigeant communautaire » pouvait être indésirable, en raison de la perception possiblement négative liée à ce type de poste. Beaucoup de nominations n'ont pas de durée fixe, ce qui a souvent pour résultat de donner l'impression que les dirigeants de comités ou d'organismes sont en poste pour de trop longues périodes. Les participants ont recommandé qu'une limitation de la durée du mandat soit établie dans les règlements administratifs des organismes communautaires.

Les participants ont suggéré qu'il serait bénéfique de créer une ressource d'ordre général que les organismes communautaires pourraient utiliser pour accéder à de l'information sur la simplification du processus visant à établir des règlements administratifs et des actes constitutifs. Des programmes de leadership pourraient être créés et pourraient donner droit à un crédit d'impôt pour les participants. Les groupes communautaires ont besoin d'aide dans des domaines qui les rendront plus durables, comme la planification de la relève, le développement du leadership, ainsi que les structures et les processus pour protéger les bénévoles contre les risques.

Bénévolat communautaire

Il est nécessaire d'adopter des mesures pour stimuler une plus grande activité bénévole. Pour encourager une plus grande participation, il a été suggéré que chaque collectivité organise une « journée des bénévoles » pour que les groupes locaux fassent la promotion de leurs activités et indiquent quels ensembles de compétences ils recherchent chez les personnes. Aussi, des programmes sont requis pour permettre aux jeunes

de s'imposer davantage dans les collectivités rurales; le bénévolat pourrait les aider à acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour élargir leurs connaissances et bâtir leur confiance, soit des éléments qui leur sont nécessaires pour continuer vers des possibilités plus lucratives.

3.3.5 Environnement

Les participants jugeaient que les activités de développement devaient tenir compte du fragile environnement rural. Un équilibre doit être trouvé entre la création de richesses au moyen des industries du secteur primaire et la protection d'un paysage rural unique et d'une beauté inhérente. Des lotissements de chalets à perte de vue, d'énormes fermes industrielles et l'urbanisation linéaire encombrent la vue et empêchent d'autres utilisations des terres, utilisations qui pourraient être plus durables et avoir un impact moindre sur l'environnement. Il est nécessaire de créer des programmes qui reconnaissent l'interconnexion entre les secteurs traditionnels de l'économie rurale et l'environnement local.

En particulier, les projets liés aux bassins hydrographiques étaient considérés comme le type d'initiatives offrant le meilleur rendement par rapport à l'investissement. Les collectivités et les écoles pourraient participer à l'amélioration du paysage. Le Programme de gestion des bassins hydrographiques soutient des groupes de protection communautaires de partout en province. Ces groupes traitent des problèmes relatifs à l'envasement, à l'utilisation des terres et à la qualité de l'environnement en général. La relation existant entre le gouvernement et les groupes de protection locaux est aussi un exemple réussi de développement rural intégré en action.

Les participants ont appuyé les avantages économiques et environnementaux des éoliennes, ainsi que les possibilités qu'elles offrent pour le tourisme participatif. Néanmoins, ils ont mis en garde relativement au fait que des consultations plus approfondies auprès de la collectivité étaient nécessaires avant que la province mette en œuvre ses projets d'ajout de lignes de transport d'électricité et d'éoliennes. Il a été noté que les capitaux propres venant du secteur privé de l'Île pourraient être augmentés dans les projets énergétiques. Toutefois, il serait nécessaire de démontrer que ces projets sont viables et durables.

3.4 SONDAGE EN LIGNE

Dans le cadre de la préparation du *Plan d'action rural*, le gouvernement a effectué un sondage en ligne. Ce dernier demandait aux répondants de donner leur opinion sur la façon dont la notion de « rural » devrait être définie à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce sondage, 73 % des répondants estimaient qu'il serait approprié de se concentrer sur toutes les régions situées à l'extérieur des quatre plus grandes municipalités de l'Île, à savoir, Charlottetown, Summerside, Cornwall et Stratford, plutôt que sur toutes les régions se trouvant à l'extérieur des agglomérations de recensement, comme proposé dans le document de travail intitulé Renouvellement des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

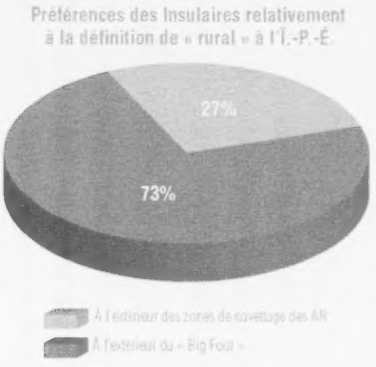

Dans le sondage, 75 % des répondants favorisaient l'adoption d'une approche régionale pour le développement rural, et 89 % ont affirmé que du soutien supplémentaire devait être accordé aux régions rurales vivant les plus grandes difficultés. Le sondage demandait aussi quelle importance devait être donnée dans le plan d'action au renforcement des secteurs d'activité déjà en place par rapport aux nouvelles industries, ou s'il valait mieux mettre l'accent sur ces deux éléments. Les résultats étaient presque égaux : 34 % pour les secteurs déjà en place, 32 % pour les nouvelles industries, et 34 % pour les deux.

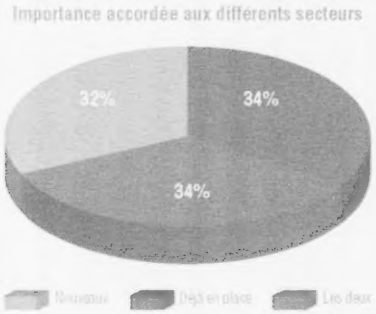

Le sondage demandait aux répondants de mettre en ordre de priorité quatre moyens par lesquels le gouvernement pourrait aborder le développement économique. Les répondants les ont classés de la façon suivante :

1) Aider les employeurs actuels à renforcer ou à accroître leurs activités;

2) Aider les entrepreneurs locaux à lancer de nouvelles entreprises;

3) Encourager le développement des secteurs de la « nouvelle économie » dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard;

4) Chercher de nouveaux employeurs d'importance.

Le sondage a également demandé aux répondants d'indiquer l'importance que devrait accorder le plan d'action à 15 domaines choisis. Les répondants ont alors placé la plus grande priorité sur les huit éléments suivants, en ordre décroissant : le développement économique, l'environnement, les infrastructures communautaires, le service à large bande, l'utilisation des terres, le développement du marché du travail, l'entrepreneuriat, ainsi que l'éducation des adultes et l'enseignement postsecondaire. Le plan d'action comprend des mesures (voir la section 5.0) visant à agir sur chacun de ces domaines.

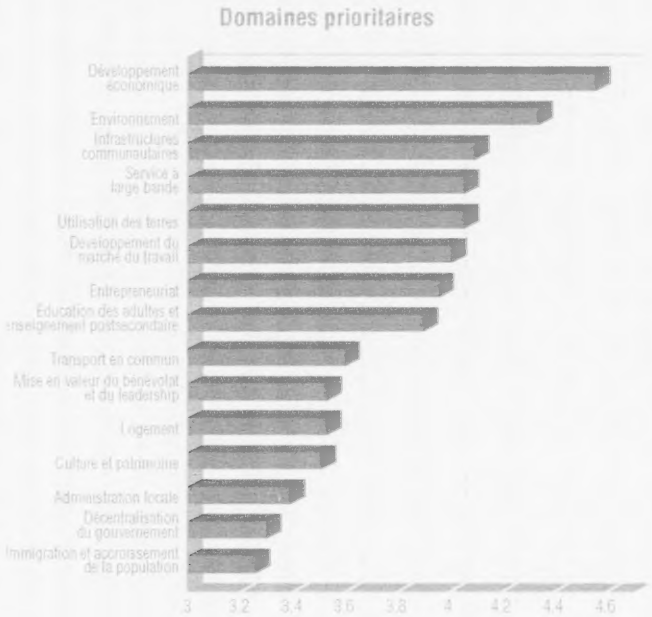

Les répondants ont aussi accordé la priorité, mais dans une proportion moindre, aux sept domaines suivants, en ordre décroissant : le transport en commun, la mise en valeur du bénévolat et du leadership, le logement, la culture et le patrimoine, l'administration locale, la décentralisation du gouvernement, ainsi que l'immigration et l'accroissement de la population.

4.0 Vision, objectifs et thèmes clés

Cette section fournit les éléments suivants :

- Une description de la vision, des objectifs et des thèmes clés du *Plan d'action rural;*
- Les sept objectifs généraux qui correspondent aux 40 mesures décrites à la section 5.0 et qui visent à atteindre les buts du plan.

Vision

Établir des régions rurales prospères, vibrantes et saines à l'Île-du-Prince-Édouard pouvant s'adapter à un monde en évolution et offrir diverses possibilités et une grande qualité de vie à tous leurs résidents.

Objectifs

Le *Plan d'action rural* établit sept objectifs généraux :

1er objectif : Créer une base solide pour favoriser la croissance des entreprises, la création de nouvelles affaires et l'émergence de nouveaux secteurs d'activités dans les collectivités rurales.

2e objectif : Permettre la croissance d'entreprises novatrices, concurrentielles et durables dans le secteur primaire pour s'assurer qu'elles demeurent les piliers de l'économie et des collectivités rurales pour des générations à venir.

3e objectif : Faire augmenter l'intérêt porté envers les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en tant que destinations touristiques, ainsi qu'élargir l'importance des produits touristiques, comme les festivals et les événements, et en accroître le nombre. Ces activités viennent compléter celles du secteur primaire et renforcer la culture locale, en plus d'augmenter le nombre de visiteurs à l'échelle de la province.

4e objectif : Améliorer l'équilibre entre la croissance et la santé des industries du secteur primaire et des collectivités rurales, et les besoins en matière de conservation de l'environnement.

5e objectif : Investir dans les efforts de développement communautaire et de renforcement des capacités.

6e objectif : Investir en éducation et dans le perfectionnement des ressources humaines pour créer des possibilités, renforcer les assises des industries de l'Île, et partager le plus possible les avantages liés au principe « Une île unie ».

7e objectif : Augmenter les investissements en matière de développement dans les secteurs qui en ont le plus besoin pour stimuler la croissance et accroître les possibilités.

Thèmes clés

Le *Plan d'action rural* est fondé sur les thèmes suivants : le leadership partagé, une approche équilibrée, la souplesse et la prise de décision au sein des collectivités.

Leadership partagé

- Le *Plan d'action rural* propose un nouveau modèle pour permettre le leadership partagé – au sein du gouvernement et des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'entre ces deux entités – appelé le « développement rural intégré ».

- Au sein du gouvernement, tous les ministères contribuent au bien-être des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, et il incombe à tous ces ministères de travailler ensemble pour veiller à ce que les mesures prises offrent les meilleurs avantages possible aux Insulaires vivant en milieu rural.

- Les collectivités doivent partager le leadership de leur région pour déterminer une prospérité accrue et une qualité de vie améliorée, ainsi que tendre vers ces objectifs.

- Les gouvernements et les régions rurales doivent travailler ensemble afin d'affecter les ressources gouvernementales aux besoins et aux priorités des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

- Le *Plan d'action rural* doit demander la participation des établissements d'enseignement et de recherche pour renforcer les assises en matière de connaissances et de ressources humaines.

Approche équilibrée

- Le patrimoine et la culture des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard constituent le cœur de son identité provinciale, et l'économie de ces régions produit une bonne partie des richesses de l'Île.

- Le *Plan d'action rural* doit permettre aux régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard de surmonter les difficultés et les obstacles qui créent des inégalités et des injustices, ou qui diminuent les possibilités et la qualité de vie des citoyens de la province.

- Le plan doit encourager et faciliter le changement, l'innovation et l'adaptation pour créer un avenir prospère pour tous.

- Le processus d'élaboration des stratégies offrira aux Insulaires des régions rurales un moyen d'émettre leur opinion sur les éléments à conserver, à bâtir et à changer.

Souplesse

- Chaque région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard a ses forces, ses difficultés et ses possibilités distinctes. Par conséquent, les priorités et les approches varieront pour mieux répondre aux besoins d'une région donnée, pour mieux miser sur ses forces, et pour mieux saisir les occasions qui se présentent à elle. Les résidents doivent avoir accès à de l'information et à des ressources pour déterminer les mesures relatives à leurs priorités.

- Le *Plan d'action rural* reconnaît que certaines régions rurales font face à des défis plus grands et à des obstacles plus importants en matière de possibilités que d'autres régions de la province. Pour surmonter ces désavantages structurels, il est nécessaire que les mesures en matière de développement soient plus étendues et plus approfondies dans certaines régions que dans d'autres plus avantagées.

- Le *Plan d'action rural* combine les résultats de recherche aux connaissances des Insulaires des régions rurales pour déterminer de quelle façon chaque région de l'Île-du-Prince-Édouard peut être amenée à son plein potentiel.

Prise de décision au sein des collectivités

- L'Île-du-Prince-Édouard a adopté une variété de stratégies de développement économique au cours des 40 dernières années; cependant, il n'existe aucun organisme provincial pour revigorer l'économie des régions rurales.

- Les efforts de développement local ou « par la base » ne sont pas toujours à long terme ou aussi stratégiques que nécessaire, car ils ne disposent pas des ressources pour améliorer la prise de décisions et investir en conséquence. Néanmoins, ces efforts sont généralement fondés sur un consensus communautaire en ce qui concerne les priorités et les solutions acceptables.

- Les sociétés de développement communautaire fournissent du leadership et des initiatives remarquables, et requièrent plus de soutien. Elles jouent un rôle crucial pour profiter des possibilités dans le cadre du *Plan d'action rural* et pour adapter ces dernières afin de relever les défis locaux.

- Les efforts administratifs centraux offrent généralement des perspectives solides et à long terme, mises en œuvre grâce aux ressources humaines, financières et d'information.

- Réunir les forces des approches locales et centrales est l'essence même du développement rural intégré.

- Le véritable changement qui dure ne peut être imposé; il nécessite la collaboration du gouvernement provincial et des collectivités rurales dans le cadre d'initiatives régionales financées adéquatement qui font la promotion du développement des entreprises, stimulent les infrastructures économiques et appuient les ressources humaines.

L'état actuel de l'économie des régions rurales est le produit de décennies de déclin et de changement, dont l'effet ne peut être inversé sans des efforts continus, intégrés, à long terme et à grande portée. Ces efforts doivent être fondés sur des assises institutionnelles et d'information solides, ainsi que sur la reconnaissance de l'importance des modifications requises pour produire un effet durable et positif. Le *Plan d'action rural* contient les premières étapes essentielles à l'obtention d'un avenir stable et revigoré pour les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

2e partie
Le Plan d'action rural

5.0 Le Plan d'action rural

Cette section fournit les éléments suivants :

- La description des 40 mesures ou initiatives conçues pour stimuler la croissance économique des régions rurales, augmenter la prospérité et améliorer la qualité de vie des citoyens des milieux ruraux.

Le *Plan d'action rural* comporte 40 mesures qui se concentrent sur l'atteinte de sept objectifs établis grâce aux phases de recherche et de consultation. Conformément à ces sept objectifs, les 40 mesures sont conçues pour : 1) améliorer le développement des entreprises; 2) renforcer le secteur primaire; 3) augmenter le tourisme; 4) préserver l'environnement; 5) soutenir le développement communautaire; 6) investir dans les ressources humaines et l'éducation; et 7) veiller à ce que toutes les régions de l'Île-du-Prince-Édouard partagent en matière de croissance et de possibilités le concept recommandé dans le discours du Trône de 2008 intitulé « Une île unie, un avenir unique ». Le plan comprend de nouvelles mesures, ainsi que d'autres déjà annoncées et financées. Les actions qui ont été annoncées antérieurement sont accompagnées de recommandations pour s'assurer que les initiatives répondent aux besoins du *Plan d'action rural*.

Ce plan comporte des indicateurs servant à mesurer les progrès relatifs aux objectifs. Une série d'indicateurs de base sera créée, puis sera révisée annuellement. La mise en œuvre de plusieurs parties importantes du plan débutera immédiatement, tandis que l'entrée en vigueur complète de celles-ci commencera en avril 2010. Pendant toute sa durée, qui s'étendra d'avril 2010 à mars 2015, le plan établira une base solide sur laquelle les futurs programmes et initiatives créés au bénéfice des régions rurales de l'Île seront bâtis.

1er objectif : Améliorer le développement des entreprises

Les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprises sont les pierres angulaires de l'économie des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Qu'ils exportent des huîtres ou des pommes de terre, exploitent un gîte touristique, ou soient propriétaires d'installations de traitement, les gens d'affaires représentent les meilleurs éléments de l'Île pour bâtir et diversifier l'économie des régions rurales. Le succès du Plan d'action rural *dépendra de sa capacité à aider les sociétés actuelles à croître, à stimuler la création de jeunes entreprises, et à favoriser le développement de nouveaux domaines de possibilités.*

Les régions rurales de l'Î.-P.-É. en 2015

- Il existe une base solide pour que les entreprises des régions rurales croissent, pour que de nouvelles sociétés se créent, pour que les secteurs traditionnels soient renforcés et pour que de nouveaux secteurs apparaissent.
- Les entreprises locales reçoivent les conseils, l'aide au développement et la formation dont elles ont besoin pour innover et créer des produits commercialisables dans une économie concurrentielle.
- L'entrepreneuriat est florissant et constitue la source principale de nouvelles possibilités d'emploi dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Les avantages de la Stratégie de prospérité insulaire sont réalisés à leur maximum.

1re mesure : Développer les entreprises rurales

Trois endroits destinés au développement régional – appelés « centres d'action rurale » – seront créés pour aider les entreprises locales à croître au moyen d'une meilleure sensibilisation relative aux programmes et aux services, ainsi que grâce à l'élimination des obstacles qui empêchent les entrepreneurs de développer leurs entreprises. Ces centres d'action offriront également leurs services à la collectivité et apporteront leur soutien relativement aux besoins en matière de perfectionnement des ressources humaines.

Les centres d'action rurale, qui seront situés à Alberton, à Bedeque et à Montague, ainsi que les centres satellites, qui se trouveront à Wellington et à Souris, offriront un endroit accessible, local et de type « guichet unique » où les entreprises rurales pourront obtenir de l'information au sujet des programmes de développement d'entreprises du fédéral et du provincial. Ces centres offriront des services de conseils et de formation aux entreprises, et fourniront de l'assistance en matière de développement communautaire et de perfectionnement des ressources humaines. Au moyen de leurs services, les centres d'action rurale ont comme objectif d'éliminer les obstacles qui entravent la création et la croissance d'entreprises dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les centres accueilleront du personnel venant de ministères fédéraux et provinciaux ainsi que d'organisations non gouvernementales, et offriront aux entrepreneurs et aux entreprises des régions rurales une variété de ressources compétentes qu'ils pourront consulter au sujet de leurs stratégies de développement d'entreprises. Les clients seront guidés dans les centres par des conseillers en orientation ou des agents d'information, ce qui leur permettra de trouver les ressources qui leur sont essentielles. En partenariat avec les établissements postsecondaires, les centres d'action rurale seront présentés comme des endroits d'apprentissage et d'engagement communautaire. Ces centres seront dotés de classes pour la formation et les rencontres communautaires, ainsi que d'espaces d'hébergement pour les télétravailleurs et les gens d'affaires locaux.

À l'Île, de nombreux programmes et services existent pour stimuler le développement des entreprises. Pourtant, peu d'entreprises rurales les utilisent. Une étude récente menée par MRSB Consulting Services indique que 50 % des gens d'affaires des régions rurales ne sont pas au courant des sources de financement gouvernementales, et qu'environ 70 % ne connaissent pas les services consultatifs d'affaires du gouvernement. Les centres d'action rurale feront partie intégrante de la solution visant à changer cette tendance.

2e mesure : Répondre aux besoins des entreprises

Afin de créer des programmes mieux adaptés aux besoins et de promouvoir ceux offerts dans les centres d'action rurale, un programme d'approche en matière de services aux entreprises sera mis sur pied.

Durant les consultations, les gens d'affaires ont indiqué qu'afin que les programmes de développement d'entreprises soient mieux adaptés et ciblés, il serait nécessaire que les administrateurs et le personnel gouvernementaux qui mettent au point ces programmes et qui en assurent la prestation s'engagent de façon plus active auprès des entreprises et des dirigeants de société dans les régions rurales. Dans le cadre du programme d'approche en matière de services aux entreprises, le personnel se rendra régulièrement dans les entreprises pour obtenir une meilleure compréhension de la nature et des défis des entreprises rurales. Il fera la promotion des services offerts dans les centres d'action rurale, et participera à des associations d'entreprises régionales, comme les chambres de commerce. Des examens réguliers auront lieu pour s'assurer que le programme répond aux besoins des entrepreneurs et des gens d'affaires. Des possibilités pour faciliter le mentorat seront recherchées et appuyées.

Travailler dans les hautes technologies au sein d'une collectivité rurale

Cameron Lerch et Laura Jane Koers ne s'étaient jamais rendus dans les Maritimes avant de déménager à l'Île-du-Prince-Édouard, à la fin de 2007. Ils vivaient à Victoria, en Colombie-Britannique, mais trouvaient le prix du logement et le coût de la vie trop élevés pour leur permettre de réaliser leur rêve d'obtenir l'équilibre parfait entre la famille et la carrière. Ils savaient qu'ils voulaient s'établir dans un endroit près des côtes et que la vie rurale correspondait à leurs objectifs.

« L'Île-du-Prince-Édouard s'est avéré le meilleur choix pour plusieurs raisons, explique Cameron Lerch. *D'abord, le prix du logement était bas, de sorte que nous avons pu acheter une maison sans prêt hypothécaire. Aussi, l'Île offrait l'accès Internet à haute vitesse dans beaucoup de régions rurales de la province, ce qui nous donnait la possibilité de commencer notre carrière dès que nous déménagerions ici. »*

M. Lerch et Mme Koers travaillent dans le domaine de la conception et de la consultation en matière de pages Web. L'accès Internet à haute vitesse leur permet donc de travailler à partir de chez eux, à Whim Road. Cependant, ils n'ont pas entrepris leur carrière immédiatement après leur arrivée. Ils devaient d'abord rénover la maison de ferme qu'ils avaient achetée. Ils ont aussi créé un blogue appelé www.whimfield.com qui racontait leur déménagement de la Colombie-Britannique.

Maintenant, le jeune couple est installé à l'Île dans sa nouvelle demeure située en milieu rural, et il n'a que très peu de regrets.

« Nous aimons vraiment le mode de vie rural, affirme M. Lerch. *Notre collectivité a des liens tissés très serrés. Nous avons noué des amitiés avec les voisins, qui ont été très accessibles et accueillants depuis le jour de notre arrivée. »*

M. Lerch et Mme Koers ont aussi commencé à mettre leurs entreprises respectives sur pied. M. Lerch dirige Kibo Software, une entreprise de développement d'applications Web, alors que Mme Koers supervise Bright Flock, une société d'experts-conseils en marketing et en contenu Web. Leur but, depuis leur déménagement, est d'avoir du succès dans leurs domaines, tout en ayant plus de temps libre pour travailler à la créativité et élever une famille. M. Lerch dit qu'ils sont vraiment sur la bonne voie pour faire de cet objectif une réalité.

3e mesure :
Augmenter la participation aux programmes relatifs à la prospérité de l'Île

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement de 200 millions de dollars de la Stratégie de prospérité insulaire, le gouvernement provincial met en œuvre une série de programmes pour créer et commercialiser des produits nouveaux et novateurs.

Cette stratégie établit plusieurs fonds pour soutenir la conception et la commercialisation de divers produits, comme le Pilot Fund, le Discovery and Development Fund, le Prototype Fund et le Regulatory Marketing and Management Program. Le Pilot Fund, par exemple, appuie le processus de conception d'un nouveau produit et de la détermination de sa valeur sur le marché. Parmi les projets financés par l'intermédiaire de cette stratégie depuis octobre 2008, 29 % étaient situés dans les régions rurales et 33 % avaient un « effet » sur ces dernières (comme les projets universitaires de recherche et développement reliés à des industries rurales).

Recommandation : Le ministère de l'Innovation et des Études supérieures doit prendre en considération les objectifs et les besoins cernés dans le Plan d'action rural lorsqu'il évalue les critères de ses programmes, afin de s'assurer que ceux-ci sont aussi accessibles que possible pour les entrepreneurs des régions rurales.

Répartition des applications fructueuses relatives à la SPI

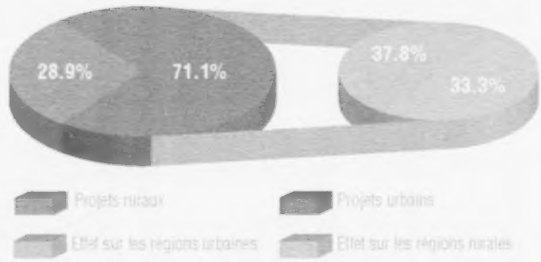

4e mesure :
Défendre le projet d'établissement du service à large bande dans toutes les régions rurales de l'Île

Disposer de connexions Internet à haute vitesse fiables n'est plus un luxe. En fait, cet élément est aussi essentiel aux entreprises d'aujourd'hui que l'électricité. La Stratégie de prospérité insulaire comprend un engagement consistant à établir un système à large bande dans les régions rurales à l'échelle de l'Île.

Dans cette stratégie, le gouvernement a reconnu la nécessité d'offrir des services à large bande qui sont éprouvés, fiables et abordables. La construction du système à large bande a débuté en novembre 2008, et le système de base est presque terminé. D'ici le début de 2010, pratiquement tous les foyers et toutes les entreprises de l'Île seront en mesure d'accéder au service Internet à haute vitesse. Le service à large bande offrira une myriade d'avantages. Par exemple, il permettra aux Insulaires de conserver leur résidence en milieu rural, tout en augmentant de façon spectaculaire leur accès à leurs partenaires d'affaires ou à leurs clients, et ce, tant à l'Île qu'à l'extérieur de la province.

Recommandation : Lorsque l'installation du réseau à large bande sera terminée, des efforts seront déployés pour promouvoir la connaissance du réseau et maximiser son utilisation à des fins de développement des entreprises. Développement rural Î.-P.-É. assumera un rôle de leadership et travaillera de concert avec le secteur privé pour créer des approches novatrices afin de maximiser l'effet du réseau.

5e mesure :
Créer un fonds pour l'implantation du service à large bande dans les régions rurales

Le Fonds pour le service Internet à large bande en milieu rural est un partenariat stratégique entre Bell Aliant et la province de l'Île-du-Prince-Édouard. La société et la province se sont entendues pour apporter une contribution de 100 000 $ par année à ce fonds pour les cinq prochaines années afin d'aider les entreprises admissibles situées à l'Île-du-Prince-Édouard à réaliser des projets fondés sur l'innovation dans le domaine des technologies de l'information au sein des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce fonds permet à la province et à Bell Aliant de respecter l'engagement qu'elles ont pris visant à augmenter le soutien pour les projets qui font preuve d'innovation dans le domaine des technologies de l'information, en particulier les projets qui se concentrent sur les communications et les technologies des communications qui contribueront au développement rural. Ces innovations peuvent se présenter sous la forme d'inventions ou de nouveaux produits et services. Idéalement, ce fonds mènera à des percées technologiques dans des domaines comme la santé, les logiciels, Internet, les technologies sans fil et l'électronique grand public. Ces innovations doivent se démarquer des processus traditionnels ou aller au-delà des améliorations marginales apportées aux produits et aux services existants déjà. Le Fonds pour le service Internet à large bande en milieu rural accordera des subventions pouvant aller jusqu'à 50 000 $ par année afin de couvrir les frais d'exploitation admissibles pour des projets d'une durée allant de 1 à 2 ans.

1er objectif : Évaluation du progrès

- Taux de participation à la SPI et aux programmes de développement des entreprises de l'Î.-P.-É.
- Taux d'accès aux prêts d'origine gouvernementale par rapport aux prêts ordinaires.
- Nombre de jeunes entreprises et taux de survie des entreprises.
- Nombre d'emplois créés par les PME – tant pour les nouvelles que celles qui sont en croissance.
- Changements dans le taux d'emploi par région.
- Niveau de diversification de l'emploi.
- Impacts économiques des projets d'importance (comme la mise en valeur de l'énergie éolienne) sur l'économie locale.
- Changements du degré d'influence métropolitaine par région et sous-région.
- Évaluation du revenu marchand (revenu gagné et « autres revenus ») pour savoir s'il représente une plus grande proportion du revenu total.
- Taux de participation au système à large bande dans les régions rurales parmi les ménages et les entreprises.
- Nombre de télétravailleurs.
- Nombre d'entreprises du domaine des TI créées dans les régions rurales.
- Analyses qualitatives de la clientèle effectuées par les centres d'action rurale.
- Niveaux d'utilisation des centres d'action rurale et évaluation des services individuels.

2e objectif : Renforcer le secteur primaire et celui des ressources naturelles

Le secteur primaire fait partie intégrante de l'économie rurale de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce secteur, qui englobe l'agriculture, les pêches, l'aquaculture et la foresterie, continuera de jouer un rôle central au sein des collectivités rurales, et ce, tout au long de leur croissance et de leur diversification. Le Plan d'action rural *stimulera l'établissement d'un secteur agricole plus novateur et concurrentiel, d'un secteur des pêches plus innovateur et durable, et d'une industrie forestière plus diversifiée. Aussi, ce plan permettra de réaliser une grande expansion des capacités en matière d'énergie éolienne dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, étant donné que ce secteur est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement économique rural.*

Les régions rurales de l'Î.-P.-É. en 2015

- Le secteur primaire, qui comprend l'agriculture, les pêches, l'aquaculture et la foresterie, demeure un pilier de l'économie des régions rurales et joue un rôle important dans son avenir.
- Le secteur primaire a accès à une variété de programmes qui lui permet de devenir de plus en plus novateur, concurrentiel, moderne et respectueux des objectifs environnementaux. Les possibilités d'ajouter de la valeur aux biens et aux produits naturels de l'Île sont maximisées.
- L'industrie et le gouvernement provincial ont déterminé les infrastructures et les plateformes de marketing clés qui sont requises pour améliorer et augmenter l'exportation des biens et des produits naturels de l'Île. Des investissements stratégiques et bien planifiés sont effectués dans l'infrastructure économique.
- Le secteur primaire et l'industrie du tourisme unissent leurs efforts pour renforcer et promouvoir la marque de l'Île-du-Prince-Édouard.
- La province, ainsi que les collectivités et l'économie rurales tirent profit du développement durable des forêts et des ressources éoliennes.

Agriculture : soutenir la vision de l'industrie

Le gouvernement provincial défend depuis longtemps le secteur agricole de l'Île. Il a montré la preuve de son engagement à cet égard par sa participation à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard, qui était dirigée par l'industrie, et par la création de programmes comme l'initiative visant à acheter localement, les programmes d'innovation et de recherche, ainsi que les investissements dans la diversification durable.

En 2008, les gouvernements fédéral et provincial ont collaboré avec le secteur agricole de l'Île-du-Prince-Édouard pour créer une commission indépendante, soit la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard. Le rapport de la Commission, intitulé Growing the Island Way, contient 14 recommandations qui expriment la vision d'un avenir durable pour le secteur d'activité le plus important de l'Île. La Commission a demandé la création de la Prince Edward Island Agri-food Alliance, une entité dirigée par l'industrie, pour superviser la mise en œuvre des recommandations, qui font la promotion de la compétitivité, de la collaboration et de la viabilité. La mise en œuvre de ces recommandations est en cours.

6e mesure :
Soutenir un secteur agricole novateur

Le gouvernement provincial reconnaît la nécessité de diversifier les cultures agricoles, ce qui représente une mesure cruciale pour le développement économique de l'industrie d'aujourd'hui.

En partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Île-du-Prince-Édouard prévoit un budget d'un million de dollars par année pour aider les producteurs agricoles à diversifier leurs cultures, à augmenter leur compétitivité et à adopter des pratiques à valeur ajoutée. Le gouvernement appuie également les techniques de production biologiques, et encourage la commercialisation de nouvelles cultures comme celles du crambe, du chanvre et de la bourrache, qui peuvent être produites et transformées à l'Île. Des mesures incitatives sont aussi créées pour soutenir la recherche et le développement relativement aux cultures diminuant l'érosion, réduisant les niveaux de nitrate et offrant de nouvelles possibilités sur le marché.

Recommandation : Le ministère de l'Agriculture doit continuer à travailler de concert avec la Prince Edward Island Agri-food Alliance afin de promouvoir les innovations fondées sur de l'information commerciale solide.

7e mesure :
Augmenter la compétitivité du secteur agricole

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard met au point des mesures pour augmenter la compétitivité du secteur agricole et montrer le potentiel de l'énergie renouvelable basée sur l'agriculture.

Le gouvernement provincial élabore des programmes pour réduire les coûts de production et de transformation au moyen de vérifications de la consommation d'énergie, de mesures incitatives faisant la promotion de formes d'énergie renouvelable et de vastes stratégies visant à réduire les coûts en matière d'énergie. L'énergie représente une dépense importante pour les producteurs; en fait, l'Île-du-Prince-Édouard est très dépendante des sources d'énergie importées, particulièrement pour le chauffage. Des programmes seront bientôt offerts pour évaluer les besoins énergétiques et trouver des solutions, et ce, peu importe leur forme – énergie éolienne, énergie solaire, bioénergie ou biogaz – afin de créer des possibilités de revenus pour les agriculteurs, de remplacer l'énergie importée et d'améliorer la compétitivité par la gestion du coût des intrants.

La pêche maritime : soutenir la vision de l'industrie

Le homard est la base du secteur des pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, représentant plus de 65 % de la valeur économique globale de ce secteur. Une table ronde a été créée afin d'établir une vision commune pour l'avenir de l'industrie du homard à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette table ronde est formée de représentants des ministères responsables des pêches au fédéral et au provincial, de pêcheurs, de pêcheurs autochtones, de transformateurs et de membres du milieu scientifique.

Travaillant en partenariat avec le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a aussi établi un plan en cinq points pour répondre aux besoins immédiats et à long terme de l'industrie du homard.

8e mesure :
Appuyer un secteur des pêches viable

Le gouvernement provincial a créé un programme de prêt à intérêt réduit pour les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui vivent des difficultés financières en raison de la hausse des coûts, des débarquements peu volumineux dans certaines régions et des conditions du marché qui ont eu pour résultat des prix peu élevés pour le homard.

Le programme de prêt à intérêt réduit pour les pêcheurs est une initiative conjointe du ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural et de l'Agence de prêt de l'Î.-P.-É. Les prêts accordés en vertu de ce programme sont gérés par l'Agence de prêt de l'Î.-P.-É. Les demandeurs admissibles reçoivent un prêt à un taux d'intérêt bas pendant les cinq premières années du prêt. Dès le début du programme, plus de 150 pêcheurs y ont eu accès et plus de 20 millions de dollars ont été prêtés pour consolider des dettes et améliorer la viabilité financière des pêcheurs. Ce programme a été élargi pour englober tous les pêcheurs de homard de la province, et les demandes sont acceptées jusqu'au 30 juin 2010. De plus, le gouvernement provincial a mis en œuvre un projet pilote pour acheter et garder le homard de conserverie afin de le traiter ultérieurement. Cette initiative aidera les pêcheurs et les transformateurs à gérer les surplus qui s'accumulent durant la période de grande capture de la saison printanière du homard.

Recommandation : Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural, en collaboration avec l'Agence de prêt de l'Î.-P.-É., doit examiner l'impact du programme de prêt à intérêt réduit pour les pêcheurs, puis recommander des élargissements supplémentaires et trouver des options afin de continuer à améliorer le programme.

Recommandation : Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural doit examiner l'impact et le rapport coût-efficacité du projet pilote d'achat du homard de conserverie, puis formuler des recommandations pour de possibles répétitions de ce programme dans l'avenir.

9e mesure :
Rechercher l'innovation dans le secteur des pêches

En partenariat avec le fédéral, le gouvernement provincial a engagé un investissement de 4 millions de dollars dans le développement de produit, l'innovation en matière de transformation et le marketing.

Conçu pour agir sur le besoin de l'industrie de trouver des solutions novatrices aux défis actuels – qu'ils soient liés au marché du travail, ou à l'amélioration des marges de profit au moyen de l'ouverture de nouveaux marchés ou de processus plus efficaces – cet investissement de 2 millions de dollars par la province devrait mener à une plus grande stabilité à long terme pour le secteur des pêches.

10e mesure :
Permettre l'établissement d'un secteur des pêches durable

Le gouvernement provincial soutient la rationalisation dirigée par l'industrie de deux zones de pêche du homard (ZPH).

Les marchés du poisson et des fruits de mer recherchent des produits qui sont pêchés dans des zones où les ressources sont durables. Par conséquent, afin de soutenir la conservation de ressources durables, le gouvernement a appuyé une rationalisation dirigée par l'industrie dans la ZPH 25 juste à temps pour la saison automnale de 2009. Un prêt s'élevant à près d'un demi-million de dollars a été accordé à la Prince County Fishermen's Association pour la mise en banque de quelque 20 permis pour la saison 2009, pendant que les détails concernant le programme de rationalisation étaient mis au point.

Ce prêt a été augmenté afin d'offrir jusqu'à 3 millions de dollars pour permettre le rachat permanent de 34 permis de pêche au homard. En conformité avec le plan en cinq points pour l'industrie du homard, la province respecte son engagement de s'associer à l'industrie et au gouvernement fédéral relativement à la rationalisation de la ZPH 26A.

Recommandation : Le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural doit évaluer l'impact des prêts relatifs à la rationalisation sur les prises et les revenus pour la saison 2009. Le ministère doit aussi continuer à encourager le fédéral à investir dans la rationalisation.

Un pivot en matière d'activité économique

Au sein d'une collectivité ayant une tradition datant de plusieurs siècles en matière de navigation et de pêche, la société sans but lucratif Souris Harbour Authority a des plans pour transformer le principal port libre de glaces de l'Île en une plaque tournante locale en matière d'activité économique.

Cette société a été créée en 2006 après que Transports Canada a cédé le port de Souris. Comportant un conseil d'administration composé de pêcheurs, de dirigeants communautaires et d'utilisateurs du port, la société s'est donné comme mission d'assurer l'autonomie et la viabilité financières du port.

« Nous avons eu du financement au moment de la transition, peut-être assez pour nous aider pendant quinze autres années, mais notre tâche est d'augmenter les revenus et l'activité économique qui nous permettront de toujours avancer », affirme Denis Thibodeau, président de Souris Harbour Authority.

M. Thibodeau souligne que le port est reconnu comme étant un important moteur économique. Il ajoute que la collectivité a vu l'importance d'avoir un port animé, et ce, tant en matière d'emplois directs que de retombées économiques.

« La dernière année a probablement été la meilleure de notre histoire en ce qui a trait à la quantité de gravier déchargée. Cela a eu pour résultat la création de beaucoup d'emplois, entre autres, pour assurer la sécurité du port et le transport du gravier », dit-il.

« Ce fut le cas également pour les pêcheurs. Les gens de la région utilisent tous le port et paient pour amarrer leur bateau, mais il y a aussi les bateaux de pêche de passage qui s'arrêtent ici pendant une courte période de temps, par exemple, durant la saison du thon. Ces derniers paient des droits de port, mais vont aussi dans les rues acheter des fournitures et des provisions pour leur bateau. Le port agit comme un aimant qui attire toutes ces occasions d'affaires vers la ville. »

Souris Harbour Authority travaille à renforcer le pouvoir d'attraction du port en ce qui a trait aux occasions d'affaires. En 2009, la société a construit les installations d'Eastern Cold Storage dans le Souris Food Park. Celles-ci consistent en un établissement industriel de congélation et d'entreposage servant à l'industrie alimentaire. La société examine de possibles occasions d'affaires pour l'avenir, dont la production d'énergie éolienne, l'établissement d'installations pour les biocarburants, et l'aquaculture.

M. Thibodeau indique que les gens travaillant au sein de Souris Harbour Authority ont non seulement un solide sens du devoir, mais aussi le sentiment profond qu'ils se trouvent dans un endroit prometteur et dans une période offrant de grandes possibilités. *« L'une des premières actions que nous avons entreprises a été d'acquérir une grande portion de terrain autour du port pour nous donner une base sur laquelle croître. Maintenant, nous avons un emplacement situé presque au milieu de la ville, ainsi que des infrastructures pour l'énergie, l'eau et les égouts. Je pense que nous pouvons être un employeur important pour la région en entier*, dit-il. *Notre but est d'effectuer des investissements qui créeront des emplois et des affaires ici, et qui soutiendront la société et le port à long terme. »*

Les sciences biologiques et le secteur primaire combinent leurs efforts pour atteindre le succès

Les sciences biologiques représentent un secteur de progression rapide à l'Île-du-Prince-Édouard. Pourtant, en 1996, il n'y avait que quelques entreprises qui œuvraient dans ce domaine. C'est l'année où une petite société de Boston, au Massachusetts, qui effectuait des recherches à St. John's, à Terre-Neuve, a décidé que l'établissement d'installations à Fortune était la solution parfaite pour ses activités de recherche et de développement.

Aujourd'hui, 13 ans plus tard, Aqua Bounty est sur le point de passer des activités de recherche et de développement à une production commerciale à grande échelle du saumon Aqua Advantage.

Dawn Runighan est la directrice des activités dans les installations d'Aqua Bounty situées à Fortune. Elle vit à Morell, mais a grandi non loin des installations d'Aqua Bounty de Little Pond.

« Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard constituent un endroit idéal pour Aqua Bounty, explique-t-elle. *Une exploitation comme la nôtre a besoin d'un accès à de l'eau souterraine propre, de personnel potentiel et d'assistance de la part de la province en matière de dotation et de recrutement. Nous avons trouvé tous ces éléments dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. »*

L'entreprise emploie 12 travailleurs, dont la plupart viennent de la région. Cependant, Mme Runighan souligne que dès que le saumon hybride amélioré recevra l'approbation de la FDA, l'entreprise passera des activités de recherche et de développement à la production commerciale, ce qui créera encore plus d'emplois dans la région.

« Le personnel venant de la région est excellent, affirme Mme Runighan. *C'est très satisfaisant quand on crée des emplois dans une petite collectivité rurale et qu'on voit les effets qu'ont ces emplois sur la vie des gens et l'économie rurale. »*

Mme Runighan indique qu'elle souhaite voir d'autres investissements dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard par des entreprises comme Aqua Bounty. Elle ajoute que l'intérêt de la province envers l'industrie des sciences biologiques est un bon moyen pour attirer ce type d'investissements, étant donné l'abondance des superficies agricoles utilisables, des capacités maritimes et des ressources humaines.

11e mesure :
Créer un programme pour les futurs pêcheurs

Le gouvernement a lancé un nouveau programme pour les futurs pêcheurs afin d'aider à former les nouveaux venus dans le secteur de la pêche au homard.

Ce programme offrira des diminutions d'intérêt et de la formation régulière dans des domaines comme l'exploitation maritime, la biologie et la gestion du homard, la transformation et le marketing relatifs au poisson et aux fruits de mer, et la gestion financière. Ce programme n'est pas conçu pour augmenter le nombre de nouveaux pêcheurs dans l'industrie; il a plutôt pour but de remplacer les personnes effectuant un départ à la retraite afin de s'assurer que la pêche au homard est transmise à de nouvelles générations d'Insulaires vivant en milieu rural.

12e mesure :
Investir dans un secteur de l'aquaculture durable

Le gouvernement provincial fournit un soutien considérable pour la mise en valeur du secteur de l'aquaculture.

Dans le secteur de l'aquaculture, le gouvernement provincial s'est associé avec le fédéral et l'industrie pour trouver des solutions au problème des espèces envahissantes, en particulier les tuniciers qui ont un impact sur l'industrie de la moule dans la province. Des investissements stratégiques sont effectués dans les domaines de la recherche, de la mise au point d'équipement, de la surveillance et de l'amélioration des communications. Des programmes ont aussi été améliorés pour mettre en valeur la pêche publique aux huîtres et augmenter l'aquaculture de cette espèce.

13e mesure :
Mettre sur pied des projets pilotes relatifs à l'énergie thermique produite au moyen de la biomasse

Un programme sera créé pour augmenter l'approvisionnement énergétique venant de la biomasse locale.

À l'Île-du-Prince-Édouard, 75% de l'énergie consommée sert au chauffage des établissements et des foyers. La biomasse, une source d'énergie renouvelable, est une matière biologique provenant d'organismes vivants ou récemment vivants – comme le bois, les déchets et les carburants à base d'alcool – utilisés pour produire de l'électricité ou de la chaleur. Par exemple, les résidus forestiers (comme les arbres morts, les branches et les souches), les restes de coupe et de tonte, ainsi que les copeaux de bois peuvent être utilisés comme biomasse. À l'Île-du-Prince-Édouard, la biomasse fournit 10 % du mixte énergétique de la province, surtout sous la forme de bois de chauffage pour les résidences. Cependant, les produits ou les sous-produits agricoles et forestiers, comme la paille, les grains, les déchets de scierie et les copeaux de bois, offrent de grandes possibilités pour que la biomasse représente un pourcentage plus élevé parmi les sources d'énergie utilisées à l'Île. Comme indiqué en détail dans la nouvelle stratégie en matière d'énergie, intitulée Securing our Future: Energy, Conservation and Renewables, la province s'engage à montrer de quelle manière la biomasse peut chauffer des édifices publics à l'échelle de l'Île. Des projets pilotes relativement à la biomasse sont mis sur pied; au fur et à mesure que l'industrie progressera, il est prévu que la demande augmente fortement parmi une vaste clientèle.

Pour accélérer ce processus, le gouvernement provincial convertira un certain nombre d'édifices appropriés dispersés un peu partout en province de sorte qu'ils puissent être chauffés au moyen de la biomasse. Un processus concurrentiel sera créé pour que le gouvernement puisse s'associer au secteur privé afin de fournir les systèmes de chauffage et les biocombustibles nécessaires grâce à des ententes de services de chauffage à long terme. Deux édifices gouvernementaux ont déjà été convertis à cet effet.

14e mesure :
Procéder à la planification et à la certification des ressources forestières

Les travaux de l'Inter-Departmental Biofuels Committee ont révélé de nombreuses possibilités à long terme relativement aux ressources forestières de l'Île, comme dans le cas des projets de chauffage au moyen de la biomasse.

Cependant, une planification rigoureuse – ce qui comprend la récolte d'information à jour sur les ressources forestières – et des pratiques affinées en matière de gestion à long terme sont requises pour améliorer la prise de décision et stimuler la création de possibilités d'investissement à impact élevé. Depuis 2000, des changements considérables sont survenus dans le secteur des ressources forestières de la province. Par conséquent, il est nécessaire d'obtenir de l'information à jour à ce sujet.

En 2010 et 2011, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts effectuera un inventaire forestier à l'échelle de la province qui sera publié en 2012 en tant qu'élément du rapport sur l'état des forêts. Cet inventaire fournira l'information requise à partir de laquelle il sera possible d'élaborer des stratégies d'investissement à long terme, comme l'établissement d'un programme élargi de chauffage au moyen de la biomasse.

Il serait aussi nécessaire de montrer les avantages liés à la certification forestière à l'Île-du-Prince-Édouard, afin d'améliorer les possibilités économiques relatives aux ressources forestières et d'assurer une gestion rigoureuse et durable des forêts. Pour ce faire, le ministère choisira des terres publiques et demandera qu'elles soient certifiées en vertu du système de certification des modes de gestion des forêts. Le gouvernement provincial sera ensuite en mesure de montrer les systèmes de certification au grand public et aux propriétaires de lots boisés privés, de promouvoir les terres publiques en tant que modèles pour les lots boisés privés, de contribuer à l'amélioration des possibilités économique et d'assurer une gestion rigoureuse de ces ressources publiques. Après la réalisation de ces avantages, d'autres terres pourront être certifiées en vertu du système de certification des modes de gestion des forêts, et une fois que son programme pour les petits propriétaires de lots boisés sera offert, en vertu du système de l'Association canadienne de normalisation.

15e mesure :
Augmenter les capacités en matière d'énergie éolienne

Dans la Stratégie de prospérité insulaire, le gouvernement s'est engagé à travailler de concert avec le fédéral et des partenaires du secteur privé afin d'augmenter la capacité de l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'énergie éolienne pour la faire passer de 100 MW à 500 MW d'ici 2013.

Bien que le vent produise déjà 18 % de l'énergie de la province, sa capacité maximale est beaucoup plus grande. L'objectif du plan en dix points de l'Île est de produire 30 % de l'énergie électrique de l'Île-du-Prince-Édouard au moyen de l'énergie éolienne, un niveau sans égal à l'échelle de l'Amérique du Nord. En plus de fournir une sécurité énergétique durable et stable, l'énergie éolienne présente des possibilités de développement économique considérables, en particulier pour les régions rurales. Le plan requiert que les promoteurs montrent qu'ils ont l'appui de la collectivité, et qu'ils veillent à ce que les Insulaires des régions rurales obtiennent les avantages maximaux relativement à cette nouvelle ressource. Les collectivités rurales tireront profit de cette ressource grâce aux achats de produits et de services locaux pendant la construction et après la mise en service de chaque projet, aux emplois locaux liés à la construction et à l'entretien des installations, ainsi qu'aux revenus locatifs que toucheront les propriétaires fonciers.

Après sa réalisation complète, le plan en dix points représentera le plus grand plan d'aménagement d'installations depuis le pont de la Confédération. Ce projet aura un effet considérable sur les entreprises rurales pendant sa construction, et aura pour résultat d'importantes possibilités d'emploi à long terme.

La première « demande de propositions » relativement au plan en dix points a été publiée le 26 octobre 2009. Les soumissions venant des parties intéressées sont attendues pour le 29 janvier 2010. Les avantages économiques et communautaires de chaque offre de service seront également pris en considération durant l'évaluation.

Recommandation : Pour maximiser les effets à long terme de la mise en œuvre du plan en dix points, les organismes gouvernementaux doivent travailler avec les entreprises locales qui participent à la phase de construction pour élaborer des stratégies qui mettent à profit de façon maximale et à long terme l'expérience et les compétences spécialisées de ces entreprises.

2e objectif : Évaluation du progrès

- Changement dans la proportion de la main-d'œuvre travaillant dans le secteur primaire.
- Changement dans la proportion de la contribution du secteur primaire au PIB.
- Changement en matière de diversité des cultures.
- Nombre, coûts et impact relatifs aux projets de recherche et d'innovation approuvés.
- Changement en matière de coût des intrants pour les agriculteurs participant aux programmes visant à établir un secteur agricole « concurrentiel ».
- Impact des efforts de marketing pour le secteur du poisson et des fruits de mer.
- Nombre de nouvelles technologies mises au point pour la transformation du poisson et des fruits de mer.
- Nombre de permis rachetés et impact économique de la rationalisation.
- Nombre de demandes approuvées pour les futurs pêcheurs et effet sur les données démographiques concernant l'âge des pêcheurs.
- Changement dans la proportion d'énergie produite au moyen de la biomasse.
- Changement dans la proportion d'intégration de l'énergie éolienne dans le réseau électrique de l'Î.-P.-É.
- Changement relativement à la quantité d'énergie éolienne exportée.

3e objectif : Augmenter le tourisme

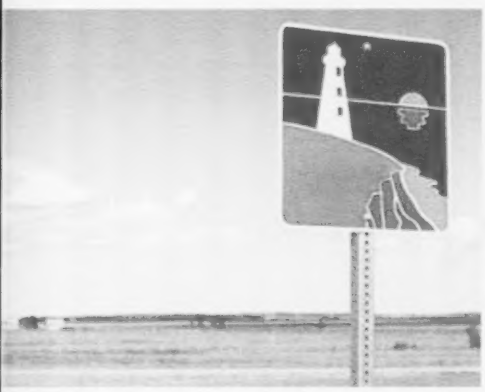

Dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, le tourisme a un énorme rôle à jouer dans l'établissement de collectivités rurales dynamiques. L'industrie a adopté des orientations stratégiques qui peuvent améliorer considérablement les secteurs traditionnels des régions rurales et contribuer à une forte croissance de l'industrie culturelle de l'Île. De nouvelles technologies, comme le service à large bande, permettent aux exploitants d'entreprises touristiques, et ce, quelle que soit leur importance, de profiter de plateformes de marketing partagées. De telles technologies offrent de grandes possibilités pour améliorer la situation économique des artisans, des exploitants d'établissement d'hébergement et du secteur primaire. Les associations touristiques régionales joueront un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies provinciales qui mèneront à l'augmentation du tourisme partout à l'Île et au prolongement de la saison touristique.

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015

- Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard ont considérablement augmenté leur visibilité en tant que « destinations touristiques », accueillent de plus en plus de visiteurs et ont prolongé leur saison touristique grâce à une myriade d'initiatives, dont le tourisme culinaire, un festival culturel se déroulant à l'échelle de la province et du soutien pour les associations touristiques régionales.
- L'Île profite de l'augmentation des activités de l'industrie touristique qui offre diverses possibilités aux artisans et donne une grande vitalité aux collectivités rurales de la province.

16e mesure : Augmenter le tourisme

Le tourisme est un secteur important de l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement s'engage à améliorer les produits qui stimulent cette industrie et à trouver des moyens novateurs pour augmenter le tourisme à l'Île.

Par exemple, le gouvernement et ses partenaires de l'industrie ont créé le Festival des saveurs d'automne, qui est devenu un important événement touristique. Ce festival a montré un grand potentiel pour créer des possibilités supplémentaires en matière de tourisme dans les collectivités rurales et offrir d'autres avantages aux industries de ces dernières.

Le ministère du Tourisme et de la Culture joue un rôle actif dans l'amélioration de l'expérience touristique en milieu rural en travaillant de concert avec le secteur privé pour créer des produits liés au tourisme participatif qui présentent des initiatives rurales, comme la récolte des pommes de terre et la pêche aux huîtres. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a investi 30 000 $ dans

des ateliers sur le tourisme participatif qui ont été présentés partout dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ateliers fournissent aux pêcheurs, aux agriculteurs, aux musiciens et aux artisans de l'information sur la façon d'adapter leur gagne-pain aux intérêts des touristes.

Le gouvernement provincial adopte une approche renouvelée, novatrice et dynamique pour mettre en valeur l'industrie touristique à l'échelle de la province. Ces initiatives auront un effet particulièrement élevé sur les collectivités rurales. Le gouvernement a effectué les actions suivantes :

- Soutien au nouveau Cavendish Beach Music Festival;
- Partenariat avec Golf Channel en 2008, ce qui a permis d'augmenter la visibilité de l'Île sur les marchés internationaux;
- Investissements dans des événements et des attractions en milieu rural, comme le Kings Playhouse, le théâtre Montgomery, l'activité « Follow the Fiddler » à Victoria, la venue de l'émission La petite séduction dans la région Évangéline, l'événement Cycle East, le Sea Glass Festival et le Hillsborough River Eagle Festival;
- Investissements dans le sentier de la Confédération et les parcs provinciaux, et restructuration des programmes d'investissement en matière de produits afin de les concentrer de façon stratégique sur les associations touristiques régionales et les organismes touristiques sans but lucratif.

Aussi, le gouvernement combine sa solution touristique intégrée, appelée « Book PEI », avec le nouveau système à large bande établi à l'échelle des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Book PEI permet à plus de 1 000 exploitants d'établissement d'hébergement – allant des chaînes hôtelières aux entreprises formées d'un seul chalet – d'avoir accès à un système de réservation en ligne centralisé. Le nombre de réservations augmente de façon continue, à un point tel que les centres de planification de vacances réservent maintenant jusqu'à 100 chambres-nuits par jour. On prévoit que ce nombre augmentera au fur et à mesure que les clients se familiariseront avec le concept de réservation en ligne.

L'alcool de contrebande devient une entreprise viable

Une ancienne tradition de l'Île, autrefois illégale, donne naissance à une nouvelle entreprise prometteuse sur le rivage de Rollo Bay. Myriad View Distillery, une entreprise de distillation artisanale, réussit à s'imposer en fournissant du rhum, de la vodka et du gin de qualité supérieure à la Régie des alcools de l'Î.-P.-É., ainsi qu'à un nombre grandissant de touristes et de gens du coin qui passent par la distillerie. Mais la création de cette entreprise vient directement de la tradition de l'Île en matière de fabrication d'alcool de contrebande dans des alambics se trouvant dans des endroits isolés, une tradition qui a mené à la création de la première distillerie autorisée d'alcool de type « contrebande » de l'Île.

Ken Mill et son partenaire d'affaires, M. Paul Berrow, ont ouvert l'entreprise Myriad View Distillery en 2006. Celle-ci représentait un supplément à leur carrière à temps plein et a été fondée après qu'ils ont reconnu que la tradition de l'Île en matière de fabrication d'alcool de contrebande était un concept intéressant à partir duquel bâtir une idée.

« Paul avait quitté le Manitoba pour s'établir ici, et au fur et à mesure qu'il a appris à connaître les gens de la collectivité, il a été frappé par le fait que, dans les fêtes et les rassemblements, il y avait souvent quelqu'un qui apportait un demi-litre d'alcool de contrebande qu'il avait acheté ou qu'il avait fait lui-même », indique M. Mill.

« Il a commencé à dire que si quelqu'un pouvait produire cet alcool de contrebande en toute légalité, cette personne aurait trouvé un bon filon. Un jour, je lui ai dit que s'il était assez fou pour aller de l'avant avec ce projet, je serais prêt à le suivre. »

Les deux hommes se sont ensuite engagés dans un processus d'essais et d'erreurs pour préparer la bonne recette. Entre autres, ils se sont rendu compte que de nombreuses recettes familiales de spiritueux maison ne pouvaient tout simplement pas fonctionner à l'échelle requise pour l'usine d'embouteillage.

« Quand nous avons finalement trouvé la bonne recette, nous savions qu'il s'agissait d'un produit dont le goût pouvait être qualifié par tous les gens de la province comme étant celui de l'alcool de contrebande de l'Île », affirme M. Mill.

L'emplacement de l'entreprise Myriad View Distillery est peut-être aussi important que la recette en soi.

« Je pense qu'être au même endroit où les gens faisaient de la contrebande de rhum et préparaient de l'alcool artisanal est important. Si on essayait de faire de ce type d'alcool dans des installations situées quelque part à Charlottetown, ça ne serait pas pareil », ajoute M. Mill.

Bien qu'elle ait ajouté la vodka, le rhum et le gin à sa gamme de produits, M. Mill souligne que la distillerie demeure enracinée dans l'histoire peu orthodoxe de l'alcool de contrebande du comté de Kings.

« Nous recevons des gens qui passent pour visiter gratuitement la distillerie et qui nous parlent de l'époque où ils faisaient eux-mêmes de l'alcool de contrebande, et ça représente beaucoup pour nous d'écouter leurs histoires », dit-il.

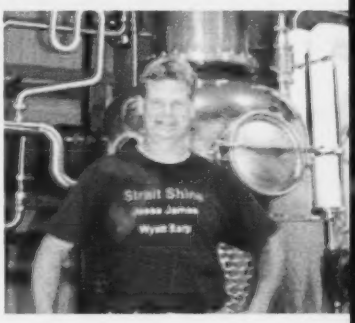

17e mesure :
Soutenir les associations touristiques régionales

Un nouveau mode de financement prévisible sera mis en place pour permettre aux associations touristiques régionales d'assumer un rôle plus important en matière de leadership.

À l'Île-du-Prince-Édouard, trois routes du littoral font le tour des régions rurales. Parmi les nombreuses associations touristiques régionales, les quatre plus importantes couvrent les régions sillonnées par les différentes routes du littoral. Une autre association représente la plus importante collectivité acadienne de l'Île, soit la région Évangéline, et une autre encore sert la région de Kensington, tandis que trois organisations de marketing de destinations s'occupent de Charlottetown, de Summerside et de Cavendish. Ces associations jouent divers rôles. Certaines agissent en tant qu'intermédiaires entre les entreprises et le gouvernement, alors que d'autres se concentrent sur le développement de produits ou le marketing. Une bonne partie de leur financement provient d'initiatives fondées sur des propositions qui ne correspondent pas toujours à la saison touristique, ce qui force les associations à prendre des risques financiers afin de s'assurer que les produits partagés sont en place pour la saison touristique.

Pour augmenter le tourisme dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, les associations touristiques régionales devront assumer un rôle de leadership plus important. Cela nécessitera des ressources, ce qui comprend des ressources humaines accrues, du soutien technique, de l'information commerciale exacte, ainsi que du financement stable et prévisible. De la recherche et des consultations sont effectuées en prévision de cette possibilité. De plus, un modèle de financement et de fonctionnement est mis au point en collaboration avec l'industrie du tourisme. Développement rural Î.-P.-É. appuiera les associations touristiques régionales dans la création de stratégies pour les festivals et les événements régionaux. La relation de travail entre le gouvernement provincial et les associations touristiques imaginée ici illustre l'approche intégrée en matière de développement rural préconisée par le *Plan d'action rural*.

18e mesure :
Créer un festival culturel à l'échelle de la province

Le gouvernement provincial créera un festival culturel d'une durée d'un mois qui s'appellera « Explosion culturelle » et qui se déroulera à l'échelle de la province. Cet événement sera un « festival de festivals simultanés » qui se tiendra partout à l'Île.

Pour stimuler le tourisme dans les régions rurales, le ministère du Tourisme et de la Culture établira un partenariat avec les associations touristiques régionales afin de les aider à prolonger la saison touristique en collaboration avec l'industrie, les groupes culturels, les collectivités et le gouvernement pour accroître les festivals d'arts et de culture à l'Île-du-Prince-Édouard. Il est nécessaire d'effectuer des investissements pour s'assurer que ces festivals font l'objet d'une bonne promotion à l'échelle requise pour attirer de nouveaux visiteurs et des touristes qui se sont déjà rendus dans les régions rurales. Les éléments initiaux clés de l'événement « Explosion culturelle » seront d'appuyer l'organisation d'une version restructurée et revitalisée du Festival des petites salles et la tenue du deuxième Cavendish Beach Music Festival, qui auront lieu tous les deux à l'été 2010. Plus tard, l'événement « Explosion culturelle » deviendra un « festival de festivals » de grande envergure qui aura lieu partout dans la province, dans la même lignée que le Festival international d'Édimbourg.

19e mesure :
Promouvoir l'Alliance culinaire

Au cours des deux dernières années, Tourisme Î.-P.-É. a investi dans l'événement culinaire provincial appelé « Festival des saveurs d'automne ». On croit que les voyageurs d'automne sont motivés par les expériences culinaires et culturelles; par conséquent, cette époque de l'année est une saison parfaite pour encourager les voyages au moyen de l'organisation de festivals culinaires.

Le succès du Festival des saveurs d'automne a mené à procéder à d'autres examens au sujet du potentiel du tourisme culinaire à l'Île-du-Prince-Édouard. À l'automne 2009, les gouvernements fédéral et provincial se sont associés à des représentants des secteurs des fruits de mer, du tourisme, des pommes de terre et de la gastronomie pour créer l'Alliance culinaire de l'Île-du-Prince-Édouard. La mission de l'Alliance culinaire est d'établir des partenariats novateurs avec l'industrie alimentaire, de créer de nouvelles expériences culinaires et de lancer de nouveaux programmes de promotion qui augmenteront le tourisme à l'Île-du-Prince-Édouard, la consommation de produits alimentaires ruraux de l'Île parmi les Insulaires, et les ventes à l'exportation de ces produits. L'Alliance culinaire travaillera pour trouver des moyens uniques, novateurs et coopératifs de bâtir une marque pour le tourisme, d'augmenter la distribution et d'accroître les ventes. L'Alliance a déjà amorcé plusieurs initiatives, ce qui comprend la préparation d'un livre de recettes intitulé Flavours of Prince Edward Island, d'un guide sur le tourisme culinaire et d'un site Web sur la gastronomie. La province travaillera avec des partenaires pour faire du Festival des saveurs d'automne un événement culinaire d'une durée d'un mois.

Flavours Trail
A Culinary Journey

Le soutien des associations touristiques régionales, qui peuvent mettre en place et améliorer des événements culinaires locaux, sera essentiel à la réalisation complète du potentiel de la stratégie culinaire et à l'augmentation du nombre d'activités dans ce domaine à l'échelle de l'Île.

3e objectif : Évaluation du progrès

- Changement relativement au total des visites dans les régions rurales.
- Changement relativement au nombre de visites pendant la saison intermédiaire.
- Changement relativement au nombre de jeunes entreprises rurales dans le secteur du tourisme.
- Changement relativement au nombre de touristes indiquant le tourisme culinaire ou culturel comme motivation principale et secondaire.
- Effet du tourisme culinaire et culturel sur les chiffres totaux concernant le tourisme dans la province.
- Évaluation qualitative de l'effet du tourisme culinaire sur les secteurs travaillant en partenariat.

4e objectif : Conservation de l'environnement et économie rurale

Les questions environnementales sont arrivées au deuxième rang des préoccupations indiquées dans le sondage en ligne, et ont été des éléments marquants lors des consultations publiques. Les trois commissions qui se sont penchées sur des questions ayant trait aux régions rurales ont aussi fait des recommandations portant sur des mesures relatives aux terres et à l'environnement : 1) la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine; 2) la Commission pour l'aménagement du territoire et pour la gouvernance locale; 3) la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard.

Des progrès considérables ont été faits relativement aux questions environnementales au cours des dernières années. Le secteur agricole a apporté d'énormes contributions à cet égard. Par exemple, actuellement 89 % des exploitations agricoles pratiquent maintenant une rotation triennale des cultures, et de nombreuses fermes pratiquant une rotation biennale le font en respectant un plan approuvé de gestion des nutriments. Les efforts continus pour protéger l'environnement, qui ne profitent pas seulement aux résidents des régions rurales, mais aussi aux industries du secteur primaire et au tourisme, seront accomplis grâce à des mesures visant à encourager la conservation de l'environnement par les agriculteurs, les aquaculteurs, les forestiers, les propriétaires fonciers et les groupes de protection des bassins hydrographiques.

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015

- Les préoccupations environnementales et économiques dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard tendent vers des objectifs communs dans l'intérêt à long terme de l'environnement, de l'économie et de la collectivité.
- Les propriétaires fonciers et les résidents des régions rurales profitent des programmes et des initiatives communautaires pour protéger et améliorer les cours d'eau ainsi que les paysages terrestres et marins naturels des régions rurales.
- La vitalité des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard découle de la relation de plus en plus symbiotique qui existe entre les intérêts environnementaux et économiques. Cette relation est un attribut important des collectivités rurales dynamiques de l'Île.

20e mesure :
Protéger les eaux souterraines

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'avenir des collectivités rurales est lié à la santé de l'environnement local. Les Insulaires vivant en milieu rural ont une compréhension approfondie du besoin d'équilibrer les exigences économiques et environnementales.

Le gouvernement provincial est en train d'adopter les recommandations de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine, datant de 2008. Ces mesures comprennent les suivantes : veiller à ce que tous les Insulaires puissent faire évaluer gratuitement des échantillons d'eau, interdire l'épandage de boues septiques non traitées, et offrir aux agriculteurs des mesures incitatives pour retirer les terres écosensibles de la rotation des cultures. Le gouvernement a également élargi le programme provincial pour les bassins hydrographiques, qui reçoit maintenant plus de 1 million de dollars annuellement. Il a aussi lancé le programme Alternative Land Use Services (ALUS) à la grandeur de la province, qui est le premier programme de cette envergure au Canada dans le domaine. Le programme ALUS fournit 1 million de dollars par année afin de récompenser les agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers relativement à la protection des terres et des cours d'eau écosensibles.

Recommandation : Le gouvernement doit continuer d'agir selon les recommandations de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine. Des rapports de progrès relatifs au rapport de la Commission devront être présentés devant l'Assemblée législative aux printemps 2010 et 2012.

Recommandation : Le gouvernement doit continuer de travailler avec les groupes communautaires de protection des bassins hydrographiques afin de mettre au point un plan à long terme pour la création du programme provincial pour les bassins hydrographiques.

Fabriquer des produits spécialisés à partir des cultures rurales

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard constituent un endroit idéal pour établir une entreprise comme Nature's Crops International. Cette entreprise traite les récoltes de graines oléagineuses pour produire des huiles de qualité supérieure. Ces huiles sont utilisées dans des produits spécialisés, ce qui va des cosmétiques aux médicaments, en passant par les lubrifiants industriels. Les principales cultures dont se sert l'entreprise poussent extrêmement bien dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord, et représentent une excellente culture de rotation pour les producteurs de pommes de terre. Ainsi, lorsque l'entreprise a décidé de s'installer à Kensington, la direction savait qu'il s'agissait d'un emplacement sensationnel.

« Tout d'abord, Kensington est au cœur de la région agricole de l'Île-du-Prince-Édouard », affirme Steve Howatt, directeur général de Nature's Crops International. *« Cette ville se trouve très près des ressources dont nous avons besoin pour faire des affaires. Mais au-delà de cette caractéristique, cette région possède beaucoup d'autres entreprises qui ont de l'expérience dans le secteur de la transformation des produits agricoles, ce qui offre un accès à des entreprises et à du personnel expérimentés qui aideront notre société à réussir. »*

M. Howatt indique que l'Île est un bon endroit pour Nature's Crops International, en raison de son secteur des sciences biologiques bien établi, des possibilités qu'elle offre pour la production de produits autres que les denrées, et de l'abondance des exploitations agricoles relativement petites, qui, selon M. Howatt, sont plus appropriées pour la production spécialisée des cultures dont a besoin son entreprise.

« La familiarité qu'ont les producteurs de l'Île avec les systèmes de traçabilité et la préservation de l'identité des cultures facilite le travail de notre entreprise pour remonter à la ferme d'où proviennent les produits, dit M. Howatt. *Il s'agit d'un élément extrêmement important en cette époque de sécurité accrue en matière d'aliments et de produits. »*

Nature's Crops International emploie trois personnes actuellement, mais M. Howatt prévoit que ce nombre augmentera jusqu'à 20 personnes lorsque l'entreprise produira à pleine capacité. L'entreprise vient tout juste d'emménager dans un édifice situé à Kensington qui abritera des installations de traitement.

Comment amener une entreprise à un niveau supérieur

Pour John et Peter Griffin, faire des affaires en milieu rural à l'Île-du-Prince-Édouard est une seconde nature. Leur père, W. P. Griffin, a commencé à travailler dans l'industrie de l'emballage et de l'expédition de pommes de terre de consommation en 1947.

En 1958, l'aîné de la famille Griffin est devenu le seul propriétaire de l'entreprise connue sous le nom de McKenna and Griffin. En 1969, il a constitué l'entreprise en société et lui a donné le nom de W. P. Griffin Inc. En 1988, John Griffin a obtenu son diplôme de l'Université Saint Mary's d'Halifax, puis est retourné dans l'entreprise familiale située à Elmsdale pour y travailler avec son père et son frère, Peter. John est devenu le président de la société en 2000, tandis que son frère a pris le poste de vice-président. Depuis, ils ont amené leur entreprise à un tout autre niveau.

« En 2004, nous avons terminé des améliorations importantes apportées à nos installations d'Elmsdale, explique John Griffin. *Ces améliorations ont permis à notre société de se concentrer davantage sur les produits à valeur ajoutée, comme les pommes de terre prêtes pour le barbecue, les pommes de terre à cuire au four de style "restaurant", et les petites pommes de terre de style "gastronomique". »*

W. P. Griffin Inc. commercialise ses produits au moyen de quatre marques : Griffin, Bud the Spud, Dole et Markon. Les produits de cette entreprise sont vendus partout dans l'Est du Canada, dans des supermarchés comme Sobey's, Price Chopper, Foodland et Loblaw's. M. Griffin affirme que le plus grand avantage de faire des affaires en milieu rural à l'Île-du-Prince-Édouard est la qualité des travailleurs qui s'y trouvent.

« Nous avons des employés qui travaillent pour l'entreprise depuis plus de 40 ans, alors nous savons que nos travailleurs sont dévoués. Mais au-delà de cela, le fait d'être installés en milieu rural à l'Île-du-Prince-Édouard nous permet d'être proches de nos voisins, de profiter de la proximité d'accès aux produits dont nous avons besoin pour réussir, et d'avoir un endroit sensationnel où vivre et élever une famille. »

M. Griffin prévoit continuer à concentrer les efforts de son entreprise sur les produits à valeur ajoutée dans l'avenir. Il espère pouvoir conquérir de nouveaux marchés à l'échelle internationale, tout en conservant une base solide dans les régions rurales du comté de Prince.

21e mesure :
Consulter au sujet de l'utilisation des terres

Pour mieux protéger les ressources en sols et en eau de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement provincial amorcera des consultations supplémentaires concernant l'élaboration d'un plan cohérent relativement à l'utilisation des terres pour toute la province, comme il a été recommandé par le commissaire à l'aménagement du territoire et à la gouvernance locale.

En réponse aux recommandations du commissaire, le gouvernement provincial entreprendra un processus de consultation publique et un programme de recherche approfondis afin d'élaborer le cadre destiné au possible plan d'utilisation des terres pour toute la province. En collaboration avec des intervenants, dont des représentants des industries, des collectivités et des propriétaires fonciers des régions rurales, le gouvernement présentera une vision et un ensemble de principes directeurs mis au point à l'Î.-P.-É. qui consisteront en la première étape d'un processus visant à prendre en considération les intérêts de toutes les parties concernées.

Les effets de la mise en œuvre d'un plan d'utilisation des terres à l'échelle de la province seraient profonds et doivent être étudiés avec soin. La gestion appropriée des ressources en sols est cruciale pour la viabilité à long terme du secteur primaire, de l'industrie du tourisme, de l'environnement local et des collectivités rurales de l'Île. Tous les effets liés à un plan d'utilisation des terres doivent être évalués afin de déterminer la meilleure voie à suivre pour les collectivités, les industries, les propriétaires fonciers et la province dans son ensemble.

22e mesure :
Modifier la Lands Protection Act.

Le gouvernement provincial est en train de modifier la Lands Protection Act pour permettre aux propriétaires fonciers qui ont atteint leur limite en matière de possession de terres de mettre de côté de façon permanente jusqu'à 40 % de leurs terres pour la conservation et les remplacer par des terres agricoles qui ne sont pas écosensibles.

Cette mesure aura un profond impact sur l'agriculture, l'environnement et l'intégrité économique des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Pour chaque exploitation agricole, les zones mises de côté pourraient comprendre jusqu'à 400 acres pour les particuliers et jusqu'à 1 200 acres pour les sociétés, puisque ceux-ci peuvent posséder jusqu'à 1 000 et 3 000 acres respectivement. Les terres qui seront retirées des avoirs globaux des particuliers et des sociétés doivent avoir été jugées comme étant des zones importantes et sensibles sur le plan environnemental.

Selon la réponse du secteur agricole par rapport à cette possibilité, il est prévu que 50 000 acres de terres hautement écosensibles soient protégées, alors que 50 000 acres d'autres terres de qualité supérieure serviront à la culture. Les terres admissibles à être classées parmi les zones importantes et sensibles sur le plan environnemental comprennent les suivantes :

- Les terres forestières;
- Les terres touchées par les dispositions législatives ayant trait aux zones tampons ou les terres écosensibles qui ont été retirées de la production agricole et utilisées comme zones tampons élargies;
- Les terres agricoles en pente accentuée répertoriées dans le document PEI Sloped Land Inventory (Inventaire des terres en pente de l'Î.-P.-É.) qui ont été converties en terres forestières ou agroforestières;
- Les terres se trouvant dans les zones marécageuses répertoriées dans le document PEI Wetland Atlas (Atlas des zones marécageuses de l'Î.-P.-É.);
- Les terres utilisées par des ouvrages de contrôle de l'érosion;
- Les terres situées sur des tournières en pâturage permanent;
- Les terres comportant des haies et qui satisfont à des normes de qualité particulières.

Cette modification à la Lands Protection Act montre qu'une politique solide en matière d'environnement et d'utilisation des terres peut aussi s'avérer avantageuse en matière d'agriculture et de développement économique.

23e mesure :
Soutenir la conservation

Afin de préserver l'eau, les sols et les habitats, le programme Alternative Land Use Services (ALUS) sera examiné et élargi, et son budget sera augmenté en conséquence.

Lancé en 2008, ALUS est un programme à participation volontaire dans lequel les propriétaires fonciers et les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent une compensation financière annuelle pour retirer des terres écosensibles de la production agricole. Cette compensation permet aux agriculteurs de demeurer compétitifs, tout en ayant la possibilité d'aller au-delà des pratiques traditionnelles pour protéger l'environnement. Les agriculteurs peuvent aussi recevoir une compensation pour l'établissement et le maintien de pratiques de gestion écologiques qui protègent la qualité des sols et de l'eau ou améliorent l'habitat des poissons et de la faune.

Le programme ALUS est une mesure agroenvironnementale qui offre de vastes avantages sociétaux. Par exemple, les revenus qui proviennent des terres concernées par le programme ALUS constituent un frein pour le développement de lotissement, ce qui s'avère également avantageux pour l'industrie du tourisme dans les régions rurales. Le programme ALUS appuie l'implantation d'arbres indigènes dans les zones tampons, et permet de retirer des terres de la production pour préserver les sols. En outre, des recherches seront effectuées pour déterminer les possibilités que la mise en œuvre complète du programme ALUS – de concert avec d'autres mesures de protection des terres et de l'eau – offrira relativement à l'obtention d'une meilleure valeur marchande pour les produits agricoles, aquacoles et touristiques.

Tous les propriétaires fonciers de la province sont admissibles à la compensation financière accordée en vertu du programme ALUS. Toutefois, seuls les propriétaires qui ont atteint leur limite en matière de possession de terres peuvent voir leurs propriétés être classées parmi les zones importantes et sensibles sur le plan environnemental. Permettre aux producteurs d'exempter des terres importantes et sensibles sur le plan environnemental du compte de leur limite de possession de terres, combiné avec le programme ALUS, fera la promotion d'une meilleure protection des terres écosensibles pour les générations à venir.

Recommandation : Le ministère de l'Agriculture, en partenariat avec l'industrie ainsi que des groupes environnementalistes et de propriétaires fonciers, doit examiner le programme ALUS et mettre au point un plan afin d'élargir ce dernier pour la saison 2011. Un partenariat avec le gouvernement fédéral pour financer la mise en œuvre complète du programme ALUS doit être sollicité.

Une entreprise prospère dans la région rurale ouest

Quand Craig Construction et Craig Plumbing and Heating ont déménagé leurs activités de Sherbrooke, près de Summerside, à Northam, près de Tyne Valley, en 1997, il s'agissait d'un retour à la maison pour Bruce Craig. En effet, M. Craig a grandi dans cette toute petite collectivité de l'Ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et avait toujours voulu y retourner pour y vivre et y faire des affaires avec ses frères Bill et Vernon.

« Nous étions à Sherbrooke depuis 1984, mais nous n'avions plus d'espace pour agrandir notre entreprise, affirme M. Craig. *Alors, mes frères et moi avons acheté l'ancienne ferme de mon beau-père et nous nous y sommes installés. Depuis, l'entreprise ne cesse de croître. »*

Mais au-delà du besoin d'agrandissement, M. Craig voulait également soutenir la collectivité où il avait grandi. *« Ce déménagement nous a non seulement offert la possibilité de redonner à notre collectivité, mais nous a aussi ouvert un tout un nouveau marché pour nos entreprises dans la région rurale ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. »*

Ce qui était seulement une entreprise de construction en 1996 s'est agrandi depuis pour devenir trois entreprises parentes qui emploient 18 travailleurs. Par ailleurs, l'entreprise de construction est l'une des seules de la province à être homologuée R-2000. La plus récente des trois entreprises, Craig Wood Products, effectue la récolte sélective et durable du bois pour offrir des produits provenant de l'Île.

Cette entreprise a été créée en 2006 après un investissement de 3 millions de dollars pour l'agrandissement de la société à Northam. Cette entreprise se sert de chevaux plutôt que de la machinerie pour aider dans la récolte du bois, et possède l'une des scieries à ruban les plus perfectionnées du Canada atlantique. Ces éléments permettent à l'entreprise de vendre du bois d'ébénisterie séché au séchoir provenant de l'Île à 100 %.

M. Craig souligne que d'être à Northam offre aussi des avantages qu'il serait impossible d'avoir dans les grands centres. *« Nous avons établi des liens personnels avec un certain nombre de propriétaires ruraux qui nous permettent de passer sur leurs terres. Cela nous aide à accéder rapidement aux ressources dont nous avons besoin pour rendre notre affaire prospère. »*

4e objectif : Évaluation du progrès

- Des rapports montrent les progrès relatifs à la mise en œuvre des mesures en matière d'utilisation des terres et d'environnement qui ont été cernées dans les rapports de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine, de la Commission pour l'aménagement du territoire et pour la gouvernance locale et de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Superficie totale en acres gérée en vertu du programme Alternative Land Use Services (ALUS).
- Superficie totale en acres classée parmi les terres importantes et sensibles sur le plan environnemental.
- Proportion de la province représentée par un groupe de protection des bassins hydrographiques.
- Nombre d'incidents environnementaux relatifs à l'eau.
- Réduction des niveaux de nitrites dans les eaux souterraines.
- Diminution de la mortalité chez les poissons, du nombre d'événements anoxiques et du nombre de fermetures du secteur coquillier.

5e objectif : Soutenir le développement communautaire et le renforcement des capacités

Le soutien de la prise de décision à l'échelle des collectivités est un principe clé du Plan d'action rural. *Au cours des 30 dernières années, plusieurs sociétés de développement communautaire locales ont été créées partout à l'Île. Ces organisations sont gérées par des bénévoles et jouent un rôle important dans la détermination des besoins des collectivités, ainsi que dans la communication au gouvernement et aux collectivités des changements requis.*

Pour soutenir les sociétés de développement communautaire, le Plan d'action rural *s'appuiera sur les ressources fournies par Développement rural Î.-P.-É. afin de rendre accessibles des outils visant à renforcer les capacités des collectivités relativement à la prise de décisions à l'échelle locale. Ces outils s'attaquent à quatre défis fondamentaux : l'accès aux ressources financières (mesures 24 et 25), l'accès à l'information (mesure 26), un véhicule pour établir des partenariats régionaux plus vastes (mesure 27) et la résolution du déclin de la population (mesure 28).*

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015

- Les exigences en matière d'infrastructure dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard sont cernées de sorte que les bons investissements – comme dans le cas du service à large bande – peuvent être faits pour stimuler de nouvelles avenues en matière de croissance économique.
- Des évaluations sont effectuées pour mesurer la viabilité et les avantages possibles des projets proposés.

24e mesure :
Créer des fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités

Des fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités seront créés pour soutenir des projets communautaires novateurs.

Le concept de fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités a été instauré en Nouvelle-Écosse en 1999-2000. Ce type de fond (« FIDEC ») est un « pool de capital constitué par le biais de la vente d'actions ordinaires à des personnes à l'intérieur d'une collectivité donnée ». Depuis sa création en Nouvelle-Écosse, 91 fonds distincts ont géré plus de 32 millions de dollars en actifs, grâce aux investissements effectués par près de 5 000 Néo-Écossais. Ces fonds constituent un outil d'investissement unique. D'ailleurs, ils ont permis d'investir dans divers projets allant du petit parc éolien aux terrains de golf, en passant par des coopératives.

Les fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités sont conçus pour gérer une ou des entreprises au sein d'une collectivité ou y investir. Ces fonds doivent être constitués en sociétés soit en tant que sociétés par actions ou en tant qu'associations et ne peuvent être des organisations caritatives ou sans but lucratif. À l'Île-du-Prince-Édouard, le Trésor provincial est en train de mettre au point un modèle de fonds adapté à l'Î.-P.-É. et basé sur le programme de la Nouvelle-Écosse. Le modèle de l'Île donnera la priorité aux investissements stratégiques qui maximisent les ressources rurales afin de répondre aux besoins des collectivités locales.

Comment avoir du succès dans les affaires sans quitter sa région

Pour Harley Perry, Tignish est sa demeure. C'est l'endroit où il a grandi et où il a l'intention de rester. Le mode de vie rural qu'il connaît depuis ses jeunes années est trop important pour lui pour même penser à s'établir ailleurs ou à installer son entreprise dans un autre endroit. Mais au-delà des liens affectifs qu'il entretient envers l'endroit où il vit depuis longtemps, les liens d'affaires qu'il a établis sont tout aussi solides.

« Perry's Construction fait des affaires dans l'Ouest du comté de Prince depuis plus de 50 ans », affirme M. Perry, président et propriétaire de l'entreprise. *« Nous sommes très bien établis ici. Notre main-d'œuvre vient d'ici, la plupart de nos affaires sont ici, et en raison de la petite taille de l'Île, nous ne sommes jamais bien loin de quelconque endroit où il y a de nouvelles possibilités d'affaires qui s'offrent à nous. »*

Harley Perry a pris la relève de son père John dans l'entreprise lorsque ce dernier est décédé en 1995. Perry's Construction concentre ses activités sur le bétonnage dans le secteur résidentiel, et sur les bâtiments d'entreposage agricole dans le secteur commercial. L'entreprise a obtenu des contrats d'un bout à l'autre de l'Île après avoir présenté avec succès des soumissions, et a aussi fait des affaires à l'échelle internationale pour des contrats relatifs à l'entreposage de pommes de terre en Russie et en Chine, ainsi qu'à un projet d'immeuble en copropriété dans les Bermudes.

« Le fait que nous soyons situés dans une petite localité d'une petite province ne signifie pas que nous ne pouvons pas être compétitifs ou efficaces dans d'autres régions du pays ou du monde, dit M. Perry. *Nous avons une main-d'œuvre de qualité qui fait son travail, et qui le fait bien. »*

Perry's Construction emploie de 20 à 40 travailleurs, selon la période de l'année. D'ailleurs, presque tous viennent de la région. Pour M. Perry, il s'agit là d'une immense source de fierté, car il sait que les salaires qu'il verse aideront la collectivité qu'il considère comme chez lui.

25e mesure :
Augmenter l'accès aux fonds de développement

Les travaux des collectivités, des sociétés de développement communautaire et des organisations non gouvernementales axées sur le développement requièrent du financement pour être menés à terme.

Jusqu'en 2007, ces groupes étaient en grande partie limités au Fonds de développement communautaire (offrant de 800 000 $ à 1 000 000 $ par année). Depuis, le gouvernement provincial a ajouté le Fonds communautaire de l'Île (offrant plus de 27,5 millions de dollars sur une période de cinq ans). Jusqu'à présent, 60 % de ce fonds a été consacré aux collectivités rurales. Le transfert des responsabilités relatives à l'Entente Canada-Î.-P.-É. sur le développement du marché du travail a eu pour résultat la création du programme Compétences Î.-P.-É., qui fournira annuellement 3 millions de dollars pour des projets de développement communautaire. Pour mettre en œuvre les initiatives communautaires recommandées dans le *Plan d'action rural*, les collectivités rurales et les groupes de développement auront accès à des sommes pouvant atteindre jusqu'à 10 millions de dollars par année grâce à des programmes comme le Fonds communautaire de l'Île (5,3 M$/année), le Community Internship Program (1 M$/année), Compétences Î.-P.-É. (3 M$/année) et le Fonds de développement communautaire (1 M$/année), en plus des programmes traditionnels de développement des entreprises. En outre, la responsabilité relativement au Fonds communautaire de l'Île sera transférée à Développement rural Î.-P.-É. Les critères de programme du Fonds communautaire de l'Île et du Fonds de développement communautaire seront révisés de sorte qu'ils complètent les objectifs du *Plan d'action rural*. Cet engagement fait plus que décupler annuellement les investissements accordés au développement des collectivités rurales par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard comparativement au niveau antérieur à 2007.

Les contributions des partenaires fédéraux, en particulier de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, dont les investissements dans le développement des entreprises et des collectivités sont cruciaux pour les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que celles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère des Pêches et des Océans joueront un rôle clé dans l'atteinte des objectifs exposés dans le *Plan d'action rural*.

Recommandation : Développement rural Î.-P.-É. doit travailler avec le ministère de l'Innovation et des Études supérieures pour aller au-delà des programmes de développement rural afin de stimuler un plus grand nombre de possibilités dans le but d'obtenir des investissements plus vastes en matière de développement économique dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

26e mesure :
Faciliter l'accès aux données et aux statistiques

Une initiative pour la création de comptes communautaires sera amorcée, en collaboration avec la Quality of Island Life Cooperative et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, afin de donner aux collectivités l'accès aux données et aux statistiques à propos de leur communauté dans un format en ligne et à libre accès.

Cette initiative a été annoncée lors du discours du Trône intitulé Une île unie, un avenir unique. Les comptes communautaires consistent en des ressources qui faciliteront une planification et des prises de décisions rigoureuses, ce qui est essentiel à la croissance et à la viabilité des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Un portail pour les comptes communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard a déjà été mis au point, et une loi sur les statistiques a été rédigée, ce qui permettra au gouvernement de rendre cet outil accessible au grand public.

Le fait de rendre cette information accessible aux collectivités rurales permettra aux entreprises et aux organismes de développement d'élaborer des stratégies en matière de croissance fondées sur les meilleures statistiques offertes à propos de l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement tentera de s'associer aux établissements postsecondaires de l'Île pour effectuer des recherches qui ajouteront de la valeur aux ressources des comptes communautaires et offriront des avantages supplémentaires aux collectivités rurales.

Développement rural Î.-P.-É., en collaboration avec les établissements postsecondaires de l'Île, lancera également une série de projets pilotes basée sur le programme des comptes communautaires pour élaborer des stratégies de développement local dans Prince-Ouest et Kings-Est, ainsi que dans le sud-est de l'Î.-P.-É.

Une entreprise rurale croît maintenant à l'échelle internationale

Belfast Mini-Mills se décrit elle-même comme étant une entreprise satisfaisant aux besoins de l'industrie artisanale, conservant une clientèle formée de transformateurs de textiles à petite échelle. Cependant, cela n'a pas empêché l'entreprise familiale d'avoir du succès à l'échelle mondiale grâce à la vente d'équipements de filage et de métiers à tisser à des clients situés aussi loin qu'en Allemagne et en Afghanistan.

Douglas Nobles dessine, vend, répare et invente de l'équipement pour le commerce des textiles depuis des années. Il est d'ailleurs le propriétaire de l'entreprise avec sa femme, Linda Nobles, ainsi que des membres de la famille, soit Sheila Sutherland, Clive Sutherland et Hazel Spencer.

La famille a uni dans l'entreprise ses compétences accumulées en matière de production, de soudage, de transformation des métaux et de tissage et, après quelques années, a quitté la Colombie-Britannique pour s'établir dans une région rurale de l'Île-du-Prince-Édouard.

« Nous avons établi notre entreprise ici, à Belfast, parce que nous voulions vivre et travailler au milieu des industries que nous servons. C'est le mode de vie que nous désirions et l'entreprise que nous avons fait croître, dit-il. *Les gens qui achètent nos produits sont de petits transformateurs qui travaillent à l'échelle de l'exploitation agricole et qui transforment des fibres en produits de qualité supérieure. S'ils ont un troupeau d'animaux et se procurent un équipement d'une valeur de 150 000 $ ou 250 000 $, ils peuvent avoir une bonne entreprise à valeur ajoutée à l'échelle de la ferme. »*

M. Nobles et sa famille ont commencé par être l'un de leurs propres clients, en transformant la laine produite par leur troupeau de chèvres laitières.

« Après quelque temps, nous avons abandonné la production laitière, mais nous avons continué d'exploiter les équipements de filage, et nous avons un magasin où nous vendons nos produits, ainsi qu'un salon de thé. C'est important que les gens puissent nous voir en affaires, en train d'utiliser nos équipements et de transformer les fibres. C'est une excellente attraction touristique. Nous sommes hors des sentiers battus, mais l'an dernier, nous avons reçu 14 000 visiteurs. »

Ces visiteurs comprennent des clients potentiels venant des quatre coins du monde.

« Nous avons installé un système à North Ronaldsay, l'une des îles Orcades, situées en Écosse. Nous en avons un autre que nous souhaitons pouvoir installer en Libye où le colonel Kadhafi veut être en mesure d'offrir à ses visiteurs des manteaux en poil de chameau fabriqués grâce à ses propres bêtes. »

Belfast Mini-Mills emploie une douzaine de personnes toute l'année. Des techniciens travaillent à l'installation de petits équipements de filage pour des clients de partout dans le monde.

« Le prochain projet auquel nous travaillons se trouve en Allemagne, où l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'équipement de filature pourrait être produite à l'aide de cellules photovoltaïques. Ce domaine offre vraiment une variété d'expériences incroyables. »

27e mesure :
Permettre l'échange d'information

Trois forums de développement régional seront créés pour servir de lieux de rencontre favorisant l'échange d'information entre les groupes de développement économique, social et culturel.

Ces forums, qui seront semestriels, faciliteront les communications entre les différents niveaux d'intervenants et permettront d'établir des partenariats régionaux plus solides. Lors des consultations, les participants ont souligné le manque de cohésion qui existait dans les efforts des organisations d'une même région. Ils ont aussi fait remarquer que les différents ordres de gouvernement poursuivaient des objectifs similaires, mais de façon indépendante, et que les groupes régionaux et provinciaux, qui avaient des buts communs, connaissaient des lacunes en matière de communication. Les forums satisferont cette exigence en matière de communication et agiront en tant que lien entre les secteurs d'activité qui effectuent de la coopération économique et ceux qui travaillent au développement social ou culturel. Aussi, ils faciliteront l'échange d'information, en rassemblant des groupes qui communiqueront leurs stratégies et leurs objectifs. Par ailleurs, ces forums compteront parmi leurs participants des dirigeants d'entreprise, des membres d'organisations non gouvernementales, ainsi que des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipaux. Ces forums représenteront un élément clé des progrès du gouvernement relativement à son engagement continu envers les collectivités.

28e mesure :
Créer des stratégies locales en matière de population

Le Secrétariat à la croissance démographique travaillera avec les collectivités rurales pour élaborer des stratégies locales en matière de population fondées sur une stratégie démographique provinciale en trois volets.

Le gouvernement provincial s'engage à encourager l'immigration et la conservation de la population dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Le Secrétariat à la croissance démographique est en train de mettre au point une stratégie en trois volets qui comportera des éléments relatifs à la conservation, au rapatriement et à l'établissement de la population. Ces éléments seront conçus pour contrebalancer l'exode des Insulaires, rapatrier les nombreux Prince-Édouardiens qualifiés qui ont quitté l'Île pour chercher un emploi, et attirer de nouveaux arrivants.

Conserver ou rapatrier une plus grande proportion des jeunes dans la province aiderait l'Île-du-Prince-Édouard à combattre une tendance majeure observée dans les régions rurales à l'échelle internationale. L'arrivée de nouveaux citoyens aidera à revitaliser et à diversifier les collectivités rurales. Les communautés qui désirent effectuer une stratégie locale en matière de population pourront travailler avec le Secrétariat à la croissance démographique, par l'intermédiaire de Développement rural Î.-P.-É., pour élaborer des stratégies communautaires. Cette coopération montrera un exemple prometteur de développement rural intégré.

29e mesure :
Investir dans les infrastructures rurales

Le gouvernement provincial s'engage à veiller à ce que les collectivités rurales aient accès à des infrastructures et à des commodités de transport de qualité supérieure, soit à des éléments essentiels à l'exportation des produits et des services ruraux, ainsi qu'à la conservation de la population.

Durant l'été 2009, le gouvernement provincial a investi plus de 57 millions de dollars dans le réseau de transport de l'Île, en effectuant des travaux de réfection routière, en modernisant les réseaux d'égouts et d'alimentation en eau, et en améliorant les infrastructures communautaires et de loisir. Les programmes en matière d'infrastructure effectués conjointement par le fédéral, le provincial et les municipalités, comme le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et le Fonds Chantiers Canada, ont amené des investissements considérables dans les collectivités rurales au cours des deux dernières années. Le plan d'immobilisations 2010 pour la stimulation économique indique des investissements importants pour les collectivités rurales. À titre d'introduction à la future planification des immobilisations, Développement rural Î.-P.-É. déterminera les besoins actuels particuliers en matière d'infrastructures rurales.

Le gouvernement provincial a aussi investi dans l'express intra-urbain 753, un projet pilote de transport en commun qui commence à relier les collectivités rurales au réseau de transport en commun de la région de la capitale.

Recommandation : Développement rural Î.-P.-É. doit effectuer une évaluation des besoins en matière d'infrastructure économique pour déterminer les investissements futurs qui seraient appropriés et efficaces relativement aux infrastructures et qui stimuleraient la croissance de l'économie rurale.

Recommandation : Le gouvernement doit continuer l'élaboration d'une approche visant à établir un réseau de transport en commun viable et élargi dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

30e mesure :
Élargir le rôle des municipalités rurales dans le développement

Le rapport du commissaire à l'aménagement du territoire et à la gouvernance locale recommande que le gouvernement provincial détermine s'il y a consensus parmi les Insulaires pour incorporer certaines ou toutes les régions de la province dans des municipalités. Cette évaluation doit être effectuée au moyen d'un processus d'information et de consultations publiques. Selon le commissaire, si un consensus était obtenu, chaque municipalité devrait disposer d'une population et d'une assiette fiscale suffisantes pour assurer une gouvernance efficace et durable relativement aux questions d'ordre local.

Dans le rapport, le commissaire affirmait que l'administration locale nécessitait deux éléments clés pour qu'elle soit viable et durable : 1) une population suffisante pour remplir de façon compétente les postes élus, fonctionnels et bénévoles afin d'offrir les services requis par la population; et 2) une assiette fiscale suffisante pour couvrir les frais d'administration et les autres frais relatifs à la prestation des services. Le commissaire a fourni un modèle de population et d'assiette fiscale pour les régions en partant du principe que les municipalités offrant une gamme de services complète requéraient au moins 4 000 résidents et une assiette fiscale minimale de 200 millions de dollars. Ce modèle est fondé sur une évaluation comprenant jusqu'à 24 municipalités; actuellement, l'Île-du-Prince-Édouard compte 75 municipalités qui couvrent 10 % du territoire et qui servent plus de 65 % de la population de l'Île.

Bien que de nombreuses sociétés de développement communautaires existent dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, peu d'entre elles disposent de ressources adéquates en matière de dotation, d'élaboration des stratégies ou d'investissements indépendants dans les projets locaux. Pour effectuer leurs activités, ces sociétés dépendent du soutien des gouvernements fédéral et provincial. Cependant, ces gouvernements sont contraints par des objectifs de développement divergents, ainsi que par des principes directeurs qui fixent le plafond des dépenses et qui précisent certains objectifs de programmes et certaines procédures de responsabilisation. Dans l'état actuel des choses, peu de municipalités rurales – voire aucune – possèdent les ressources suffisantes pour devenir moins dépendantes des priorités de financement et des programmes fédéraux et provinciaux. Une augmentation des ressources de développement locales et du personnel technique aiderait à amener une plus grande autonomie communautaire et des prises de décision moins limitées en matière de priorités de développement.

À cet égard, les ressources nécessaires pour renforcer la prise de décision locale augmenteront grâce à la mise en œuvre du modèle de développement intégré adopté par des initiatives comme le *Plan d'action rural*. L'amélioration de la capacité de développement local est essentielle à la création de régions rurales dynamiques et prospères à l'Île-du-Prince-Édouard. Les prises de décision et les commentaires reçus à l'échelle locale sont fondamentaux au développement de l'économie locale. Le mouvement coopératif et le Rural Development Council (qui a joué un rôle important dans la mise en œuvre du Comprehensive Development Plan) ont illustré clairement ce principe. Néanmoins, la constitution de nouvelles municipalités ne doit être effectuée que lorsque les avantages liés à celles-ci seront compris et acceptés par les Insulaires.

Recommandation : Le gouvernement provincial doit continuer d'étudier les avantages liés à la constitution de nouvelles municipalités et déterminer s'il y a oui ou non consensus pour aller de l'avant; comme recommandé par le commissaire à l'aménagement du territoire et à la gouvernance locale, cette étude doit inclure un processus d'information et de consultations publiques.

31e mesure :
Investir dans les emplois en milieu rural

L'Initiative en faveur de l'emploi en milieu rural investira 3,75 millions de dollars étalés sur trois ans pour aider les entreprises et les organisations qui désirent engager des employés supplémentaires.

L'objectif de ce programme est de renforcer la capacité des collectivités rurales à croître et à se développer. Ce programme soutient la diversification des secteurs d'activité ruraux traditionnels et la croissance de nouveaux secteurs dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Initiative en faveur de l'emploi en milieu rural reflète l'engagement du gouvernement relativement à l'appui et à la stimulation du développement économique rural, offre de l'assistance réelle et concrète aux entreprises rurales, et permet aux travailleurs des collectivités rurales d'améliorer leurs possibilités d'emploi. Par ailleurs, 2010 sera la troisième année d'existence de l'Initiative en faveur de l'emploi en milieu rural

5e objectif : Évaluation du progrès

- Nombre de Fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités, ainsi que leur portée et leur impact.
- Nombre de projets de développement communautaire financés, ainsi que leur type et leur impact.
- Niveau et type d'utilisation des comptes communautaires de l'Î.-P.-É.
- Création de forums de développement régional et de plans stratégiques régionaux.
- Nombre de stratégies démographiques locales, ainsi que leur succès.
- Nombre de projets en matière d'infrastructures rurales ainsi que leur ampleur, et création d'une évaluation et d'un plan stratégique ayant trait aux besoins des régions rurales en matière d'infrastructure économique.
- Nombre d'Insulaires ne disposant pas d'un accès raisonnable aux infrastructures communautaires clés (selon les résultats du sondage en ligne de 2009).
- Évaluation de l'impact de l'Initiative en faveur de l'emploi en milieu rural.
- Importance de la participation des municipalités dans les initiatives de développement communautaire.

6e objectif : Ressources humaines, éducation et services essentiels

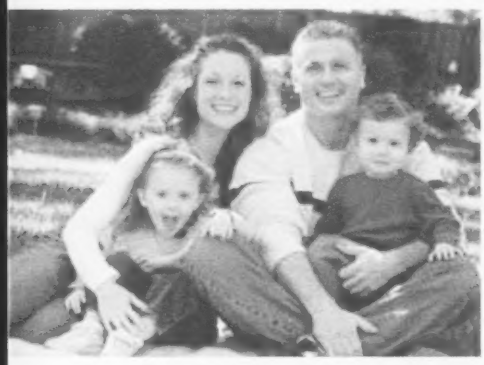

Les ressources humaines posent un défi considérable dans les régions rurales partout au Canada et à l'étranger, et l'Île-du-Prince-Édouard ne fait pas exception. La possibilité de compter sur une main-d'œuvre qualifiée est essentielle à la stimulation et au soutien du développement économique. Les problèmes relatifs aux ressources humaines auxquels doivent faire face les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard – particulièrement dans les régions les plus désavantagées – comprennent une population clairsemée, un niveau d'instruction sous la moyenne, une population vieillissante et la perte continue des personnes les plus instruites des collectivités en raison de l'exode. L'éloignement par rapport aux établissements d'enseignement ou de formation et l'absence de réseau de transport en commun aggravent ces problèmes. Il est nécessaire de prendre des mesures pour accroître les ressources humaines en milieu rural en agissant sur les problèmes relatifs au marché du travail, en encourageant les apprentis, en formant des dirigeants – dont des jeunes – et en tirant profit du leadership et de l'expérience des aînés. D'autres mesures sont également requises pour offrir un accès plus vaste à l'enseignement postsecondaire.

La stabilité des régions rurales dépend aussi de l'accès à des services essentiels de qualité supérieure, comme à des équipements éducatifs modernes et à des services de soins de santé viables. En effet, l'accès à des possibilités d'instruction et d'activités parascolaires de qualité supérieure pour les enfants motivera les gens à demeurer dans les collectivités rurales, voire à s'y établir. La confiance en la viabilité des services de soins de santé dans les régions rurales incitera les résidents à rester dans leur communauté toute leur vie, et attirera de nouvelles personnes à la recherche d'un filet de sécurité local solide.

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015

- Des services essentiels se trouvent à une distance acceptable de tous les principaux centres ruraux.
- Le gouvernement et les organismes de développement économique locaux travaillent ensemble pour déterminer les besoins en matière de ressources humaines dans chaque région et satisfaire à ces besoins par l'offre de formation, d'éducation et de mesures incitatives appropriées.
- Les Insulaires vivant en milieu rural ont droit à un accès amélioré à l'enseignement postsecondaire, ce qui comprend les études universitaires, collégiales et des écoles de métiers.

32e mesure :
Soutenir des services de santé durables

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a fait de grands progrès dans la mise en place de services de santé durables. D'ailleurs, le gouvernement s'engage à veiller à ce que tous les Insulaires puissent profiter de soins primaires de qualité à l'intérieur de 30 kilomètres de leur domicile, ce qui représente une norme sans égale comparativement aux autres régions du Canada.

Les centres de santé ruraux jouent maintenant un rôle vital dans une nouvelle approche intégrée relativement à la prestation des services de soins de santé. Le gouvernement améliore actuellement les services médicaux d'urgence et de soins primaires afin de s'assurer que des services de qualité supérieure sont offerts partout à l'Île. Les Insulaires ont maintenant un meilleur accès à un médecin de famille que la plupart des Canadiens. Le nombre de médecins praticiens atteint un sommet inégalé, et l'assurance que chaque Insulaire a un médecin de famille demeure un objectif clé. Fondamentalement, le gouvernement a formulé un plan pour les soins de santé à l'Île-du-Prince-Édouard; les centres de santé ruraux jouent un rôle vital dans ce plan.

Le gouvernement provincial effectue des investissements dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée partout dans l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard. Par exemple, les résidents de Prince-Ouest auront bientôt un service des urgences agrandi à Alberton, et Tyne Valley possède déjà un nouveau centre de soins primaires. À O'Leary, les plans ont été approuvés pour le centre de santé Beechwood, et de nouveaux lits de soins de longue durée seront ajoutés. L'hôpital communautaire d' O'Leary est aussi en voie de devenir le centre régional relativement aux services de toxicomanie et de santé mentale, et accueillera le nouveau programme en matière de diabète de Prince-Ouest.

Les aînés reçoivent également de l'assistance améliorée. Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement investira plus de 50 millions de dollars pour remplacer cinq foyers provinciaux à l'échelle de l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui constitue un élément clé de la Stratégie sur le vieillissement en santé qui a été récemment annoncée. Trois de ces foyers servent des résidents vivant en milieu rural, soit à Alberton, à Montague et à Souris. La construction de deux de ces foyers, à Alberton et à Souris, est prévue pour 2010-2011, et la planification pour la construction ultérieure à Montague est en cours. Cette initiative complétera l'amélioration des services à domicile, le Programme de réparations domiciliaires pour aînés et le Programme de report d'impôt foncier des aînés. Aider les Insulaires vivant en milieu rural à rester dans leur collectivité est un élément important afin de s'assurer que le tissu social des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard demeure solide.

Des spectacles de musique font honneur à une église reconvertie

Établis dans une église de 163 ans, Kris et Melanie Taylor ont transformé la collectivité de Queens-Centre de Hunter River en une destination importante pour les amateurs de spectacles de musique.

Chaque année, d'avril à décembre, le Harmony House Theatre combine un lieu rustique de 140 places avec une sonorité, un éclairage, un système de climatisation et une accessibilité aux fauteuils roulants tout à fait modernes. Le résultat a été la création d'une destination achalandée où se rend un flot continu de visiteurs et où ont lieu des spectacles d'artistes de l'Île et des Maritimes, dont Bruce Guthro, Lennie Gallant, Jimmy Rankin, Meaghan Blanchard et Melanie Doane.

« Tout d'abord, l'emplacement de l'entreprise était un élément clé dans notre décision de créer ce lieu. Nous savions que d'être situés dans un endroit central sur la route principale entre Summerside et Charlottetown serait avantageux, dit Melanie Taylor. *Nous étions au courant que la United Church allait être mise en vente, et nous savions que nous voulions faire quelque chose avec cet endroit. »*

« Nous sommes heureux de la réponse positive. » Mme Taylor souligne que le Harmony House Theatre jouit de l'avantage d'être en mesure d'attirer des clients non seulement des deux villes situées relativement près, mais aussi des centres touristiques de Cavendish, de Rustico et de Stanhope.

« L'emplacement n'est pas un problème pour engager des artistes, mais il est possible que cela le devienne lorsqu'on veut atteindre certains auditoires », dit-elle.

Mme Taylor se sert de son expérience en relations publiques pour aider le Harmony House Theatre à atteindre des clients potentiels.

« Je suis en mesure de rester en contact avec les gens malgré la distance, dit-elle. *Nous n'avons pas besoin de compter sur des organismes extérieurs. Toutes nos ressources de publicité imprimée sont accessibles par ordinateur. »*

Bien qu'il ne compte que deux ans d'expérience, le Harmony House Theatre prévoit déjà s'agrandir, en offrant un service de réservation en ligne et un salon avec permis d'alcool qui amélioreront son produit.

« Je pense que les avantages liés au fait que nous soyons installés ici l'emportent sur les difficultés. Nous sommes situés en plein sur une route principale... Un autre point positif est l'effet que l'entreprise a sur la collectivité rurale du comté de Queens. La population a une activité qui s'offre à elle ici même, et nous voyons beaucoup de gens profiter de cette occasion. »

33e mesure : Moderniser l'éducation

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à effectuer des investissements considérables pour améliorer l'avenir de l'éducation partout à l'Île. Ces investissements comprennent des améliorations apportées au programme d'enseignement, la modernisation des installations et l'accès à différents programmes.

Des programmes et des installations d'enseignement modernes sont des outils essentiels pour conserver la population et attirer de nouveaux résidents, tant pour les collectivités rurales que pour la province dans son ensemble. Aussi, l'accès à divers programmes et différentes activités parascolaires dans les régions rurales est un élément fondamental pour la création des collectivités rurales dynamiques de l'avenir.

Ces dépenses en immobilisations sont mises en valeur par la construction d'une nouvelle école secondaire de 22 millions de dollars à Montague. La construction d'une école allant de la maternelle à la douzième année à Souris et la création d'une nouvelle école de langue française à Rustico sont également en cours. Aussi, des réformes en matière de programmes d'enseignement apporteront des avantages à tous les élèves de l'Île, avec l'offre de maternelles à temps plein et de soutien accru pour l'enseignement postsecondaire. L'un des éléments principaux de ce soutien est la bourse George Coles destinée aux étudiants de niveau postsecondaire de première année, qui a fait augmenter de façon importante le nombre d'inscriptions aux études postsecondaires. Depuis que les premières bourses ont été accordées en 2006, le nombre d'étudiants qui en a profité a presque triplé, passant d'un peu moins de 1 200 à 3 400. La présence d'équipements éducatifs modernes dans les régions rurales est essentielle à la création des collectivités rurales pleines de vitalité des années à venir.

34e mesure :

Agir sur les préoccupations en milieu rural dans le cadre de la stratégie provinciale des soins à l'enfant

Le processus de mise en œuvre du programme de maternelle à temps plein à l'échelle de la province a révélé certains besoins et défis particuliers dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard ayant trait aux services à la petite enfance.

Beaucoup de centres de la petite enfance situés en milieu rural faisaient déjà face à des difficultés considérables en matière de ressources humaines et de finances avant le transfert de la cohorte des maternelles dans le système scolaire public. Il y a également des différences importantes en ce qui concerne la disponibilité des services à la petite enfance selon la région rurale. Une fois que la maternelle à temps plein sera mise en œuvre, les problèmes actuels seront aggravés. Les centres situés en milieu rural sont plus petits, dépendent davantage des maternelles et ont plus tendance à être sans but lucratif. Ces éléments sont tous des facteurs qui augmentent la vulnérabilité de ces centres relativement à la perte des élèves de maternelle et de financement.

Étant donné que beaucoup d'Insulaires vivant en milieu rural font la navette vers les agglomérations urbaines pour travailler et que de nombreux résidents des régions rurales, par nécessité, font de longues heures de travail dans des emplois saisonniers, la disponibilité de services à la petite enfance fiables, flexibles et de qualité supérieure est un élément important pour la conservation de la population et l'exploitation des industries rurales clés.

Le gouvernement provincial comprend les effets et les besoins vécus par les centres de la petite enfance situés en milieu rural et inclura des politiques et des mesures pour agir sur ces éléments dans la stratégie provinciale des soins à l'enfant.

35e mesure :

Créer des conseils régionaux de perfectionnement des ressources humaines

Le gouvernement provincial formera trois conseils non gouvernementaux régionaux et créera des stratégies régionales de perfectionnement des ressources humaines pour s'attaquer aux problèmes des régions rurales en matière de main-d'œuvre. Il harmonisera également ces efforts avec les stratégies régionales de développement économique.

Les conseils régionaux de perfectionnement des ressources humaines seront financés et auront la tâche de mettre au point des stratégies pour satisfaire aux besoins en matière de perfectionnement des ressources humaines qui apparaissent dans les trois régions rurales, soit la région rurale ouest, la région rurale du centre et la région rurale est. Ces conseils coordonneront les efforts parmi les différents secteurs pour préparer ces régions aux diverses possibilités d'emploi, augmenter le niveau d'instruction de base et élaborer des politiques afin de répondre aux besoins relatifs aux ressources humaines de chaque région. Ces organismes seront chargés de mettre au point une approche sérieuse et axée sur les résultats pour le perfectionnement des ressources humaines. Cet objectif sera atteint grâce au travail effectué de concert avec Compétences Î.-P.-É., des conseils sectoriels pertinents en matière de ressources humaines, des réseaux d'apprentissage locaux pour les adultes, des organismes régionaux de développement économique, ainsi que des établissements d'enseignement et de formation locaux, provinciaux et nationaux.

36e mesure :
Appuyer les groupes communautaires et les nouveaux diplômés

Un programme de stages communautaire sera créé de sorte que les organismes de développement d'entreprises, les organisations touristiques régionales et les groupes communautaires puissent engager de nouveaux diplômés.

Ce programme suivra les traces de l'Initiative en faveur de l'emploi en milieu rural, un programme lancé en 2008 pour financer des ressources supplémentaires en matière de personnel qui permettraient aux entreprises rurales de se stabiliser et de croître. De façon similaire, le programme de stages permettra à différentes organisations comme des organismes de développement d'entreprises, des organisations touristiques régionales et des groupes communautaires d'engager de nouveaux diplômés collégiaux ou universitaires pour une durée allant de six à douze mois. Ces employés pourraient, par exemple, aider à mettre sur pied des festivals et des événements touristiques régionaux, contribuant ainsi à rendre les organisations rurales plus viables.

Les organismes pouvant agir à titre de parrains incluront des entités non gouvernementales ou sans but lucratif, ce qui comprend des groupes jouant un rôle dans le développement économique rural, des associations touristiques régionales, des groupes industriels, des municipalités, des établissements postsecondaires, des organismes sociaux et des groupes culturels. Les organismes qui parraineront les stagiaires prépareront et élaboreront l'attribution des tâches, ce qui comprend les descriptions de travail, ainsi que les possibilités de formation et de perfectionnement qui peuvent accompagner le poste. Idéalement, les descriptions de travail indiqueront de quelle manière le poste pourrait avoir des effets exponentiels sur la croissance de l'organisation et le développement de l'économie rurale en général.

37e mesure :
Investir dans le développement du leadership

Développement rural Î.-P.-É. mettra en œuvre trois nouveaux programmes en matière de leadership : un programme sur le développement du leadership en milieu rural, un programme de « leadership au travail » pour aider les groupes communautaires à élaborer des pratiques saines, ainsi qu'un forum annuel sur le leadership à l'Île-du-Prince-Édouard.

Lors des consultations, les participants ont souligné la nécessité de former de nouveaux dirigeants. Par conséquent, le programme de développement du leadership communautaire de l'Î.-P.-É. se concentrera sur la formation de nouveaux dirigeants dans les collectivités rurales. Ce programme de type « séminaire » et d'une durée de deux ans est conçu pour fournir une vaste perspective sur les défis auxquels doivent faire face les collectivités dans un contexte régional, provincial, national et même international. Il comporte des séminaires d'apprentissage par l'expérience pour fournir une appréciation des problèmes que connaissent les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que des séminaires sur les nouvelles possibilités, comme celles présentées par la science, la technologie et l'économie du savoir. Ces séminaires se concentreront sur le développement de compétences en matière de leadership, les communications, la gouvernance d'un conseil et les capacités d'analyse.

Le programme sur le leadership au travail sera conçu pour aider les organismes bénévoles et communautaires à devenir plus viables. Ce programme mettra à profit le Programme de stages communautaires pour effectuer des travaux de base auprès de divers groupes, ainsi que pour aider ces derniers à élaborer des plans de relève, à mettre au point des pratiques et des processus de gouvernance sains, et à préparer des plans stratégiques. Le programme sur le leadership au travail tirera parti également des forums de formation communautaires actuels, par exemple, des écoles communautaires, afin d'offrir un programme de formation à étapes multiples pour le développement communautaire. Aussi, Développement rural Î.-P.-É. mettra au point une trousse d'outils comprenant des ressources qui peuvent alléger la charge des bénévoles et accélérer la progression des organisations. Par ailleurs, un forum annuel sur le leadership à l'Île-du-Prince-Édouard sera organisé pour reconnaître les chefs de file au sein des collectivités rurales, communiquer des histoires à succès et célébrer l'importance des bénévoles.

38e mesure :
Consulter les jeunes des régions rurales

La Rural Development Conference on Youth (Conférence sur le développement rural et la jeunesse) se tiendra au printemps 2010, et se concentrera sur les besoins et les idées des jeunes des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

En préparation à la conférence, le gouvernement créera un comité consultatif formé de jeunes vivant en milieu rural pour veiller à ce que la conférence soit viable et pertinente. Des consultations, incluant un sondage en ligne, seront aussi effectuées pour déterminer les thèmes et les approches de la conférence. L'un des objectifs de la conférence sera de mettre au point un cadre pour l'élaboration de politiques et de services qui amélioreront les possibilités pour les jeunes des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Comme indiqué dans la Stratégie de prospérité insulaire, l'exode des jeunes de l'Île fait diminuer le nombre de travailleurs disponibles. De façon plus inquiétante encore, l'exode des jeunes instruits s'accélère. Cette tendance est appelée à produire un effet des plus considérables, étant donné que de nombreux Insulaires approchent de l'âge de la retraite. Manifestement, des possibilités d'emploi attrayantes sont nécessaires pour les jeunes, et ce, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, si l'Île-du-Prince-Édouard souhaite avoir la main-d'œuvre requise pour créer le renouvellement économique et la prospérité. Des organisations de leadership pour les jeunes comme 4-H offrent une base claire sur laquelle bâtir une approche améliorée axée sur les jeunes des régions rurales.

Devenir fournisseur pour des clients d'ici et d'ailleurs

Établie à la porte d'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard, l'entreprise MacDougall Steel Erectors a transformé la collectivité de Borden en un important fournisseur d'acier fabriqué destiné à des clients du secteur industriel et de la construction.

Depuis ses débuts en 1998, où elle comptait deux employés, MacDougall Steel Erectors est maintenant devenue une entreprise employant 80 personnes et possédant une longue liste de clients à l'intérieur et à l'extérieur de l'Île-du-Prince-Édouard. Parmi ses réussites se trouve une importante percée dans l'industrie pétrolière, pour laquelle l'entreprise dessine et construit des structures servant à l'exploration et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

Le fondateur et propriétaire de l'entreprise, Ron MacDougall, affirme que la décision de s'établir à Borden offre à MacDougall Steel Erectors l'accès à divers marchés et de l'espace pour croître.

« Le fait d'être situé à notre emplacement actuel a été très important pour notre croissance. Nous avons le pont tout près, ce qui nous met à proximité de la clientèle de Moncton et du reste du Nouveau-Brunswick, tout en demeurant dans un endroit central pour nos clients de l'Île », souligne M. MacDougall.

« L'un des autres éléments liés à notre emplacement est que le travail que nous effectuons prend beaucoup d'espace et peut être bruyant parfois, quand nous déplaçons de l'acier. Nous avons ici un terrain de 15 acres environ pour travailler, et nous l'utilisons au complet. Les voisins semblent comprendre que l'entreprise fait un peu de bruit. D'ailleurs, nous n'avons reçu aucune plainte à cet égard. Je ne sais pas si la situation serait la même pour une entreprise installée dans une ville. »

M. MacDougall ajoute qu'il a été très impressionné par la main-d'œuvre qu'il a trouvée pour ses activités à Borden.

« Les gens qui viennent ici ont tendance à rester. Aussi, je suis porté à payer un peu plus que le taux courant. Je m'attends à avoir du travail de qualité de la part de toutes les personnes que j'engage, et j'essaie de bien les traiter. Nous voyons très peu de travailleurs quitter leur emploi ici après qu'ils s'y sont adaptés. »

L'avenir de MacDougall Steel Erectors comporte le fait de rester à l'avant-garde de la technologie de l'industrie de l'acier. La division de l'entreprise appelée MacDougall Media offre un service d'imagerie en 3D qui permet aux clients de faire une visite virtuelle de leur projet avant même que l'acier ne soit travaillé. De plus, M. MacDougall met en valeur l'énergie éolienne, solaire et thermique afin de rendre son entreprise entièrement carboneutre, ce qui constitue un bon argument de vente dans le commerce des produits énergétiques, qui se soucie des émissions de carbone.

« La méthode que nous avons mise au point consiste à offrir un service de qualité supérieure à la clientèle et à conserver une main-d'œuvre qualifiée qui est en mesure de livrer les produits dont les clients ont besoin, dit M. MacDougall. *Nous sommes installés à Borden pour longtemps. Notre plan est d'améliorer nos produits et d'aller chercher de nouveaux clients. Il s'agit d'un bon endroit où bâtir notre entreprise. »*

39e mesure :

Investir dans les possibilités d'instruction dans Prince-Ouest

Le programme du Holland College sera élargi pour comprendre la création d'un centre régional de formation et de trois centres d'éducation des adultes.

Les consultations ont permis de cerner un besoin immense en matière d'éducation et de formation pour les adultes de Prince-Ouest. Le document Western Prince Edward Island Labour Market Study, qui a été publié récemment et qui a été commandité par Resources West, un organisme de développement économique régional, a déterminé les défis du marché du travail de Prince-Ouest, et a clairement souligné qu'il était nécessaire de perfectionner les programmes dans Prince-Ouest. Dans cette région, 43 % des gens possèdent un niveau d'instruction inférieur au diplôme d'études secondaires (alors que la moyenne provinciale est de 27 %), 14 % possèdent une scolarité de niveau collégial (alors que la moyenne provinciale est de 20 %), et 8 % possèdent une scolarité de niveau universitaire (alors que la moyenne provinciale est de 18 %). L'éloignement de Prince-Ouest des possibilités de formation est manifestement un facteur. Par conséquent, le fait d'offrir l'accès à des occasions en matière d'éducation et de formation pour les adultes à l'échelle locale serait un important pas en avant.

La coordination du centre régional de formation s'effectuera parallèlement aux possibilités d'emploi et complétera la création d'un conseil régional sur les ressources humaines dans la région ouest de l'Île. Ce centre offrira des programmes axés sur les technologies, la recherche et de vastes ressources. Quant aux centres d'éducation des adultes, ceux-ci fourniront un programme de base en matière d'éducation des adultes et de préparation au collège conçu pour fournir aux étudiants les connaissances essentielles à l'éducation permanente. De plus, selon la demande, chaque centre offrira un programme de certificat ou de diplôme collégial en rotation (c'est-à-dire que le même programme ne sera pas offert tous les ans au même endroit).

6e objectif : Évaluation du progrès

- Comparaison des services de soins de santé en milieu rural par rapport aux normes nationales.
- Nombre de foyers et de places de soins communautaires dans les régions rurales.
- Nombre de places de garderie dans les régions rurales.
- Améliorations en matière d'achèvement des études secondaires.
- Augmentation globale des inscriptions aux études postsecondaires dans les régions rurales.
- Nivellement par le haut de la participation des régions les plus désavantagées dans le système d'éducation.
- Amélioration du niveau d'instruction.
- Amélioration de la concordance entre les possibilités d'instruction et les occasions d'emploi à l'échelle locale.
- Nombre de stages communautaires.
- Amélioration de la conservation des jeunes.

7e objectif : Une île unie, un avenir unique

Les sous-régions de Prince-Ouest, de Kings-Est et du sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard bénéficient d'une forte identité locale et d'une culture régionale sensationnelle, ainsi que d'une proportion de travailleurs indépendants supérieure à la moyenne. Cependant, ces régions sont plutôt éloignées des centres d'emploi et de services de Charlottetown et de Summerside. En fait, ces zones sont celles qui comptent la moins grande diversité en matière de possibilités d'emploi parmi toutes les régions de l'Île, et la plupart des postes locaux dépendent du secteur primaire, où l'emploi est en déclin de façon continue (en raison des avancées technologiques et des fusions). Par ailleurs, le nombre de possibilités d'emploi dans le secteur public pour ces sous-régions se situe bien en dessous de la moyenne provinciale. Aussi, ces sous-régions ont un taux de dépeuplement et un ratio de dépendance plus élevés que d'autres régions de la province, et font face à de plus grands défis en ce qui a trait au marché du travail en grande partie en raison de la nature et de la disponibilité des emplois à l'échelle locale. Dans le sondage en ligne effectué pour le Plan d'action rural, *89 % des répondants ont indiqué que du soutien supplémentaire devait être accordé aux régions connaissant les plus grandes difficultés.*

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015

- Toutes les régions de l'Île-du-Prince-Édouard partagent la même croissance et les mêmes possibilités.
- L'esprit de créativité et d'entreprise est florissant partout à l'Île.
- Les indicateurs de progrès sont évidents dans les régions les plus désavantagées.
- L'économie des sous-régions de Prince-Ouest, de Kings-Est et du Sud-Est de l'Î.-P.-É. est renforcée grâce à l'ajout d'investissements, de ressources et de projets pilotes.
- Des stratégies de développement particulières fondées sur le *Plan d'action rural* font leur apparition dans les régions rurales.
- L'interdépendance entre les régions rurales et urbaines de l'Île-du-Prince-Édouard s'est renforcée.

40e mesure : Employer des mesures spéciales pour les sous-régions

Le gouvernement provincial élaborera des mesures pour s'attaquer aux difficultés que connaissent les sous-régions de Prince-Ouest, de Kings-Est et du sud-est de l'Île-du-Prince-Édouard, qui, selon les données recueillies pour le *Plan d'action rural*, sont les régions les plus désavantagées de la province.

Pour agir sur les défis auxquels doivent faire face ces régions, le gouvernement provincial travaille à la création de programmes particuliers pour ces collectivités locales. Trois de ces mesures consistent en la création d'un centre régional de formation du Holland College dans Prince-Ouest, l'adoption de la Mi'kmaq Roads Initiative et la décentralisation du ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural vers Montague. En outre, le gouvernement cernera et mettra en œuvre des possibilités pour faire augmenter la fortune économique de ces sous-régions à un niveau comparable à celui de la moyenne provinciale. Des efforts seront déployés pour renforcer l'économie de ces régions et stabiliser les collectivités locales. Ces mesures comprendront des considérations particulières en ce qui concerne le versement de fonds de développement, la façon dont les ressources en matière de développement sont ciblées et la manière dont les projets pilotes sont établis.

Les régions rurales connaissent un énorme succès auprès des visiteurs

Voir les paysages de l'Île-du-Prince-Édouard et être un Insulaire représente deux choses différentes. Depuis quatre ans, Expériences Î.-P.-É. offre aux touristes la chance de participer à certaines expériences uniques de l'Île.

Les copropriétaires Mary et Bill Kendrick ont élaboré le plan d'affaires d'Expériences Î.-P.-É. après s'être aperçus que des clients de leur gîte touristique de Fernwood prenaient grand plaisir de la chance qu'ils avaient à voir les Insulaires vaquer à leurs activités dans les industries traditionnelles.

« Des gens discutaient avec nous après avoir passé une journée à visiter la province, et ils étaient ravis par le fait qu'ils avaient été en mesure de bavarder avec quelqu'un. Ils disaient avoir regardé un champ puis avoir vu un agriculteur venir à leur rencontre pour leur parler pendant vingt minutes de la vie de ferme. Les gens étaient enchantés de cela », se rappelle Mary.

« Nous avons alors pensé qu'il serait formidable si nous pouvions offrir à nos clients la chance de sortir et de vivre de telles expériences qui seraient déjà prêtes et qui les attendraient. Des clients nous ont déjà demandé ce que faisaient les pêcheurs sur la rivière avec de grandes pinces. Maintenant, nous sommes en mesure de leur offrir d'aller sur un bateau, d'accompagner un pêcheur d'huîtres et d'avoir un aperçu d'une journée dans ce secteur d'activités. »

Les Kendrick offrent maintenant plus d'une vingtaine d'expériences différentes, ce qui va de la peinture sur la plage à l'agriculture, en passant par vivre une journée avec un chercheur s'intéressant aux pluviers siffleurs.

« Les gens qui offrent de vivre les expériences avec eux sont des personnes qui travaillent dans leur domaine depuis des années ou pour qui l'activité est un passe-temps depuis toujours », dit Mary.

L'argument de vente unique d'Expériences Î.-P.-É. est le caractère rural de l'Île et le mode de vie des artisans et des gens travaillant dans les industries traditionnelles de la province.

7e objectif : Évaluation du progrès

- Augmentation du nombre de jeunes entreprises et de la croissance des affaires.
- Augmentation du taux d'emploi.
- Augmentation du taux d'obtention de diplôme.
- Amélioration des résultats en matière d'environnement.
- Marché de l'emploi diversifié comprenant de nouvelles possibilités dans les secteurs publics et privés.
- Les municipalités de ces régions deviennent des centres de services et d'emploi.
- Augmentation du nombre de touristes.
- Maintien de la production de richesses dans le secteur primaire.

6.0 Mise en œuvre

6.1 Développement rural Î.-P.-É.

Secrétariat

Le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard est en train de créer un nouveau secrétariat – nommé Développement rural Î.-P.-É. – pour mettre en œuvre les 40 mesures présentées dans le *Plan d'action rural*. Travaillant sous l'autorité du ministre responsable du développement rural, le secrétariat consistera en une restructuration et viendra remplacer le Bureau de développement communautaire, qui a agi en tant qu'instrument principal pour le développement communautaire et rural pendant 10 ans (de 1999 à 2009). L'approche gouvernementale envers le développement rural est en pleine mutation; elle établira une base solide en matière de politiques et une démarche rurale plus cohérente dans l'évaluation des politiques gouvernementales. Par conséquent, le gouvernement doit moderniser la structure actuelle pour fournir des services aux Insulaires vivant en milieu rural.

Le secrétariat dirigera la mise en œuvre du plan en partenariat avec de nombreux ministères provinciaux. Avec le soutien du secrétariat, le ministre présidera le Secrétariat du développement rural, qui sera formé des ministres de tous les ministères appuyant la mise en œuvre du *Plan d'action rural*. Un comité de sous-ministres fournira à l'échelle du gouvernement de l'assistance en matière d'élaboration des politiques relativement aux questions rurales.

Le Conseil consultatif du développement économique rural continuera de conseiller le ministre responsable du développement rural sur les points relatifs au développement économique rural, en accordant une attention particulière à la mise en œuvre en cours du *Plan d'action rural*.

Rôles et responsabilités

Développement rural Î.-P.-É. disposera d'effectifs renforcés, afin d'améliorer l'appui offert aux groupes de développement locaux, ainsi que de capacités élargies en matière de politiques et de soutien technique. Cette transition satisfait au besoin d'une approche intégrée en matière de développement rural qui combine l'approche stratégique et à long terme intrinsèque de la planification gouvernementale avec la souplesse et l'adaptabilité requises pour répondre aux approches communautaires et locales.

Dans le cadre de ce modèle de développement intégré, le rôle du gouvernement est de fournir du soutien technique, des ressources financières et de l'information pour appuyer la prise de décisions au niveau communautaire. Le gouvernement fournira également de vastes stratégies qui pourront être adoptées à l'échelle des collectivités rurales.

Développement rural Î.-P.-É. aura la capacité d'effectuer de la recherche et d'élaborer de nouvelles politiques. Deux thèmes exigeant de la recherche supplémentaire ont été cernés à l'étape des consultations : 1) la nécessité d'effectuer une évaluation des besoins de l'infrastructure économique rurale; 2) la nécessité d'établir un plan complet concernant les espaces publics, comme les parcs, les plages et les sentiers provinciaux, ainsi que les institutions culturelles. Ces deux éléments seront traités par Développement rural Î.-P.-É. au cours de son mandat de cinq ans.

Développement rural Î.-P.-É. sera le point d'accès à considérer en premier lieu et le plus facilement accessible pour les Insulaires vivant en milieu rural en ce qui a trait au soutien et aux programmes relatifs au développement.

Agents de ressources communautaires

Pour faciliter le soutien gouvernemental, des agents de ressources communautaires seront déployés dans les régions au nom du secrétariat afin d'aider les groupes d'intervenants, les entreprises et les particuliers. Ces agents devront avoir une connaissance approfondie des ministères et des ressources du gouvernement provincial, étant donné qu'ils devront fournir de l'assistance concernant le développement des entreprises, des collectivités et des ressources humaines. Les agents de ressources communautaires doivent avoir des compétences de facilitateur, ainsi qu'une excellente capacité d'analyse afin de remplir un rôle polyvalent au sein des collectivités rurales. D'ailleurs, ils joueront un rôle de leadership dans les régions rurales, ce qui comprendra l'organisation et la gestion de la mise sur pied des conseils de développement régional. Les agents de ressources communautaires fourniront également des ressources et du soutien technique accrus aux nombreuses sociétés de développement communautaire. Aussi, au moins deux postes d'agents de ressources communautaires seront désignés comme étant bilingues.

Optique rurale

Le ministre des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural s'engage à rendre compte des questions rurales au-delà de l'approche économique du *Plan d'action rural*. Par conséquent, l'une des fonctions de Développement rural Î.-P.-É. sera d'appliquer une « optique rurale » dans l'élaboration des politiques non économiques. Tout au long des consultations effectuées dans le cadre du présent plan d'action, les participants ont exprimé clairement que la meilleure façon de mettre en œuvre le développement économique rural était de prendre en considération les conséquences qu'ont toutes les initiatives gouvernementales sur les régions rurales, et ce, tant celles qui sont directement liées au développement économique des régions rurales que celles qui touchent la province dans son ensemble, ainsi que les initiatives qui ne semblent pas liées à l'économie, mais qui ont un effet sur les collectivités rurales d'une autre manière.

Le secrétariat nommera un membre du personnel qui aura comme tâche de s'assurer que les questions rurales sont communiquées à l'échelle du gouvernement et dûment considérées dans l'élaboration des politiques et des programmes. Pour leur part, les agents de ressources communautaires établiront un dialogue avec les collectivités rurales, et ce, tant directement que par l'intermédiaire des conseils de développement régional. Ils devront présenter leurs rapports concernant les questions et les priorités soulignées par les collectivités rurales au secrétariat et au comité du Cabinet.

Développement rural Î.-P.-É. travaillera également avec le ministère de l'Innovation et des Études supérieures pour mettre au point des stratégies afin de réaliser le plein potentiel des deux parcs d'affaires ruraux (Bloomfield et Pooles Corner) qui sont la propriété du gouvernement provincial, tout en respectant le fait que la nécessité de renforcer les villes et les villages ruraux est la priorité du gouvernement.

6.2 Financement du *Plan d'action rural*

Le *Plan d'action rural* est conçu – comme la Stratégie de prospérité insulaire – pour être une réponse horizontale et pangouvernementale aux besoins des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Chaque « mesure » comprise dans le plan est élaborée de sorte qu'elle ait un lien direct avec les politiques et l'ordre de priorité des dépenses actuellement adoptés par le gouvernement, afin de s'assurer que le plan est viable et qu'il le reste.

Au moment de l'élaboration du *Plan d'action rural*, les ministères provinciaux s'adaptaient déjà à l'orientation des politiques du discours du Trône de 2008, mettant en pratique les priorités du gouvernement relativement aux questions rurales pour préparer les programmes et les budgets. En réponse à la volonté du gouvernement de s'attaquer aux défis auxquels doivent faire face les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, beaucoup de ces programmes sont déjà entrés en action. D'ailleurs, des « mesures » supplémentaires sont pleinement élaborées, budgétisées et prêtes à être mises en application. Tous les coûts liés à la mise en œuvre du *Plan d'action rural* sont pris en considération dans le cadre financier actuel du gouvernement.

Le *Plan d'action rural* fait de nombreuses références aux coûts de programme requis pour mettre en œuvre un grand nombre de mesures contenues dans le plan.

Les chiffres clés en matière de dépenses ayant trait au *Plan d'action rural* comprennent les suivants :

Ressources destinées au développement :

Fonds communautaire de l'Île	5,3 M$/année
Fonds de développement communautaire	1 M$/année
Compétences Î.-P.-É.	3 M$/année
Programme de stages communautaires	1,2 M$/année
Initiative en faveur de l'emploi en milieu rural	1,2 M$/année
Total des ressources destinées au développement pour 2010 :	**10,7 M$**

Au cours des cinq ans de la mise en application du *Plan d'action rural*, on prévoit qu'environ 40 millions de dollars seront disponibles pour les initiatives de développement économique au sein des collectivités.

Secteur primaire et conservation de l'environnement :

Certains investissements particuliers concernant le secteur primaire et la conservation de l'environnement ont été présentés dans le *Plan d'action rural*. Parallèlement aux nouveaux programmes, les dépenses actuelles et prévues ayant trait au plan comprennent les suivantes :

Programmes de prêt à intérêt réduit	25 M$
Programmes en matière d'innovation et de compétitivité	25 M$
Programmes de conservation de l'environnement	10 M$

Pendant les cinq années de la mise en œuvre du *Plan d'action rural*, on prévoit que plus de 60 millions de dollars seront engagés dans des programmes liés au secteur primaire et à la conservation de l'environnement. Beaucoup de programmes d'immobilisations et d'administration sont présentés dans le plan. Ceux-ci sont intégrés aux budgets ministériels et d'immobilisations. Les investissements particuliers relatifs au *Plan d'action rural* seront soulignés au fur et à mesure que les projets seront mis sur pied et lancés.

Ce budget reflète un réalignement continu des priorités du gouvernement provincial; il ne consiste pas en des dépenses supplémentaires. Le *Plan d'action rural* requiert l'utilisation d'allocations budgétaires existantes de manière ciblée et responsable, de sorte qu'elle mène à réaliser les objectifs de la vision du gouvernement, soit « Une île unie... un avenir unique ».

6.3 Calendrier et objectifs

La mise en œuvre du *Plan d'action rural* est déjà amorcée. Bien que beaucoup de nouvelles initiatives commencent officiellement en avril 2010, des mesures doivent être prises immédiatement par le gouvernement pour que le calendrier soit respecté. Malgré le fait que ces mesures soient mises en application au cours des cinq ans où le plan sera en vigueur, les mesures initiales pour lancer la mise en œuvre du plan seront les suivantes :

Mesure	Date d'échéance
Restructuration	
Création de Développement rural Î.-P.-É.	Février 2010
Centres d'action rurale	
Achèvement de l'accord d'exploitation des centres d'action rurale	Février 2010
Ouverture des centres d'action rurale	Avril 2010
Début de l'élaboration du programme d'approche en matière de services aux entreprises	Avril 2010
Secteur primaire	
Création de programmes pour améliorer la compétitivité du secteur agricole	Janvier 2010
Élaborer des DP en matière de chauffage à la biomasse	Avril 2010
Tourisme	
Achèvement du modèle de financement pour les ATR	Février 2010
Achèvement des stratégies pour les festivals et les événements régionaux	Mars 2010
Achèvement du plan pour le Festival des petites salles de 2010	Février 2010
Élaboration du plan pour le festival culturel provincial	Printemps et été 2010
Festival culinaire provincial	Septembre 2010
Développement communautaire	
Création des FIDEC	Budget de 2010
Organisation de la Rural Development Conference on Youth	Avril 2010
Lancement des comptes communautaires	Mai 2010
Création de forums de développement régional	Mars 2010
Perfectionnement des ressources humaines	
Achèvement des conseils régionaux de perfectionnement des ressources humaines	Avril 2010
Achèvement du plan concernant la présence du Holland College dans Prince-Ouest	Avril 2010
Lancement du Programme de stages communautaires	Janvier 2010
Achèvement du programme de développement du leadership	Septembre 2010
Conservation de l'environnement	
Mise en œuvre des modifications apportées à la Lands Protection Act	Décembre 2009
Début du processus de révision et d'élargissement du programme ALUS	Avril 2010
Rapport de progrès concernant la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine	Printemps 2010

Conclusion :
La prospérité insulaire :
Cap sur le changement

Conclusion

Les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard subissent des transformations considérables. Dans les dernières décennies, la frontière entre les régions rurales et urbaines est devenue floue; des économies qui étaient autrefois en état de dépendance mutuelle, tout en demeurant différentes, sont de plus en plus intégrées les unes aux autres. Beaucoup de résidents des régions rurales reçoivent déjà des revenus provenant d'activités non traditionnelles et font la navette vers des centres d'emploi plus importants pour travailler, et ce, tout en vivant dans les collectivités rurales et en contribuant à l'économie et à la culture de ces régions.

Néanmoins, il reste beaucoup de travail à faire pour apporter les avantages de ces transformations dans toutes les régions de l'Île-du-Prince-Édouard. De nombreuses régions rurales continuent d'avoir un taux de chômage élevé, des salaires bas et une population moins instruite. L'exode de la population, particulièrement chez les jeunes, demeure une préoccupation constante. Le *Plan d'action rural* se concentre sur la résolution des difficultés auxquelles doivent faire face nos régions rurales. Mais au cœur du plan se trouve également l'objectif de renforcer la collectivité de l'Île en entier. Il est évident que des régions rurales plus fortes économiquement à l'Île-du-Prince-Édouard renforceront aussi les régions urbaines, ainsi que la province dans son ensemble.

Le *Plan d'action rural* comprend 7 objectifs et 40 mesures correspondantes visant à renouveler et à revitaliser les collectivités rurales. Ce plan est le point culminant d'un processus vaste et approfondi, comprenant de la recherche, des consultations et des discussions. Tout au long de ce processus, une priorité est demeurée primordiale : aligner les efforts de tous les ministères pour établir une approche ciblée, déterminée et fondée sur les résultats pour renouveler les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le plan prévoit des régions rurales dynamiques à l'Île-du-Prince-Édouard qui seront caractérisées par une économie diversifiée et une culture entrepreneuriale florissante. Le secteur primaire sera novateur, compétitif et viable, tout en complétant les efforts visant à faire croître l'industrie du tourisme et en coexistant en juste équilibre avec l'environnement local. Les collectivités rurales bénéficieront de services publics fiables et durables, ce qui leur permettra d'inverser les tendances de l'exode et du dépeuplement. Les régions rurales les plus éloignées profiteront de la diversification et des investissements qui ont marqué le progrès dans la plupart des régions de notre province. Ces objectifs seront atteints grâce à la recherche d'une approche claire et stratégique qui s'efforcera d'établir toutes les facettes du *Plan d'action rural*.

Le *Plan d'action rural* marque le début d'une nouvelle approche ciblée en matière de développement économique rural pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Par sa mise en œuvre, le gouvernement provincial a l'intention de soutenir l'interdépendance et l'avenir commun des collectivités rurales et urbaines, afin de renforcer la collectivité de l'Île, tout en faisant de grands progrès vers la vision énoncée dans le plan, qui est la suivante :

Établir des régions rurales prospères, vibrantes et saines à l'Île-du-Prince-Édouard pouvant s'adapter à un monde en évolution et offrir diverses possibilités et une grande qualité de vie à tous leurs résidents.

Annexe 1 : Recommandations du rapport *Growing the Island Way*

Compétitivité

1re recommandation :

Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Î.-P.-É. doit adopter une culture axée sur le marché, en utilisant des outils et des techniques d'information commerciale moderne pour établir la planification de la production, le traitement et les décisions commerciales.

2e recommandation :

Le secteur agricole et agroalimentaire doit mettre sur pied un « groupe de travail sur les possibilités des marchés », qui consistera en un partenariat dirigé par l'industrie et formé d'organismes de recherche, de groupements de producteurs spécialisés, de transformateurs et de spécialistes contractuels du marketing, afin de planifier et de mettre en œuvre des initiatives ciblées en matière de développement des marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires de l'Î.-P.-É.

3e recommandation :

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) du gouvernement fédéral et le ministère de l'Innovation et des Études supérieures du gouvernement provincial doivent redonner la priorité au secteur agricole et agroalimentaire pour le développement économique. L'accès au capital est essentiel pour accélérer les initiatives d'affaires de qualité.

4e recommandation :

Le gouvernement de l'Î.-P.-É. doit collaborer avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick à un examen stratégique des options en matière de transport et d'initiatives possibles qui réduiraient les coûts de transport et permettraient aux Maritimes d'être plus concurrentielles sur les marchés éloignés.

5e recommandation :

Le gouvernement de l'Î.-P.-É. doit aligner les travaux des ministères du Tourisme et de l'Agriculture afin de créer des possibilités économiques pour les exploitations agricoles qui se concentrent sur les aliments biologiques, les marchés d'agriculteurs, les expériences agrotouristiques et les produits à valeur ajoutée. Cet effort doit être élargi afin de faire participer d'autres secteurs à l'établissement d'une stratégie de marque unique à l'Î.-P.-É.

6e recommandation :

Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Î.-P.-É. doit élaborer une stratégie approfondie en matière de développement des ressources humaines, ce qui comprend le développement du marché du travail, la formation, l'entrepreneuriat, la planification de la relève et la mise en évidence de la nécessité absolue d'attirer de nouveaux venus vers la propriété de fermes et d'autres industries agricoles.

7e recommandation :

Les partenaires du secteur agroalimentaire doivent travailler avec le gouvernement provincial pour examiner la politique fiscale liée à ce secteur. Une considération particulière doit être accordée à l'élimination du désavantage concurrentiel du secteur agricole de l'Î.-P.-É. causé par l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) dans d'autres provinces canadiennes.

8e recommandation :

Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Î.-P.-É. doit prendre l'initiative dans la mise en œuvre d'une évaluation sur les possibilités en matière d'énergie pour le secteur. Cette évaluation doit relier les nouvelles technologies de conversion d'énergie et les capacités actuelles en matière de production de biomasse non alimentaire et de flux de déchets de biomasse des terres agricoles et forestières de l'Î.-P.-É. Pour soutenir cette initiative, le gouvernement provincial doit mettre sur pied un programme relatif à la bioénergie qui offre l'accès à du capital de risque pour les entreprises et les particuliers du secteur privé qui créent des entreprises d'énergie à l'Î.-P.-É. utilisant des technologies énergétiques de remplacement basées sur les produits agricoles et forestiers.

Durabilité

9e recommandation :

Les partenaires du secteur agroalimentaire de l'Î.-P.-É. doivent créer un groupe de travail sur l'agriculture durable qui se concentrera directement au rétablissement de la relation entre le secteur agricole et la collectivité.

10e recommandation :

Les gouvernements fédéral et provincial doivent continuer de soutenir ALUS et les autres programmes environnementaux qui encouragent l'utilisation durable des ressources en sols et en eau de l'Î.-P.-É.

11e recommandation :

Le gouvernement de l'Î.-P.-É., en collaboration avec le secteur agroalimentaire et la collectivité dans son ensemble, doit créer un comité consultatif, travaillant sous l'autorité du ministre responsable de la Lands Protection Act, pour examiner les politiques provinciales en matière d'utilisation des terres et formuler des recommandations qui refléteront mieux les réalités économiques et les préférences sociétales actuelles.

Collaboration

12e recommandation :

Les partenaires du secteur agricole et agroalimentaire de l'Î.-P.-É. doivent constituer en société une entreprise privée, sans but lucratif et dirigée par l'industrie qui se nommera la Prince Edward Island Agri-Food Alliance qui coordonnera, facilitera et surveillera la mise en œuvre de ces recommandations pour l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire de l'Î.-P.-É.

13e recommandation :

La société PEI Agri-Food Collaboration doit établir, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, un nouveau modèle d'exploitation basé sur le regroupement pour le programme de recherche du Centre de recherches sur les cultures et les bestiaux de Charlottetown.

14e recommandation :

Les agriculteurs de l'Î.-P.-É. doivent travailler à l'établissement d'un modèle organisationnel plus uni et mieux coordonné pour les exploitations agricoles, ce qui fournira du leadership pour le secteur et les ressources constantes obtenues grâce à l'industrie et au gouvernement.

Annexe 2 :
Plan en dix points pour l'énergie éolienne

Assurer notre avenir : le plan en 10 points

1. Maximiser la sécurité, l'indépendance et la stabilité des prix en matière d'énergie pour les résidants de l'Île.
2. Générer des revenus à partir des exportations d'énergie verte.
3. Démontrer l'appui communautaire.
4. Bâtir une approche à la planification des câbles et du transport fondée sur la collaboration et le partenariat.
5. Maximiser les avantages économiques.
6. Promouvoir une planification saine de l'utilisation des terres.
7. Assurer le respect des processus d'examen des effets environnementaux.
8. Promouvoir des baux fonciers justes et équitables.
9. Favoriser un contexte d'imposition et de soutien des entreprises cohérent.
10. Créer des partenariats avec des promoteurs chevronnés.

Annexe 3 : Recommandations de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine

Recommandations de la Commission

Le Rapport de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine inclut 30 recommandations dans neuf catégories, traitant de tous les aspects de la gestion des nitrates. Parmi celles-ci, la Commission a cerné six recommandations qui sont absolument essentielles.

1. Améliorer l'éducation publique en matière de protection de la qualité de l'eau :

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard continue de mener une campagne d'éducation publique qui aide les Insulaires à comprendre l'importance de faire des choix personnels responsables et appropriés sur les questions qui touchent la qualité de l'eau.

Recommandations secondaires :

Le ministère responsable de l'environnement devrait :

- créer un système de données publiques en ligne qui donnera aux Insulaires l'accès aux renseignements sur les teneurs maximales, minimales et moyennes des puits dans chaque bassin hydrologique;
- établir un programme d'analyse de l'eau de puits à l'échelle de la province, semblable aux analyses gratuites qui ont eu lieu l'hiver dernier, et conseiller vivement aux propriétaires de puits de faire analyser l'eau de leur puits au moins une fois par année;
- offrir une unité de formation, des cours à crédit, et un programme d'étude particulier à l'Île-du-Prince-Édouard dans les écoles publiques;
- encourager les groupes de bassins hydrologiques à jouer un rôle important dans la sensibilisation et l'éducation du public.

2. Réduire la charge en éléments nutritifs des systèmes de traitement des eaux usées :

Les règlements régissant l'évacuation des eaux usées devraient être étudiés et modifiés, au besoin, pour veiller à ce qu'ils offrent une protection efficace de l'eau souterraine dans tous les développements de lotissements.

Recommandations secondaires :

- Mettre à la disposition du public les résultats des analyses de l'effluent qui est déversé des usines de traitement des eaux usées.
- Mettre à jour le réseau d'assainissement municipal afin de respecter les normes actuelles et incorporer la désinfection avec le traitement primaire et secondaire; ajouter un traitement tertiaire si les analyses démontrent que l'effluent de l'usine de traitement a un impact négatif sur la voie d'eau où il est déversé.

3. Appuyer la planification de gestion des eaux fondée sur les bassins hydrologiques :

Le gouvernement continue à favoriser la protection de la qualité de l'eau potable et de l'eau de surface en fonction des bassins hydrologiques.

Recommandation secondaire :

- Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard continue à offrir des fonds de démarrage et un appui technique afin de permettre le développement de la planification de bassins hydrologiques et des systèmes de gestion par les citoyens, comprenant un réseau pour l'échange d'information.

4. Rotation des cultures de 3 ans obligatoire :

Le gouvernement impose une rotation des cultures de trois ans obligatoire dans les champs régis par la production des cultures réglementées sans exception.

5. Faire correspondre les nutriments aux besoins de la culture afin de réduire la lixiviation de l'azote :

Les ministères responsables de l'agriculture et de l'environnement développent un programme de gestion/inventoriage pour les producteurs agricoles et les éleveurs d'animaux de ferme afin de veiller à ce que la teneur en nitrates dans le sol lors des périodes de lixiviation soit gardée à un niveau acceptable ou inférieur.

Recommandations secondaires :

- Offrir une formation aux producteurs ou à leurs conseillers sur l'élaboration de plans de nutriments.
- Assigner des ressources pour la vérification adéquate du programme de gestion/inventoriage des nutriments.
- Concevoir un processus d'appel afin de régler les différends entre le producteur (ou son conseiller) et le vérificateur.
- Établir des mesures incitatives financières afin d'encourager les producteurs à adopter le programme de gestion/inventoriage des nutriments.
- Utiliser de nouveaux programmes afin d'encourager le retrait des terres agricoles vouées à la production de pommes de terre d'une façon qui ne nuira pas aux revenus des producteurs.
- Interdire l'application de fumier, de boues d'épuration et d'autres matières organiques en l'absence de croissance active de plants pour absorber les nutriments.
- Accroître les mesures incitatives financières du gouvernement pour les installations d'entreposage du fumier.
- Poursuivre le soutien gouvernemental de l'agriculture organique et des plantes à fort rapport économique qui requièrent moins de facteurs de production.

6. Répertorier les régions à forte teneur en nitrates :

Les ministères responsables de l'environnement et de l'agriculture répertorient les régions à forte teneur en nitrates, où les normes nationales d'eau potable sécuritaire et de systèmes aquatiques sains ont été compromises, et prennent les actions correctives afin d'aborder le problème.

Recommandations secondaires :

- Rendre le programme de gestion/inventoriage des nutriments obligatoire dans les régions à forte teneur en nitrates.
- Analyser les puits annuellement pour surveiller l'efficacité du programme de gestion/inventoriage des nutriments.
- Exiger différentes fosses septiques.

Autres recommandations

7. Réduire la contamination en nitrates en provenance de l'utilisation d'engrais à des fins cosmétiques :

Concevoir une politique visant à réduire l'utilisation d'engrais à des fins cosmétiques.

8. Modifier les lois sur les avoirs immobiliers :

Modifier la loi intitulée Lands Protection Act (loi sur la protection des terres de l'Î.-P.-É.) pour permettre l'exclusion des terres écologiquement fragiles des limites des avoirs immobiliers (conditionnel à la mise en vigueur de la rotation des cultures de trois ans obligatoire).

9. Protéger et restaurer les zones humides qui piègent les nitrates :

Le gouvernement et les organismes non gouvernementaux établissent des initiatives de financement pour restaurer, protéger, acquérir et élargir des zones humides clés dans la province; on établit un programme de sensibilisation du public portant sur les zones humides naturelles qui seront développées pour les propriétaires fonciers.

Annexe 4 : Recommandations de la Commission pour l'aménagement du territoire et pour la gouvernance locale

1re recommandation :

Que le gouvernement provincial adopte pour l'ensemble de la province un plan d'aménagement des terres cohérent et homogène basé sur une politique provinciale globale, des données exactes, une consultation publique efficace, un élément de gouvernance locale et une application systématique.

2e recommandation :

Que le gouvernement provincial élabore une nouvelle stratégie de conservation englobant les principes et objectifs de la version de 1994 ainsi que des énoncés de politique à jour en matière d'aménagement des terres, de qualité de l'eau et d'autres sources d'énergie.

3e recommandation :

Que le gouvernement provincial lance une vaste consultation publique en proposant une vision globale ainsi qu'une série de lignes directrices pour une politique provinciale en matière d'aménagement des terres, en s'inspirant des principes adoptés au Manitoba.

4e recommandation :

Que le gouvernement provincial élabore des ébauches de déclarations d'intérêt provinciales relatives à la vision et aux principes d'une politique provinciale en matière d'aménagement des terres et consulte les municipalités et le grand public avant de les intégrer au cadre de réglementation.

5e recommandation :

Que le Land Use Coordinating Committee soit chargé de la coordination des mesures gouvernementales internes liées à l'élaboration d'une politique provinciale en matière d'aménagement des terres.

6e recommandation :

Que peu après la publication du présent rapport, le gouvernement provincial nomme un groupe de travail qui sera chargé d'élaborer une stratégie d'intéressement du public à la question de l'aménagement des terres, de guider les travaux du personnel gouvernemental, de mener des consultations publiques et de faire rapport de ses conclusions et recommandations de façon périodique.

7e recommandation :

Qu'avant de songer à adopter des mesures supplémentaires pour influer sur l'utilisation et l'aménagement des terres agricoles, on procède à une évaluation de l'impact de la politique actuelle en matière d'impôt foncier.

8e recommandation :

Que le ministre de l'Agriculture encourage le Conseil de révision des pratiques agricoles à revoir son rôle et à prendre une part plus active dans la promotion de l'élaboration et de l'application de codes de pratique applicables aux exploitations agricoles.

9e recommandation :

Que les critères du programme Alternative Land Use Services (ALUS) soient révisés et élargis et que le budget soit ajusté en conséquence.

10e recommandation :

Que toute politique provinciale en matière d'aménagement des terres fasse une priorité de la préservation des terres agricoles et que tous les plans d'aménagement des terres, municipaux et autres, prévoient une zone de terres agricoles classées lorsque cela est jugé opportun.

11e recommandation :

Que le gouvernement provincial conserve les mesures législatives actuelles en matière de zones tampons qui obligent les propriétaires fonciers à limiter leurs activités dans une zone de quinze mètres le long de tous les cours d'eau.

12e recommandation :

Que le gouvernement provincial continue à effectuer régulièrement un recensement des utilisations commerciales des terres, le prochain étant prévu pour 2010, et qu'il termine le Rapport sur l'état des forêts en 2012.

13e recommandation :

Que le gouvernement provincial entame le processus de remplacement des serres de la pépinière J. Frank Gaudet par de nouvelles installations équipées pour produire une gamme plus large d'essences et de tailles de plants.

14e recommandation :

Que le gouvernement provincial augmente le budget attribué aux espaces verts et aux programmes de plantation dans les haies et les zones tampons afin de répondre à la demande actuelle et aux besoins futurs.

15e recommandation :

Que le gouvernement provincial, en consultation avec les parties visées, continue à élaborer un plan de mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur les nitrates dans l'eau souterraine et que des mesures concrètes permettant d'améliorer la situation soient mises en place dans les plus brefs délais.

16e recommandation :

Que le gouvernement provincial et les municipalités élaborent et mettent en oeuvre des politiques d'aménagement des terres tenant mieux compte des limites des bassins versants et de la protection des ressources en eau de surface et en eau souterraine.

17e recommandation :

Que le gouvernement provincial révise les règlements régissant les projets de lotissement et d'aménagement (articles 13, 14, 26 et 27) qui précisent les conditions que doit respecter un promoteur avant d'obtenir un permis du ministre et qu'il les rende plus conformes aux arrêtés de zonage et d'aménagement des quatre plus grandes municipalités.

18e recommandation :

Que le ministre encourage toutes les municipalités à adopter un plan officiel et un arrêté de zonage et d'aménagement afin d'imposer aux projets de lotissement des conditions analogues à celles qui sont en vigueur à Summerside, Cornwall, Charlottetown et Stratford.

19e recommandation :

Que le gouvernement provincial continue à surveiller et à évaluer les impacts d'une généralisation de l'occupation des lotissements de chalets pendant toute l'année dans le but de maîtriser le coût futur des services publics connexes.

20e recommandation :

Que la réglementation régissant une zone spéciale d'aménagement qui se trouve dans les limites établies d'une municipalité cesse de s'appliquer dès lors que le ministre a approuvé le plan officiel et l'arrêté de zonage et d'aménagement connexe pour cette municipalité.

21e recommandation :

Que le Conseil exécutif étende les règlements qui s'appliquent aux zones spéciales d'aménagement situées autour de Stratford, Charlottetown, Cornwall et Summerside à toutes les régions de la province qui ne sont pas couvertes par un plan officiel ou un règlement en matière de zone spéciale d'aménagement et que ces règlements s'appliquent jusqu'à ce que chaque communauté touchée ait élaboré un plan officiel ainsi qu'un arrêté de zonage et d'aménagement connexe jugés satisfaisants par le ministre ou, dans le cas des régions non constituées en municipalité, jusqu'à ce que le ministre ait approuvé un plan de zonage.

22e recommandation :

Que le gouvernement provincial continue à soutenir les efforts de préservation et de protection des aires naturelles et des lieux patrimoniaux des groupes comme l'Island Nature Trust, Conservation de la nature Canada et le L. M Montgomery Land Trust.

23e recommandation :

Que le gouvernement provincial continue à progresser vers son objectif déclaré consistant à protéger 12 749 hectares ou 31 500 acres de terres publiques et privées en vertu de la Natural Areas Protection Act.

24e recommandation :

Que le gouvernement provincial offre un soutien technique et financier aux municipalités et aux collectivités non constituées en municipalité pour les aider à identifier des éléments paysagers importants et à élaborer leur propre plan de protection des paysages panoramiques qui pourrait notamment comporter des recommandations susceptibles d'aboutir à une désignation sanctionnée par la loi.

25e recommandation :

Qu'un plan d'aménagement paysager payé par le promoteur soit ajouté à la liste des conditions rattachées à une demande de lotissement, aussi bien dans les municipalités disposant d'un plan officiel que dans les régions de la province qui sont couvertes par les règlements en matière de lotissement et d'aménagement.

26e recommandation :

Que la Lands Protection Act ou ses règlements soient modifiés pour que, dans le cas des véritables exploitants agricoles et des sociétés d'exploitation agricole, il soit possible d'obtenir des exemptions sauf pour les terres arables dans toute détermination des avoirs fonciers totaux.

27e recommandation :

Que les avoirs fonciers totaux prescrits par l'article 2 de la Lands Protection Act restent inchangés.

28e recommandation :

Que le lieutenant-gouverneur en conseil envisage sérieusement de transférer à la Commission de réglementation et d'appels de l'Île les fonctions qu'il exerce relativement aux demandes de délivrance et de modification de permis sous le régime de la Lands Protection Act.

29e recommandation :

Que le ministre responsable de la Planning Act aide les communautés à acquérir les ressources professionnelles en matière d'aménagement dont elles ont besoin pour informer et consulter leurs résidents et pour élaborer des plans officiels et des arrêtés de zonage et d'aménagement.

30e recommandation :

Que le gouvernement provincial offre d'aider les communautés et les municipalités à travailler de concert grâce à la création d'autorités régionales d'aménagement.

31e recommandation :

Que le gouvernement provincial accroisse fortement les capacités professionnelles en matière d'aménagement du ministère des Communautés, des Affaires culturelles et du Travail.

32e recommandation :

Que le gouvernement provincial aille de l'avant en ce qui concerne la rédaction d'une nouvelle loi (dont le titre pourrait être la Municipal Government Act [Loi sur l'administration municipale]) qui renferme des dispositions garantissant le plus possible que les municipalités ont l'obligation de rendre des comptes au public et sont accessibles à leurs résidents, transparentes dans leurs manières de procéder, sensibles aux besoins de leurs résidents et efficaces dans la prestation des services à leurs résidents.

33e recommandation :

Que le gouvernement provincial consulte la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard, les villes de Charlottetown et de Summerside et les petites villes de Stratford et de Cornwall préalablement à la rédaction de toute nouvelle loi.

34e recommandation :

Que la nouvelle loi renferme, lorsque c'est possible, les dispositions progressistes qui se trouvent dans la législation municipale d'autres provinces et territoires canadiens.

35e recommandation :

Que le gouvernement provincial lance une série de consultations auprès des municipalités, par l'entremise de la Fédération des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard ou autrement, dans le but de mettre sur pied un processus d'implantation d'un transfert d'espace fiscal relativement à l'impôt sur les biens-fonds non commerciaux, à des niveaux équitables pour le gouvernement provincial et les municipalités.

36e recommandation :

Que dans toute détermination de ce qui constitue un transfert équitable d'espace fiscal, des données exactes et à jour soient utilisées pour établir le coût actuel ou projeté des services que doivent offrir les municipalités.

37e recommandation :

Que la responsabilité de l'entretien des rues municipales soit transférée du gouvernement provincial aux petites villes de Stratford et de Cornwall moyennant un ajustement approprié en matière de revenus.

38e recommandation :

Que le gouvernement provincial, au moyen d'un processus d'information et de consultation du public, détermine s'il existe un consensus parmi les Insulaires en ce qui concerne la constitution d'une partie ou de la totalité de la province en municipalités disposant d'une population et d'une assiette fiscale suffisantes pour offrir une gouvernance locale efficace et durable sur des questions de portée locale.

39e recommandation :

Que dans le cadre de son processus de consultation du public, le gouvernement provincial présente une analyse détaillée des implications fiscales éventuelles de toute modification aux structures provinciales-municipales actuelles de gouvernance.

40e recommandation :

Que les modifications apportées à la législation en matière de gouvernance locale prévoient clairement l'établissement, au sein d'une municipalité, de différents taux d'imposition foncière pour la même catégorie de propriétés, en fonction de la gamme et du niveau des services offerts.

Annexe 5 : Recommandations du Comité permanent sur les affaires communautaires et le développement économique

Quatrième rapport de la deuxième séance de la soixante-troisième assemblée générale
Examen du développement rural

26 novembre 2008

1re recommandation :

Le Comité recommande qu'un commissaire à l'utilisation des terres soit nommé dès que possible.

2e recommandation :

Le Comité recommande que le gouvernement continue d'étudier la décentralisation appropriée de services gouvernementaux à l'échelle de la province.

3e recommandation :

Le Comité recommande que le gouvernement travaille avec les milieux d'affaires de la province pour engager la participation des jeunes de l'Île.

4e recommandation :

Le Comité encourage le gouvernement à travailler avec les établissements d'enseignement de l'Île afin de promouvoir et de créer un plus grand accès aux options d'enseignement postsecondaire dans les régions rurales.

5e recommandation :

Le Comité encourage le gouvernement et le ministère du Tourisme et de la Culture à travailler avec des groupes de l'industrie pour prolonger la saison touristique.

6e recommandation :

Le Comité encourage le gouvernement à continuer d'effectuer des consultations publiques auprès des Insulaires pour contribuer à l'avancement de la viabilité des régions rurales.

7e recommandation :

Le Comité recommande que le gouvernement rencontre le PEI Co-Operative Council pour discuter de la faisabilité de la création d'initiatives relatives aux fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités (FIDEC) pour les différentes communautés de l'Île.

Notes

Soutien technique :

Organisation et communication : Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et du Développement rural.

Remerciements spéciaux à M. Bill Buell pour ses nombreuses années de soutien et de dévouement en matière de développement communautaire à l'échelle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Références photographiques : John Sylvester (page 85).

Île-du-
Prince-
Édouard
CANADA